

Structures du Maroc précolonial

Critique de Robert Montagne



Mohamed Berdouzi



المجلس الوطني لحقوق الإنسان
Conseil national des droits de l'Homme

EDITIONS
LA CROISEE
DES CHEMINS

Structures du Maroc pré-colonial

Critique de Robert Montagne

ISBN : 978-9954-1-0383-8
Dépôt légal : 2012 MO/0369

La Croisée des Chemins
Immeuble Oued Dahab
Rue Essanâani - Bourgogne
20050 Casablanca - Maroc
Tél. +212 22 279 987
Mél. editions.lacroisee@yahoo.fr

UNIVERSITÉ MOHAMED V
FACULTÉ DES SCIENCES JURIDIQUES,
ÉCONOMIQUES ET SOCIALES - RABAT

Structures du Maroc pré-colonial

Critique de Robert Montagne

Mémoire pour l'obtention du diplôme
des études supérieures es-sciences politiques

Présenté et soutenu publiquement par :
Mohamed BERDOUZI

JURY

Président : M. Abdallah SAAF

Suffragants :

M. Abdelhamid ELOUALI

M. Abdelkabar KHATIBI

M. Paul PASCON



Novembre 1981

*A Badia,
pour son soutien inestimable*

Que Monsieur Abdallah SAAF me permette de rendre hommage à sa générosité intellectuelle et qu'il trouve ici l'expression de toute ma gratitude pour les orientations précieuses et l'aide sans relâche qu'il m'a fournies lors de l'élaboration de ce travail.

INTRODUCTION

I. ACTUALITE DE LA SOCIOLOGIE POLITIQUE COLONIALE

Depuis le XIX^e siècle, le Maroc a fait l'objet d'une panoplie d'études de toutes sortes, et quelques bilans en ont déjà été dressés¹. De nombreuses hypothèses et une masse d'observations ont été ainsi accumulées, mais l'évaluation théorique de ce « donné », certes souvent imprégné d'idéologie, soulève toujours des problèmes stimulants pour la recherche. A travers la diversité des spécialisations et des orientations, (histoire, économie, sociologie etc.), une question fondamentale se profile en permanence sans trouver une réponse satisfaisante : quelle fut la nature du système sociopolitique marocain avant la colonisation, et comment interpréter les mutations qu'il a subies depuis, et les invariants spécifiques qu'on peut encore y déceler ?

Si telle est bien la question, force est de constater qu'elle n'est pas seulement d'ordre empirique, mais aussi théorique à un double égard. La clarté des concepts et leur adéquation importe autant que l'objectivité de l'observation et son degré de précision. De plus, la formulation des problèmes oriente la collecte et l'ordonnement des faits observables. Cette remarque se vérifie en tout cas à la lecture de R. Montagne : ses descriptions posent toujours le problème de la qualification des faits et de la cohérence conceptuelle².

Sur un plan général, la question de la nature du système politique marocain, dans toutes ses implications, entraîne une série de problèmes théoriques et empiriques impliquant plusieurs disciplines : en économie, elle renvoie, à travers la question du rôle de l'Etat, ou celle des causes du sous-développement, à la définition des modes de production et aux théories de la transition. Que l'on se demande par exemple si le Maroc était féodal, et (ou) s'il connaissait un processus « d'embourgeoisement », et on est amené à s'interroger sur ce qu'il faut entendre par la « féodalité »

ou le « capitalisme ». En sociologie générale, la même question renvoie à l'analyse des rapports entre le politique, le religieux, le droit et le régime de la famille ; ainsi qu'à la « stratification sociale » ou à l'analyse des classes³.

L'ouverture de la sociologie politique sur d'autres horizons n'est cependant pas propre aux conditions locales du Maroc. De façon générale, « le système politique » doit être envisagé autant « dans son environnement » (économie, démographie, technique), que dans ses « éléments internes » (Etat, forces politiques, partie etc.).

Le « politiste, ... quittant son splendide isolement doit s'ouvrir aux autres sciences »⁴. Ce n'est pas à dire que la sociologie politique n'ait pas d'objet propre. On peut admettre qu'elle « est la branche des sciences sociales qui étudie (plus spécialement) les phénomènes du pouvoir » politique et les luttes dont il est plus ou moins directement l'enjeu⁵. On peut aussi affirmer que la sociologie politique « s'attache au jeu des forces profondes qui animent la société et qui expliquent l'équilibre du pouvoir comme son évolution et ses bouleversements ». Mais ces « forces profondes » peuvent-elles être déterminées uniquement d'un point de vue politique ? Cela impliquerait que le politique s'explique toujours par lui-même et rend compte en outre des « bouleversements » sociopolitiques⁶. A vouloir trop souligner les frontières entre les diverses disciplines on se heurte à des généralisations qui débordent déjà comme telles de ces frontières elles-mêmes.

Dans le cas du Maroc, on constate que des notions telles que le « Makhzen », la « tribu », le « Caïdat », « la zaouïa », correspondent à des structures « complexes », comportant à la fois des aspects économiques, politiques, spirituels, voir agnatiques ou généalogiques... Une sociologie politique appliquée à ces réalités, appelle donc une attitude résolument pluridisciplinaire, en dépit de son attachement pour sa part à l'étude du pouvoir politique ; le principal risque à éviter étant de faire du point de vue propre à une discipline, le principe d'explication des phénomènes qu'elle étudie, ou même le principe d'explication universel.

C'est dans cette perspective que, sans vouloir faire une « archéologie du savoir », la sociologie politique coloniale « mérite » une réflexion critique, au moins à deux égards :

– En premier lieu, cette sociologie s'est penchée directement sur des structures sociopolitique (« tribales », « confrériques », « makhzeniennes » etc.) qui, pensait-on au début du xx^e siècle, pouvaient encore être observées dans leur « pureté » relative, en dépit de toutes les altérations qu'elles ont pu subir, ne serait-ce que du fait de la pénétration coloniale multiforme. Cette pénétration s'est faite de plus en plus intensive tout au long du xix^e siècle.

Or, ces structures, quoique désormais périmées ou en déclin, déterminent un legs ou des séquelles factuelles et idéologiques couramment dénommés « poids de la tradition », ou encore « spécificité » et caractère « typique » de la vie politique marocaine⁷. C'est dans ce sens que la connaissance du passé peut éclairer celle du présent. Il n'est pas nécessaire de préjuger du degré réel de cette « spécificité », ni d'adhérer à un « particularisme » national excessif, pour admettre néanmoins l'importance que peut revêtir l'analyse des structures originales du Maroc antérieur et l'évaluation de cette originalité elle-même, pour la connaissance de la société marocaine actuelle. Mieux encore, rien n'empêche a priori ces analyses et évaluations de déboucher sur une unité vivante du général et du spécifique. Il peut s'avérer en effet que les formes spécifiques ne justifient point une science ad hoc, mais illustrent au contraire de façon originale les lois générales du développement historique et l'unité des sciences sociales. Les principales écoles de sociologie politique, y compris celles dont les applications concrètes mettent en exergue la spécificité irréductible de leur objet, partagent néanmoins un penchant universel, bien légitime en toute science, si seulement il ne conduit pas à l'arbitraire du général⁸.

– En deuxième lieu, la sociologie politique coloniale continue d'être présente, et même influente, par l'abondance des matériaux qu'elle a réunis, par certaines de ses théories, voir même par sa manière de formuler les problèmes. On ne parle pas de « tribu », de « Siba », de Makhzen, de « leff », ou même de « prolétariat » ou de « mouvement national » marocains sans se référer à Michaux-Bellaire, Edmond Doutte, Robert Montagne, Jacques Berque, etc.

Cela se comprend en un sens. D'abord leur sociologie a été seule sur scène à une époque où les nationaux étaient réduits au silence. Elle disposait de l'avance scientifique de l'Europe et de toutes les facilités de recherches que lui offrait le gigantesque appareil colonial, administratif, financier et même militaire. Elle combinait et mettait à profit, les travaux de « reconnaissances », les mémoires individuels et la recherche structurée, organisée, et programmée à long terme, (ex : l'Institut des Hautes Etudes Marocaines ; le Centre des Hautes Etudes et d'Administration musulmane, à Paris : C.H.E.A.M. etc.)⁹. La tâche fut clairement définie d'établir des notices de tribus (dès 1913), et l'Administration Lyautey en généralisa la prescription à tous les officiers et administrateurs. Le modèle en fut normalisé, et le dépouillement centralisé. La « notice » était une « obligation professionnelle »¹⁰.

Voilà donc une recherche empirique systématique qui ne peut qu'en imposer par sa richesse en matériaux, et par les œuvres auxquelles elle a servi de « réservoir de faits ».

Il est inutile de revenir ici en détail sur les « stéréotypes » de cette sociologie. On peut les résumer à peu près comme suit : La plupart du temps ces études ne visaient pas seulement à faire progresser théoriquement la sociologie, mais plutôt à raffermir le système colonial et son administration. Les préoccupations majeures étaient de marquer la spécificité de l'Islam marocain ; d'opposer l'autorité du Sultan, qui implique les prélèvements fiscaux et l'application du *chraa*, à l'anarchie « de la « Siba », qui implique le désordre, la guerre et le règne du droit coutumier ; d'opposer les Arabes aux Berbères, les sédentaires aux nomades, etc... , et de mettre en évidence l'arriération et l'isolement séculaires du Maroc et, doit-on ajouter, les bienfaits de la colonisation¹¹.

Il serait vain de s'en tenir à la critique de cet aspect de la sociologie politique coloniale, aspect qui en est d'ailleurs le plus faible. Mieux vaudrait la mise en évidence de l'entrée en jeu de tels stéréotypes dans les analyses concrètes ou à propos de questions précises. En somme, l'important est de montrer comment l'adhésion à telle ou telle politique « a coloré l'observation, infléchi le jugement »¹² ou faussé l'ensemble d'une « théorie ».

Qui plus est, une telle critique, même concrète et circonstanciée, peut s'avérer insuffisante, dans la mesure où la tendance colonialiste n'est pas seule en œuvre dans cette sociologie. Celle-ci est, en outre, imprégnée de l'idéologie d'une époque de l'histoire de l'Europe, des particularités de la pensée d'un pays, (par exemple la France), et plus encore de celle de certaines couches sociales particulières. (On pourrait par exemple s'interroger sur l'effet spécifique dû au positivisme, ou à différentes variantes du libéralisme, dans les conceptions juridiques ou politiques de l'un quelconque des « savants » en cause). Il suffit de se rappeler la distance historique et idéologique qui sépare Robert Montagne et Jacques Berque, par exemple, pour imaginer les généralités erronées auxquelles conduirait l'amalgame¹³. C'est dire que la sociologie coloniale n'est ni entièrement déterminée par l'idéologie colonialiste, ni exclusivement pénétrée d'elle, puisque d'autres facteurs idéologiques, ou d'autres limitations cognitives peuvent y entrer en jeu, avec ou sans colonialisme manifesté.

L'assimilation critique du legs sociologique colonial est bien en cours. Assez souvent, les auteurs contemporains mettent à l'épreuve telle ou telle théorie qui en est issue¹⁴ ou encore émettent des jugements ou dressent des bilans globaux. La complexité de ce corpus idéologique et scientifique, sa richesse en matériaux empiriques et en constructions théoriques, appellent quelques études spécialement consacrées à cette assimilation critique ici en vue. Quelques œuvres importantes, ou quelques phases historiques de ces recherches passées, mériteraient un examen assez poussé en compré-

hension, de sorte que la « part de vérité » qu'elles pourraient recouvrir soit dégagée au milieu des contradictions, « légitimations » et « préjugés » qui l'entourent. Or, pour qui veut étudier les structures politiques du Maroc précolonial, l'œuvre de Robert Montagne offre une référence prioritaire, dont il convient à présent de mesurer l'importance.

II. LE ROLE CAPITAL DE ROBERT MONTAGNE

« Le livre de Montagne sur les *Berbères du Sud Marocain* fut la bible des administrateurs français », selon l'expression de CH.A. Julien¹⁵. Il serait en outre « le seul grand ouvrage de sociologie politique qui ait été écrit sur les Berbères du Maroc »¹⁶. Mais l'œuvre de Montagne ne se limite pas à « ce monument »¹⁷, qui marqua déjà en lui-même « une étape décisive dans les études sociologiques nord-africaines »¹⁸. Deux autres grands ouvrages de référence « *Naissance du Prolétariat Marocain* », et « *Révolution au Maroc* », reprennent et développent les thèses fondamentales de Montagne à la lumière de l'évolution du pays sur les plans socio-économique (pour le premier), et politique (pour le second)¹⁹. De nombreux articles, brochures, éditoriaux etc. reprennent ces idées et les développent sur des points précis²⁰. Ce n'est donc pas un hasard si certains auteurs pensent que : « Le corps des officiers indigènes et celui des contrôleurs civils ont donné chacun son plus beau fleuron à la sociologie marocaine avec Robert Montagne et Jacques Berque, dont les deux carrières scientifiques ont été couronnées l'une et l'autre par une chaire au collège de France »²¹. Concernant spécialement Montagne, il s'est fait une si grande autorité « scientifique » qu'il est difficile, de ne pas parler d'un « culte de sa personnalité », à la lecture des commentaires qui ont été consacrés à son action ou à son œuvre²². Il existe certes des jugements plus nuancés sur MONTAGNE, mais ils témoignent par eux-mêmes de l'intérêt que continue de susciter son œuvre, au Maroc comme à l'Étranger, outre la France²³.

Certes Jacques Berque dispute à Montagne la notoriété scientifique, d'autant plus que Berque a bénéficié de l'héritage de son prédécesseur, qu'il a agi dans un sens réformiste, et qu'il s'est posé par la suite comme sociologue d'un monde qui se décolonise²⁴. L'antériorité historique de Montagne, son attachement « sans faille » au système colonial, en font néanmoins le représentant de la sociologie politique coloniale « dans sa pureté », si l'on peut dire. Son œuvre contient le premier regard systématique jeté sur une réalité déjà en changement, mais non complètement disparue, ni totalement dominée, celle du Maroc précolonial.

En fait d'attachement au système colonial, on doit rappeler que l'œuvre de Montagne et son action sont restées liées aux fonctions exercées dans

ce cadre ou aux institutions créées spécialement à l'effet de développer les connaissances sur tous les aspects de la vie des indigènes, ou des « territoires d'outre-mer ». A l'examen rapide des principaux faits qui ont marqué la vie de Montagne et sa carrière scientifique, il apparaît que ses recherches ont été toujours conduites selon les besoins précis de l'autorité coloniale, et que réciproquement, l'appui des appareils coloniaux a rendu possible une œuvre d'une telle ampleur :

– Né le 19 Janvier 1893 dans Le Mans (Ouest de la France), Robert Montagne rentre au Collège Naval en 1911, circum-navigue l'Afrique en 1913-14, participe à la Grande Guerre en tant qu'officier de la marine, pour être affecté à Mehdyia comme observateur d'aviation civile en 1918. Il apprend alors l'arabe et le chleuh, observe les coutumes locales, fait une licence en philosophie, et réalise déjà des articles dont quelques-uns publiés. Remarqué par Lyautey (le Résident Général), celui-ci le rattacha directement à ses services et lui accorda un ordre de mission original : se promener au Sud du Maroc et s'informer sur les coutumes et l'organisation sociales des Berbères dans le but de faciliter la « pacification ».

En 1924-25 Montagne participe à la guerre du Rif, conçoit le plan d'attaque final (dont il s'enorgueillit lui-même²⁵ et se rend à Snada où se réfugiait Abdelkrim auprès d'un marabout ; il le convainc de faire reddition.

En 1927, il reprit ses investigations dans le sud et obtint une riche documentation de première main. En 1930, il soutint sa thèse sur « Les Berbères et le Makhzen », et fut nommé Directeur de l'Institut Français à Damas. Son séjour en Syrie lui permit d'étudier les Bédouins, (d'où son ouvrage « Civilisation du Désert »), ainsi que l'ensemble du monde arabe et la politique française au Levant.

A la faveur d'un retour en France, il fonda le C.H-E.A.M., en 1932, et en fit un institut d'enseignement et de recherche sur les contrées musulmanes administrées par la France. L'accès y était réservé aux cadres déjà expérimentés, à condition de présenter un mémoire de recherche à l'entrée et un autre à la sortie du cycle de formation au Centre. Celui-ci demeure à ce jour un riche réservoir de documentation et un important centre de recherche sociologique.

De 1934 à 1936, Montagne enseigna la sociologie à l'Université d'Alger, et en 1939, il fut rattaché avec un ancien ami, Levi Provençal, à l'Etat-major du Général Noguès. En 1943, il devint le « bras droit » du Général Catroux, directeur du Commissariat d'Etat aux Affaires Musulmanes, créé par le Comité de Libération la même année. Dans la même période Montagne fonda l'organisation qui allait devenir sous Levi Provençal et Colombe,

l'Institut de l'Orient Contemporain, et qui allait fournir des bases pour la formation des cadres administratifs dans le domaine des études sociales.

A la fin de la guerre en 1945, R. Montagne retourna à Paris, dirigea le C.H.E.A.M. et y créa, en 1946, une section pour l'Islam Noir (Afrique) et en 1947, une section pour l'Asie. Le Centre eut tellement d'influence qu'on parla de la « zaouïa Montagne » et que celui-ci ironisa lui-même sur « sa zaouïa »²⁶.

Cette activité ne l'empêcha nullement d'organiser des séminaires en Belgique, en Hollande, aux Etats Unis d'Amérique et en Grande Bretagne. En 1947, il fut formellement rattaché au Collège de France, et en 1949 il y fut nommé professeur, titulaire d'une chaire d' « Histoire de l'expansion de l'Occident »

De 1949 à 1951, il continua ses périples en Afrique du Nord et visita en Outre le Cameroun et le Nigéria. Dans la même période il dirigea une grande enquête sociologique, menée par l'appareil administratif colonial au Maroc, au sujet de l'exode rural, et des problèmes relatifs à l'intégration urbaine des ouvriers et autres couches « prolétarisées ». La synthèse et la rédaction des résultats de cette grande enquête donnèrent lieu à son célèbre ouvrage « *Naissance du prolétariat marocain* ».

Enfin, en 1952, il publia son dernier ouvrage « *Révolution au Maroc* », rédigé d'un seul jet, sans notes, ni fiches, pour préconiser une nouvelle orientation de la politique française face à la montée du nationalisme. Selon A. ADAM cet ouvrage constitue son chef d'œuvre... par « le brillant, le mouvement, le raccourci »²⁷. R. Montagne continua sa recherche jusqu'à sa mort le 26 Novembre 1954²⁸.

L'œuvre et l'action de Montagne ainsi décrites conduisent à poser une question : Si le but des institutions créées et des recherches sans cesse entreprises est bien de connaître les réalités à dominer, et si par ailleurs cette domination implique des besoins de « légitimation » et de « justification » qui lui sont propres, alors Montagne et ses disciples ne doivent-ils pas se trouver devant deux « nécessités » antagonistes : connaître le réel et déformer le réel ? Dans la mesure où c'est par la méthode que la science s'assure l'objectivité, en écartant le plus possible les « besoins » ou les « pré-supposés » idéologiques, comment une « science » directement vouée à servir d'idéologie coloniale, peut-elle se doter d'une méthode qui puisse simultanément assurer l'objectivité et l'éloigner ? Loin d'être un paradoxe sans importance, cette contradiction est fondamentale dans l'œuvre de Montagne, et c'est pourquoi il convient de la clarifier dès le départ :

III. IDEOLOGIE ET METHODE

La méthode ne fait l'objet d'aucun exposé approfondi dans l'œuvre de Robert Montagne. On y trouve seulement des remarques éparées et « fugitives » à ce sujet. Pourtant, il a bien une méthode. J. Berque affirme qu'avec Montagne : « D'emblée une méthode s'affirme. L'information puisée aux annales que sauvegarde la mémoire collective ; la quête des documents notamment juridiques ; le souci d'éclairer le présent par son contexte historique ; une analyse résolument tournée vers les morphologies et liant l'étude des sociétés replacées dans leur cadre pittoresque, à celle du genre de vie : chacun de ces éléments n'était pas nouveau. Mais l'ensemble l'est à coup sûr »...²⁹.

Certes, ce qui frappe de prime abord chez MONTAGNE : C'est l'attachement aux « faits », à la découverte directe et « empirique », peut-on dire. Il ne cesse de le rappeler. Dans le seul de ses articles à s'intituler « Méthodes », et dans lequel il n'est d'ailleurs question de méthode que pour une faible part, l'auteur insiste sur la nécessité de multiplier « les monographies », « les études limitées et précises », qui permettent d'extraire des « faits nouveaux », « sortes de particules d'or que l'on parvient à séparer avec peine souvent, de la gangue de terre qui les cachait »³⁰. Un rationaliste trop attaché pour sa part aux « concepts » et à la scientificité intrinsèque des constructions théoriques, verrait dans cette métaphore sur l'extraction des grains d'or de leur gangue de terre, le propre de l'idéologie « empiriste », « visionnaire », et « incompatible » par essence avec la démarche scientifique³¹.

Pourtant, la quête des faits, la fidélité au réel dans toute la mesure du possible, et la lutte contre les illusions et les apparences, sont bien le propre de la science. La difficulté commence dès qu'il s'agit de sélectionner ces faits, de les ordonner et de dégager « les tendances essentielles », selon l'expression de Montagne³². Il s'agit alors d'écarter le plus possible non seulement la « gangue » objective, mais aussi la « gangue » subjective (ou préjugés, intérêts et valeurs projetés sur les faits). De nos jours encore, l'épistémologie des sciences humaines se heurte sur ce point au problème classique de l'objectivité. Pour Lucien Goldman : « Toute réalité sociale est en effet constituée de faits matériels et de faits intellectuels et affectifs qui structurent à leur tour la conscience du chercheur, et impliquent naturellement des valorisations. C'est pourquoi une étude rigoureusement objective de la société nous paraît impossible. . . Il y a seulement dans chaque cas particulier un degré d'objectivité accessible à la recherche »³³.

Pour sa part, Montagne affirme sans réserve que, dans l'enquête sur le prolétariat marocain, « les fonctionnaires français... ont su en toute objecti-

vité... décrire les faits tels qu'ils les observaient »³⁴. Or, en admettant même que les chiffres réunis soient assez exacts, il reste la question suivante : décrivent-ils les « tendances essentielles » ? Et, on peut être « d'autant plus frappé par (le) manque de rigueur sur les problèmes essentiels du prolétariat marocain, qu'il contraste avec l'appareil de statistiques, de cartes et de tableaux dès qu'il s'agit de problèmes accessoires, ne pouvant mettre directement en question le régime du protectorat »³⁵.

Mais, en dehors du problème du traitement des faits observables, on doit relever que Montagne ne s'en tient pas toujours à ceux-ci comme base de recherche. Il s'attache parfois essentiellement aux « faits de conscience », et cherche alors à comprendre la société étudiée en écoutant « les longs récits » des sujets, ou en s'efforçant « de prendre les habitudes de pensée » de ses hôtes. Il est certes nécessaire de se rapprocher de « leur civilisation primitive », pour la comprendre³⁶. Mais en dehors de ses « observations » à lui, et de leurs récits à eux, Montagne ne fait état d'aucun critère objectif de contrôle. Un tel critère supposerait une méthodologie plus élaborée, et son absence entraîne le risque que la connaissance ainsi obtenue soit fortement imprégnée de l'idéologie du chercheur et de celle des populations observées. Autrement dit, ce n'est pas seulement l'idéologie colonialiste qui peut imbiber cette sociologie, mais aussi la « mémoire collective », ou l'idéologie « autochtone », au moins là où elle pourrait « intéresser » la première. Car, les rapports sociaux réels peuvent « s'inverser » dans la conscience sociale, ou même se muer en « fantasmagories » ou en « fétiches » derrière lesquels la structure sociale objective devient insaisissable. C'est ainsi que la servilité et la soumission au féodalisme de l'Eglise peut apparaître comme charité chrétienne, ou que l'exploitation et la domination prennent la forme de contrats ou de conventions ou de « protectorats », consentis par des volontés libres »³⁷.

Montagne ne se prémunit pas méthodologiquement contre le risque de confusion entre la réalité sociale et la conscience sociale. Au contraire il va plus loin en affirmant à maintes reprises le primat du mental sur le social, donc des représentations sur les faits objectifs dont il affirme par ailleurs la primauté.

Certains auteurs relèvent cette tendance en disant par exemple que chez Montagne « la description sociale se réfère à une psychologie peu scientifique »³⁸. D'ailleurs ce dernier est lui-même assez explicite : « Pour comprendre la nature véritable des crises politiques, sociales, et économiques », ... il faut « s'habituer à discerner tout d'abord la présence de grands courants de pensée qui pénètrent jusqu'aux tribus les plus reculées »³⁹. Ce qui confirme encore cette « confusion » entre l'observation des faits et

« l'observation » des « idées » et des représentations, ainsi que l'insuffisance de l'observation en général comme moyen d'explication, c'est cette affirmation de Montagne⁴⁰ : « Par ailleurs, on ne s'étonnera pas que nos observations ne nous permettent pas toujours d'expliquer les faits par des notions claires, et logiques, d'ailleurs inconnues des primitifs ». Il ressort de ceci que si « notre » explication des conditions de vie des « primitifs » s'avère insuffisante, cela tient tout d'abord au caractère irrationnel des notions des « primitifs ». Plus généralement cela implique que ce sont les « notions » des populations étudiées qui doivent « expliquer » les faits de leur vie. Or, Montagne venait d'affirmer dans la même page ce qui suit : « écartant résolument toutes explications empruntées aux traditions populaires, nous nous efforcerons de préciser la nature des diverses catégories d'Etats berbères en comparant leur vie et leurs structures »⁴¹.

Si l'on analyse les structures des Etats et les formes de vie, et si l'on écarte la tradition populaire, le recours aux « notions », primitives ou non, s'en trouve écarté comme principe d'explication. Montagne est encore explicite sur ce point : « Il n'y a donc d'autre moyen, en présence de la Berbérie que de se placer dans une attitude objective, réceptive, en face d'une réalité à découvrir, d'écarter par avance dans cet examen, comme le recommande Durkheim dans ses *Règles de la méthodologie sociologique*, toute prénotion »⁴².

Cette contradiction méthodologique, n'est pas du tout marginale : on peut affirmer que toute l'œuvre de Montagne oscille entre « l'explication » par le fait et « l'explication » par la « notion », entre la détermination par le social et la détermination par le mental. Par exemple il affirme, que c'est l'exiguïté des « Etats » berbères (c'est à dire les fractions de tribus, voir infra) qui « limitent les conceptions » et l'horizon des Berbères ; et plus loin, on trouve au contraire que cette « anarchie organisée » en petits « Etats » est bien « conforme au génie de la race »⁴³. Dans l'un de ses derniers écrits, cette contradiction se maintient toujours. Montagne s'y réclame d'un « réalisme » historico-social contre le « Berbérisme politique », « Celui-ci, dit-il, est atteint par avance d'une faiblesse congénitale, puisqu'il cherche à s'appuyer en même temps sur deux tendances adverses (les Jmaas et les « Caïdats ») qui sont toutes les deux des forces du passé ». Mais, d'une part il s'obstine à ignorer en dépit de l'expérience de 1930 le phénomène objectif de l'intégration des marocains, arabes et berbères, au plan, économique-social et dans le cadre du mouvement national ; d'autre part il fait du « complexe d'infériorité » qu'aurait le Berbère face à l'Arabe, donc d'une « catégorie mentale », le principal obstacle auquel se heurterait le « Berbérisme politique »⁴⁴.

A cette contradiction méthodologique fondamentale, s'ajoutent notamment deux autres. Dans son article « Méthodes », Montagne énonce qu'il faut :

– « mesurer les forces qui agissent sur les sociétés à demi transformées de l'Afrique et de l'Asie.

– « observer l'équilibre, souvent précaire des influences diverses » qui instaurent un « ordre provisoire ». ⁴⁵

Si donc en théorie, Montagne, n'envisage ici comme principe méthodologique que la mesure des forces agissant de l'extérieur et l'observation de l'équilibre qu'elles instaurent, il n'y a pas lieu de s'étonner qu'il insiste tout au long de son œuvre sur l'immobilisme séculaire de la « Berbérie » et des Empires musulmans, ainsi que sur « l'équilibre » presque parfait dû à la répartition des « petits états berbères » en deux grands leffs de forces égales et stables. (D'où l'image du grand échiquier en deux couleurs que serait l'Atlas)⁴⁶. Pourtant il relève bien les flux et reflux de l'autorité du Makhzen, la formation de « principautés maraboutiques », de « vastes commandements », et même de dynasties d'origine berbère.⁴⁷ A défaut d'une « causalité structurale », d'une conception de « l'équilibration comme processus », etc.⁴⁸, ces phénomènes sont « expliqués » soit par les influences externes (Islam venu d'Arabie, ou Makhzen, ou Protectorat), soit encore par la « violence », « la ruse », ou l'influence spirituelle⁴⁹. C'est là une difficulté que Montagne n'est pas le seul à rencontrer :

« L'hypothèse de l'interdépendance fonctionnelle des parties d'un système social, et l'hypothèse supplémentaire que tout système social est en équilibre, ou tend à le rester, ont souvent rendu difficile ou impossible aux fonctionnalistes d'admettre et de découvrir l'existence, au sein du système qu'ils étudiaient, des contradictions, soit dans une structure sociale, soit entre plusieurs structures, et les ont poussés à chercher en dehors de ces systèmes les causes de leur évolution et de leur disparition »⁵⁰. Certes, Montagne qualifie « l'équilibre » de « précaire », mais il en fait l'objet même de l'observation, ce qui peut conduire à ne pas observer (en priorité tout au moins) les facteurs de déséquilibres et de changement. De toute manière il ne s'agit ici, dans son optique, « que » d'équilibres instaurés par « les influences externes » et non pas inhérents aux « cellules » sociopolitiques qu'il étudie.

Pourtant, aussi paradoxal que cela puisse paraître, eu égard à ce qui précède, Montagne se réfère à une notion « de jeu politique berbère ». Bien plus, il affirme par endroits un déterminisme historique radical, en ce sens qu'il fait état de lois échappant totalement à la conscience des acteurs historiques. Selon ses termes, il s'agit de « lois qui s'imposent aux chefs

et commandent à leur insu peut-être, les démarches de leur politique »⁵¹. Quelles sont donc ces lois et d'où viennent-elles ? On peut supposer que c'est de ces mêmes lois qu'il parlait auparavant en disant ceci : « Mieux que dans nos civilisations agitées et bouleversées par d'incessants progrès, nous saisissons (en Berbérie) le jeu des forces collectives qui s'imposent aux hommes, qui les conduisent lentement à leur insu vers des buts qu'ils ne distinguent pas, et qui les amènent à fonder aux prix d'efforts infinis, de discordes sans nombre, des cités et des Etats »⁵².

Cette affirmation est intéressante par les problèmes qu'elle pose. Pourquoi y a-t-il ce jeu, et sur quelles bases se constituent ces « forces collectives » ? Autrement dit où est l'enjeu ? Ici, point de réponse générale. Mais il apparaîtra que Montagne a plusieurs réponses concurrentes à cette question. Ensuite, ces « buts » que les hommes « ne distinguent pas », sont-ils prédéterminés, c'est-à-dire « donnés » « à priori », ou bien sont-ils au contraire déterminés historiquement ? Autrement dit, la fondation « des cités et des Etats », qui est pour nous un fait déjà acquis, est-elle le résultat d'un processus causal, (et alors quel en est l'enchaînement ?), ou bien est-elle un processus téléologique, doté d'une finalité a priori (et alors quelle en est la source ?).

Il n'est pas inutile de rappeler ici la référence de Montagne au « génie » des races, ou encore le fait que ses ouvrages sont parsemés de références à « l'esprit berbère », au « fatalisme musulman », etc.⁵³. Concurrément, Montagne se réfère à « La puissance du jeu naturel des institutions », mais dans le même temps il s'en remet à des facteurs relevant de la psychologie individuelle pour rendre compte des modifications que subissent les institutions⁵⁴.

Dans le cadre de ces limites qui handicapent l'explication scientifique du développement social, Montagne donne cependant à son déterminisme historique une consistance descriptive qui se traduit par une rigoureuse succession de stades sociopolitiques dans l'évolution des populations qu'il étudie, (on a d'abord « l'anarchie organisée », puis la « tyrannie » locale, ensuite « le régime despotique » des « grands commandements », et enfin le Makhzen. lui-même). Cette succession est descriptive au plein sens du terme, car, en fait, elle semble découler de la comparaison entre les types d'organisations sociopolitiques « observables » en « Berbérie ». Le mérite de Montagne aura été de les définir (quoiqu'il reste à examiner la cohérence de ces définitions) et d'y voir non seulement des disparités, non seulement une juxtaposition de structures « sui generis », mais une filiation historique, des stades d'évolution, (quoique les caractères linéaire et mécanique de cette évolution restent à examiner eux aussi).

Montagne fonde expressément la découverte des « lois » de l'histoire sur la seule méthode comparative : « En comparant entre elles les époques, et les régions « géopolitiques » de la Berbérie, [Anti-Atlas, Grand Atlas (ou le Sous' »), Rif, Kabylie] nous apercevrons aisément quelles sont les lois qui s'imposent »... Ou encore : « La méthode comparative que nous avons jusqu'à présent suivie » est... légitimée par la structure cellulaire de la société berbère⁵⁵. C'est pourtant un lieu commun que la comparaison ne peut tenir lieu d'explication scientifique, car établir des différences et des ressemblances, ou même une filiation entre les termes d'une comparaison, ce n'est pas encore les expliquer.

En résumé, il y a donc chez Montagne un attachement aux faits, mais un renvoi aux « notions » qu'en ont les gens pour les « expliquer ». Il se réfère avant tout à « l'équilibre », mais il voit bien qu'il y a des changements historiques qu'il prête alors aux « influences extérieures ». Selon lui des lois, indépendantes de la conscience des hommes, déterminent le sens de l'évolution, mais ces « lois » se résolvent dans une succession téléologique « d'états politiques » dont « l'explication » renvoie soit au « jeu des institutions », soit au contraire à des leviers « psychologiques ».

Ces contradictions méthodologiques sont en elles-mêmes les manifestations idéologiques d'une « science » « inconséquente ». Celle-ci réalise cependant une forme de « conséquence » « subjective », grâce à l'unité en « valeurs et intérêts », et non en objectivité - unité que lui assure l'idéologie colonialiste. Cette idéologie a elle-même plusieurs visages. Par exemple, Ch. A. Julien dit de Montagne qu' : « au travers de son masque de libéral, apparaissait le conservateur colonial »⁵⁶. En effet, son dernier ouvrage porte le titre de « *Révolution au Maroc* », expression « libérale » et qui rappelle la tradition de la Révolution française. Mais il s'agit d'un salut au coup de force de Ben Arafa, « allié » aux grands caïds, sous la direction de la Résidence en Août 1953. Montagne y prend à partie la « monarchie orientale » renversée, et le mouvement nationaliste, « réduit à l'impuissance », parce que « dictatorial », alors même qu'il n'était point au pouvoir et qu'il était réprimé⁵⁷. Ce coup de force est bien une « Révolution », selon Montagne, mais « peut-être » aussi une « contre-révolution », toujours selon lui. A la fin de ses développements contradictoires en science, mais « conséquents » en idéologie, Montagne « résout » toute la question du devenir national du Maroc dans un vague appel à la « fraternité » interconfessionnelle des juifs, des musulmans, et des chrétiens. Pour cela, il faudrait simplement selon lui « une transformation des esprits » et le changement complet des habitudes administratives »⁵⁸. On pourrait alors supposer que les prédications de la « zaouïa Montagne », par exemple, y suffiraient, si seulement on ne comptait pas en outre sur l'armée coloniale.

Comme il a déjà été signalé, la critique détaillée, mais tardive, d'une telle idéologie ne revêtirait de nos jours qu'un intérêt mineur. La question n'est donc pas de chercher à un encadrement des faits par des « prénotions » ou des schèmes à priori ? (Cette question ne vise pas seulement les préjugés coloniaux manifestes, mais de façon générale les notions « rationnelles » ou « universelles », implicitement mises en œuvre par Montagne, et qui lui semblent aller d'elles-mêmes sans discussion préalable).

En récapitulant, l'œuvre de Montagne est donc à interroger sur l'interprétation des faits, la cohérence conceptuelle et l'explication du changement. Il ne s'agit donc pas d'apporter la « vérité » là où il se serait « trompé », mais plutôt de tenter de déterminer son apport ; de formuler, le cas échéant, un problème là où il a cru avancer une solution ; ou de reformuler une question, qui, dans ses termes à lui, l'a conduit à buter sur une difficulté apparemment insurmontable.

Une telle remise en cause implique la nécessité de dégager objectivement les traits propres à chacune des structures « sociopolitiques » qu'il a pu décrire, de façon à ce que l'aspect critique soit subordonné à une connaissance précise des faits et des conceptions de l'auteur. Ainsi on obtient, non pas une réfutation, « en règle », mais une base d'information et de réflexion.

L'ordre selon lequel on doit développer ces éléments d'information et de réflexion découle par conséquent de l'enchaînement des descriptions de Montagne lui-même, sauf quelques découpages en recoupements nécessités par l'appel à ses divers travaux, ou pour les besoins de la discussion. Or, il est possible et nécessaire de distinguer deux grands types de structures politiques du Maroc précolonial dans l'œuvre de Robert Montagne : l'organisation « spontanée » ou naturelle des tribus, d'une part ; et l'organisation de diverses formes de domination politique, au-dessus des tribus, et exercées sur celles-ci, d'autre part.

Cette classification est possible parce que Montagne s'est efforcé avec soin de distinguer, ce qui est propre aux tribus, en guise de structures politiques, en dehors de toute action extérieure exercée sur elles, avant d'examiner les mutations, les influences et la domination multiformes qu'elles subissent.

Nécessaire, cette classification l'est pour plusieurs raisons :

La première, et la plus simple, c'est que ces deux types d'organisations correspondent à un enchaînement historique et logique : Il y a toujours antériorité du cadre et de l'organisation tribaux par rapport aux formes de domination qui leur succèdent, d'où l'intérêt de les étudier comme deux moments distincts et successifs.

La seconde raison est une réponse à une objection que l'on peut faire à cette classification. Cette objection comporte deux volets :

Tout d'abord, d'après Montagne, une structure fondamentale est commune aux deux types ainsi distingués : En effet, il ne voit de structure tribale vivante que dans celles qu'il décrit comme « des petites républiques », ou des « Etats » élémentaires. Les développements ultérieurs consistent en mutations de cette structure de base. Il serait donc artificiel de séparer deux types d'organisation qui ont en commun une structure étatique de base.

Ensuite, il n'y a pas selon Montagne deux types d'états mais au moins trois : « l'anarchie organisée », « le pouvoir personnel », et le Makhzen proprement dit, sans compter que le second stade connaît deux niveaux principaux (les « petits chefs » et les « grands seigneurs »).⁵⁹

L'intérêt d'une telle objection, c'est qu'elle souligne que la question de la nature de l'Etat et de ses formes concrètes s'impose forcément comme axe principal de réflexion à l'étude de ces structures précoloniales, depuis les structures étatiques élémentaires en tribu, jusqu'à l'Etat Central. Il se trouve néanmoins que la discussion de cette question elle-même doit se dérouler dans deux contextes principaux tout à fait distincts.

Le premier est bien celui de l'organisation spontanée des communautés tribales, dans laquelle la structure étatique, s'il y en a, ne se trouve pas détachée de la communauté elle-même, sous formes d'organes spécialisés et permanents (I. partie).

Le second contexte connaît une différenciation de tels organes, avec apparition d'un monopole du pouvoir politique, ou d'une domination, communs à toutes les autres formes d'états (II. partie).

A chacun de ces contextes correspondent en outre des questions socio-politiques particulières (leffs en I, féodalité en II par exemple).

NOTES

1. A titre d'exemple on peut signaler :
 - JACQUES BERQUE : « Cent Vingt Cinq ans de sociologie Maghrébine », *Annales Economies, Sociétés, Civilisations* : juillet-septembre 1956, pp. 296-324.
 - L'auteur y dresse un bilan des concepts et méthodes de sociologie, avec de nombreuses références et quelques comparaisons d'optiques.
 - ABDELKEBIR KHATIBI : « Bilan de la sociologie au Maroc ». Publication : de l'Association pour les sciences humaines - Rabat 1967. Bibliographie très sélective, et commentée, portant sur 67 ouvrages et articles considérés par l'auteur comme proprement « sociologiques ».
 - ANDRE ADAM : « Bibliographie critique de sociologie, d'ethnologie et de géographie humaine du Maroc ». C.N.R.S., Alger, 1972. Comme son titre l'indique cette bibliographie est beaucoup plus exhaustive. Elle comporte une assez longue introduction synthétique (en 46 pp.). Il ne serait pas inutile de signaler que la très grande majorité des travaux sont dus à des auteurs étrangers A. ADAM conclut justement en disant que « La parole est maintenant aux sociologues marocains ». *Ibid.* p. 62.
2. On en trouvera une illustration dans les développements qui suivent.
3. Certains auteurs insistent sur cette imbrication du politique et du social, au point d'affirmer que « Le pouvoir est une donnée cardinale pour la saisie des mécanismes de la stratification et de la différenciation ». Le problème théorique se ramène alors à l'exigence d'« un appareil théorique réinterprété », ce qui suppose qu'en lui-même l'appareil est « un », et bien connu. N'y aurait-il pas là le risque d'un renvoi indéfini des problèmes rencontrés au niveau social vers le niveau « Etat », et vice-versa? Voir ABDELKEBIR KHATIBI : « Etat et Classes Sociales » in *Etudes sociologiques sur le Maroc*. Publication du B.E.S.M. ; Rabat. Nouvelle éd. 1978. pp. 3 et suivantes. Pour sa part PAUL PASCON énumère et rejette les qualifications théoriques de la société marocaine, dite « capitaliste », « féodale », « patriarcale », « semi féodale », « précapitaliste », ou « de transition », en raison des insuffisances de ces appellations. Il conclut néanmoins qu'elle est « composite », ce qui a pour conséquence théorique ceci : les difficultés conceptuelles liées à toutes les appellations précédentes s'y trouvent alors réunies, avec en outre un coefficient de « spécificité » qui complique le problème. Cf. PAUL PASCON. La formation de la société marocaine, in « *Etudes rurales, idées et enquêtes sur la campagne marocaine* ». S.M.E.R.; Rabat 1980 - pp. 196-208.
4. ROGER-GERARD SCHWARTZENBERG. « Sociologie politique », collection Université Nouvelle. Précis Domat. Editions Montchrestien. Paris 1971. - pp. V-VII.
5. *Ibid.* p. 45. Pour un résumé des débats contemporains à ce propos, voir :
 - R. G. SCHWARTZENBERG. Introduction, section II. La sociologie politique aujourd'hui. Profil problèmes de la discipline, *op.cit.* pp. 30 à 55.
 - JEAN-PIERRE COT. JEAN-PIERRE MOUNIER. Pour une sociologie politique. Collection politique. Ed. du Seuil Paris 1974. Tome I. Pour ces auteurs la discipline « n'est pas encore constituée, ni dans son objet ni dans ses méthodes » (p. 13). Mais ils croient à « l'autonomie relative du politique » (pp. 126-140), autant qu'à « l'unité de la société globale » et de « la démarche sociologique » (pp. 21 à 25). C'est dans ce sens qu'ils dénoncent la perspective « étroitement juridique » ou même « anecdotique et événementielle qui aurait « persisté dans le domaine politique bien après qu'elle fut abandonnée par les historiens eux-mêmes » (p. 11). Or ce n'est pas le principe d'une « autonomie » dans l'« unité » qui pose problème, mais précisément son contenu concret et sa portée.
6. A. ADAM ; «Bibliographie... » ; *op.cit.* p. 44. Dans le même ordre d'idées, la distinction qu'il établit entre « science politique » et « sociologie politique » semble assez artificielle. Selon lui la première s'attacherait « davantage à la forme des institutions et au mécanisme de leur fonctionnement » (*ibid.* p. 44). En cela la science politique tendrait à se confondre avec le Droit Public, pour tout ce qui concerne la forme et le fonctionnement normatifs des institutions politiques et administratives. En fait, il semble que « science politique » soit simplement un terme plus général et englobe entre autres : la sociologie politique, l'étude des relations internationales etc.
7. On peut juger de l'actualité de ces notions au niveau de la recherche par le fait qu'en dehors des sociologues, trois grands historiens, entre autres, leur consacrent une part non négligeable de leur réflexion dans leurs ouvrages les plus récents. Voir :
 - GERMAIN AYACH : « Etudes d'histoire marocaine ». Société Marocaine des Editeurs Réunis. Rabat 1979. 412 p. (spécialement : La fonction d'arbitrage du Makhzen. pp. 159-176. Le sentiment national dans le Maroc du XIX^e siècle, pp. 177-198. Société Rifaine et pouvoir central Marocain (1850-1920). pp. 199-228. Sur la formation du Peuple Marocain, pp. 389-412).

- ABDALLAH LAROUÏ : « Les Origines sociales et culturelles du Nationalisme Marocain (1830-1912) ». F. MASPERO / Textes à l'Appui Paris 1977. 475 p. (spécialement : « Les bases de la société marocaine » pp. 27 à 125, et « D'une certaine « Siba » : Les pouvoirs locaux » pp. 126 à 190).
 - CHARLES-ANDRE JULIEN : « Le Maroc face aux impérialismes 1415-1956 ». Editions Jeune Afrique. Paris. 1978. 549 p. (spécialement pp. 165-170).
8. De ce point de vue on sait que toute l'œuvre de Lénine se base sur une défense des thèses de MARX, avec, en même temps, l'insistance sur le célèbre principe selon lequel, « l'essence du marxisme », « son âme vivante » c'est « l'analyse concrète d'une situation concrète ».
- Sur un autre plan, la thèse « segmentariste » se veut d'application générale dans les sociétés dites « sans Etats ». Pour une présentation « appliquée » et simplifiée de cette théorie, voir ERNEST GELLNER. Comment devenir marabout (étude anthropologique), chap. II de l'ouvrage du même auteur, « The Saints of the Atlas », trad. par PAUL COATALEN ; Bulletin Economique et Social du Maroc n° 120/129, pp. 1 à 43 ; en particulier sur la notion de « segmentation », voir pp. 14 et suivantes.
- Par ailleurs, P. PASCON affirme que : « Au Maroc, le *jâh* et l'entretien du charisme sont à l'œuvre dans l'histoire de toutes les grandes zaouïa, où se combinent le rôle mystico-religieux du chérifisme d'une part, et de l'autre, l'accumulation de la puissance matérielle ». L'auteur relève au Maroc plusieurs cas où selon sa formule « le capital symbolique précède le capital réel ». Mais il place cette idée dans le cadre d'une optique plus générale, empruntée au « néo-marxisme », concernant « l'autonomie relative d'instances identifiées de la formation sociale ». Voilà donc un saut du « spécifique » au « général ». Mais on peut se demander à quoi correspond ce « néo-marxisme », vaguement invoqué ? P. PASCON. « Le commerce de la Maison d'Illigh, d'après le registre comptable de HUSSEIN B. HACHEM (Tazerwalt, 1850-1875) », (titre de couverture très expressif : « Du sacerdoce au négoce »). Annales Economies, sociétés, civilisations. 35^e Année - n° 3-4. Mai-août 1980, p. 700 et suivantes.
9. Sur l'historique de ces institutions, voir :
- A. KHATIBI, « Bilan... » Première partie : Historique de la sociologie au Maroc, *op.cit.* pp. 10 et suivantes.
 - A. ADAM. « Bibliographie... » ; *op.cit.* p. 24. « L'ère des spécialistes commence dès avant le protectorat ». La Mission scientifique du Maroc a été installée à Tanger en 1903. « En 1920 la Mission fut transférée de Tanger à Rabat et devint la « section sociologique de la Direction des Affaires Indigènes ». C'est la même année que furent fondés l'I.H.E.M., et l'année suivante (1921) : la revue *Hesperis*.
10. A. ADAM. *Op.cit.* p. 27 » L'auteur précise qu'une partie seulement de ces « notices » a été publiée dans « les Archives Berbères », « L'Afrique Française » ou la « Revue de géographie marocaine ».
- De son côté A. KHATIBI insiste « sur le fait que des tonnes d'archives ramassées par la Résidence générale ont été expédiées en France juste après l'indépendance. Sur de nombreux points importants l'historien marocain est incapable de faire sérieusement l'histoire récente de son pays ». « Bilan... » *op.cit.* p. 11 ; n° 3.
11. R. MONTAGNE « The Berbers, their social and political organisation ». Prefaced by ERNEST GEELNER ; translated and introduced by DAVID SEDDON. Ed. F. CASS. LONDON 1973- Introduction, spéc. p. XXIII.
12. A. ADAM *op.cit.* p. 24.
- L'auteur dit que « Cette science paraîtra bien impure, vue de notre époque de décolonisation », mais croit devoir affirmer que « Le désintéressement personnel de ces savants (n'est) pas en cause », affirmation générale inadmissible quand on se rappelle que cette science était institutionnelle et qu'elle a procuré avantages et promotions. De toute manière ce ne sont pas les déclarations d'intentions, même sincères, qu'il faut prendre en compte scientifiquement, mais plutôt les intérêts objectifs des sujets et leur insertion dans les rapports de domination coloniale, qu'ils ont le plus souvent légitimés.
13. Voir plus loin une brève comparaison entre ces deux savants.
14. Par exemple A. LAROUÏ, GERMAIN AYACH, J. BERQUE *op.cit.*
15. CH. A. JULIEN *op.cit.* p. 167.
16. A. ADAM. *op.cit.* p. 267.
17. R. LETOURNEAU, « Un sociologue du Maghreb, ROBERT MONTAGNE ». Le monde du 1^{er} déc. 1954 p. 4. Dans cet article l'auteur se déclare « disciple » de ce « Chef d'équipe », doué de « qualités innées », que fut MONTAGNE.
18. H. TERRASSE. Nécrologie : « ROBERT MONTAGNE 1893-1954 » in *Hesperis*, 1^{er} et 2^e trim. 1955 p. 10.
19. Les références concernant les écrits de R. MONTAGNE sont données au fur et à mesure de leur utilisation pour éviter de reproduire ici une bibliographie qui se trouve à la fin de cette étude.
20. Dès 1924, MONTAGNE a commencé la publication d'une série d'études dans *Hesperis* ; On lui compte en outre une quinzaine d'articles publiés parfois sous pseudonyme, et vingt six éditoriaux, le tout dans

- la revue « L'Afrique et l'Asie » qu'il a fondée lui-même. A cela s'ajoute nombre d'articles publiés dans « Le Monde », « Politique Etrangère », etc. Il est souvent question du Maroc, ou du moins de l'Afrique du Nord, dans ces écrits. Voir œuvres de MONTAGNE in bibliographie.
21. A. ADAM. *Op. cit.* p. 30. MONTAGNE a « troqué l'uniforme contre la toge de l'Universitaire » (ibid. p. 29).
22. Il s'agit surtout du volume spécial de « L'Afrique et l'Asie », intitulé « Hommage à ROBERT MONTAGNE » n° 32. 1955. On y trouve une dizaine d'articles qui rivalisent en hommages, en éloges et en reconnaissances de dettes intellectuelles envers MONTAGNE. D'ailleurs un éditorial de cette même revue parle d'un « miracle de cette espèce de catalyse intellectuelle qu'opérait R. MONTAGNE ». Ibid. n° 29. 1954 PP. 3-4. On peut retenir du numéro spécial susvisé une liste complète des contributions de MONTAGNE à cette revue, y compris les textes auparavant publiés sous pseudonyme, (voir bibliographie), ainsi qu'un aperçu sur les idées de MONTAGNE sur le Maroc, dû à ANDRE ADAM : « ROBERT MONTAGNE et le Maroc ».
23. Tout d'abord en France-même, bien que l'accent soit généralement mis sur le caractère scientifique de l'œuvre de MONTAGNE, il existe une critique de son idéologie. Là où GEORGES NICOLAS, par exemple estime qu'avec MONTAGNE « les tribus des Atlas » vont être pour la première fois observées scientifiquement, (cf. : « La sociologie rurale au Maroc pendant les cinquante dernières années » in *Tiers-Monde* II ; 8. Oct.-Déc. 1961. p. 533) ; J. PAUL MILOU ne voit qu'une légitimation « mystificatrice » de l'ordre colonial, cf. : « Un idéologue du colonialisme Nord-Africain : ROBERT MONTAGNE », in *La Pensée*, n° 56, Juillet-Août 1954 : pp. – 55. (Cet article tente de montrer derrière toute prétention scientifique de MONTAGNE un leurre idéologique).
- Au Maroc on peut citer le jugement d'un sociologue : A. KHATIBI : selon lui, MONTAGNE a produit « une description sociale extrêmement fouillée » ; il a été « le penseur d'une époque et d' » un système », et il a « incarné fortement les contradictions de la science coloniale ». A. KHATIBI. *Op.cit.* p. 16. L'auteur reprend quasiment les mêmes formules dans : « Histoire et Sociologie au Maroc. Note sur le problème de l'idéologie » ; in *Hesperis- Tamuda*. 1966, numéro consacré au colloque d'Histoire du Maroc (Mai 1966). Selon lui « il serait trop facile de condamner globalement les sciences sociales de cette époque parce que filles d'un système d'oppression... » (*Ibid.* p.101).
- Enfin, voici le jugement récent d'un « Anglo-Saxon » : « Montagn's Analysis is clearly inadequate, in terms of demands that might be made of in the 1970's. Despite this however, it continues to provoke and excite by its considerable insight into certain important aspects of tribal politics, and the nature, (and formation) of the state in the Maghreb during the pre-colonial and early colonial period... » ROBERT MONTAGNE, the Berbers... Introduced by DAVID SEDDON. *Op.cit.* p. XXXVII.
24. On sait que le nom de BERQUE est lié à la célèbre action réformiste des S.M.P. (Secteurs de Modernisation du Paysannat -1945). Il appartient « à la génération de ceux qui remettent en cause les grands thèmes des aïnés ». J. BERQUE. « Cent Vingt Cinq ans. *Op.cit.* p. 322.
25. ROBERT MONTAGNE fixe là une stratégie militaire « basée » sur la « science sociale ». Pour lui, frapper le cœur de « l'édifice », (Ajdir), c'était amener « les guerriers du Rif » à se replier chez eux pour défendre leurs maisons. En effet, suite à l'offensive du Colonel Corap sur Targuist, ABDELKRIM fut « abandonné par les siens » qui avaient déjà relâché « l'étreinte » exercée par eux sur les petites communautés de la montagne, pour aller défendre leur propre tribu. R.M. qualifie les circonstances de la reddition « d'émouvantes ». Voir à ce sujet : R. MONTAGNE. « Les Berbères et le Makhzen dans le Sud du Maroc. Essai sur la Transformation politique des Berbères sédentaires (groupe chleuh). Travaux de l'Année Sociologique. Paris 1930 - pp. 403- 404. Et « Révolution au Maroc ». Ed. France Empire. Paris 1953 – pp. 127-130...
26. A. ADAM. « ROBERT MONTAGNE et le Maroc », in *L'Afrique et l'Asie* n° 32, spécial 1955. p. 34. A. ADAM s'empresse d'ajouter que MONTAGNE avait horreur de l'esprit de Chapelle... La « zaouiâ Montagne » serait donc une pure « boutade ».
27. ANDRE ADAM, « ROBERT MONTAGNE et le Maroc ». *L'Afrique et l'Asie* n° 32. 4^e trim. 1955. p. 33.
28. Il n'existe, sauf omission, ni autobiographie ni biographie systématique de ROBERT MONTAGNE. De toute manière l'étude détaillée dans ce sens, n'est pas ici indispensable. Les éléments ci-dessus regroupés sont tirés des documents suivants :
- L'Afrique et l'Asie, n° 32, 4^e trim. 1955, où sont regroupés une dizaine d'articles sur la vie et l'œuvre de MONTAGNE.
 - A. KHATIBI, Bilan ... *op.cit.* pp. 16-19.
 - R. LETOURNEAU. *op.cit.* p. 4.
 - MILOU (J.P.) : Un idéologue du Colonialisme nord-africain, in *la pensée*. n° 56, Juil.-Août 1954, 16 p.
 - ROGER LEVY : « ROBERT MONTAGNE », in *Politique Etrangère*, publication du Centre d'Etudes de Politique Etrangère à Paris. 20^e Année. n° 1, février 1955. L'auteur, comme beaucoup d'autres, tient curieusement à souligner que R. MONTAGNE était « animé d'une profonde foi chrétienne », p. 8.

- ANDRE ADAM. « Bibliographie »... *op.cit.* pp. 30 à 32.
- R. MONTAGNE The Berbers. Introduced by D. SEDDON, *op.cit.* pp. XIV-XVI.
- Le décès de MONTAGNE survint le même mois où naquit la révolution armée en Algérie, alors que le mouvement national marocain était lui aussi passé à l'action armée directe. Coïncidence !
29. J. BERQUE, « Cent vingt cinq ans ... » *op.cit.* p. 309.
30. R. MONTAGNE. « Méthodes », éditorial signé « L'Afrique et l'Asie » dans la revue de ce nom. I. 1948. 1^{er} trim. pp. 1 à 5. Avant d'en venir à énoncer quelques règles de méthode Montagne décrit les grandes transformations réalisées à l'échelle universelle par la domination et la propagande coloniales, (« brassage des peuples », réveil des nationalismes et des mouvements de réformes religieux, « similitude universelle des crises et des conflits », etc.).
31. LOUIS ALTHUSSER définissait « l'empirisme » par un type d'abstraction, dite « réelle » : « l'essence est abstraite des objets réels au sens réel d'une extraction, comme on peut dire que l'or est extrait (ou abstrait, donc séparé) de la gangue de terre et de sable dans laquelle, il est pris et contenu ». L. ALTHUSSER va jusqu'à rapprocher cette conception « de la vision religieuse de l'essence dans la transparence de l'existence ». L. ALTHUSSER et ETIENNE BALIBAR « Lire le Capital ». I. Petite collection MASPERO. Paris 1975. pp. 39-41. On peut néanmoins objecter que « l'abstraction » scientifique, (à ne pas confondre avec l'extraction « réelle », ou minière), ne se réfère pas à une « transparence » visionnaire, mais justement à une activité pratique et théorique par laquelle on connaît l'objet en le transformant. Cette critique d'ALTHUSSER s'applique à MONTAGNE dont l'empirisme semble faire appel à une lecture immédiate des « faits ». Par leur généralité, les formules d'ALTHUSSER tombent néanmoins dans une position spéculative, niant le fondement réel ou objectif de la connaissance scientifique, position qu'il avoue déjà lui-même timidement dans son « Avertissement » figurant au début du tome I de la réédition de cet ouvrage collectif, *op. cit.* p. 6.
32. R. MONTAGNE : Naissance du prolétariat marocain. Enquête collective (1948-1950). Cahiers de l'Afrique et de l'Asie. Paris 1951. p. 6. (Avant-propos).
33. LUCIEN GOLDMAN : Epistémologie de la Sociologie, in Logique et connaissance scientifique. Ouvrage collectif sous la Direction de JEAN PIAGET. Encycl. de la Pléiade. Paris 1976. p. 995 et suivantes.
34. R. MONTAGNE « Naissance ... » *op.cit.* p. 54.
35. En effet on ne trouve dans cet ouvrage que « quelques lignes vagues sur les salaires et le chômage », mais on connaît « à l'unité près la répartition de l'émigration dans les tribus du poste des Ait Abdallah »... JEAN PAUL MILOU : « Un Idéologue du Colonialisme... » *op.cit.* p. 54.
36. MONTAGNE - Les Berbères... *op.cit.* p. XII (Avant-propos).
37. L'exemple classique d'une démonstration de cette mystification des rapports sociaux réels sous forme de fétiches ou de représentations « nébuleuses », est celui du « fétichisme de la marchandise » : Les rapports d'échange marchands sont perçus comme des rapports entre les objets de l'échange. Ceux-ci « se » valent dans certaines proportions, circulent etc. En fait, il s'agit de rapports sociaux entre les hommes, qui comparent ainsi leurs travaux en « temps socialement nécessaire » sur la base d'une division sociale du travail, cf. KARL MARX. Le Capital Livre I.G. FLAMMARION. Paris 1969. Sect. I, Chap. I, IV Le caractère fétiche de la marchandise et son secret, pp. 68-76.
38. A. KHATIBI « Bilan »... *op.cit.* p. 16.
39. MONTAGNE - « Méthodes » - *op.cit.* p. 5.
40. MONTAGNE - « Les Berbères » ... p. 150.
41. *Ibid.* p. 50
42. MONTAGNE, « La vie sociale et la vie politique des Berbères », Leçons professées à la faculté des Lettres de l'Université de Paris, Novembre-Décembre 1930, Ed. Comité de l'Afrique Française. Paris 1931 - p. 48
43. *Ibid.* pp. 56 et 133.
44. MONTAGNE. Le Berbérisme politique de rechange en Afrique du Nord. « I- Ce que sont les Berbères », Le Monde, 13 Mai 1953- pp. 1 et 4. « II- L'Avenir des Berbères », Le Monde, 14 Mai 1953. p. 7.
- Dans le même sens, on peut relever que MONTAGNE décrit ailleurs les mutations provoquées en Afrique et en Asie par la pénétration économique, politique et militaire européenne, dans ces sociétés... Mais, il impute les bouleversements ainsi entraînés à l'effet d'un « concept » : « Hélas nous voyons aujourd'hui l'Inde toute entière se briser, sous l'action du concept d'Etat moderne », « concept » bien lourd ! cf. MONTAGNE « L'Etat Moderne en Afrique et en Asie », in l'Afrique et l'Asie 1949. 1^{er} trim. p. 20 (45) : MONTAGNE « Méthodes » ... *op.cit.* p. 5.

46. Voir 1^{re} partie, chap. II ci-dessous.
47. Voir par exemple, MONTAGNE, « La vie sociale . . . », *op.cit.* Chapitre I « La Berbérie Occidentale et la formation de l'Empire Chérifien », spec. pp. 20 et suivantes.
48. Sur la notion de « causalité structurale », voir M. GODELIER, Horison, Trajets marxistes en anthropologie. Nouv. Ed. Tome I. MASPERO. Paris 1977. spec. pp. 89-90. Toute structure est en même temps « processus de structuration » dont le facteur fondamental de changement se trouve être la contradiction interne, au premier chef.
49. Voir par exemple, MONTAGNE, « Les Berbères et le Makhzen... » *op.cit.* Livre II Les républiques Berbères. Chap. II. Les Petits Etats berbères : canton, tribu, Confédération. VII Equilibre des fractions à l'intérieur de la tribu spec. pp. 161 et suivantes. L'auteur se demande pourquoi y a-t-il des leffs ? Il répond d'abord que c'est pour réaliser un équilibre défensif. Mais c'est là une finalité, non une cause. On verra par la suite que l'auteur cherche à formuler des « hypothèses » explicatives. La notion d' « équilibre » reste cependant la référence de base. (cf. infra).
50. M. GODELIER. *op.cit.* p. 90.
Sur le problème de l'équilibre, voir également cette conclusion de L.GOLDMAN, « Epistémologie de la sociologie » ; *op.cit.* p. 1000. « Tout processus d'équilibration cesse tôt ou tard de constituer le réponse optima au besoin de trouver un équilibre significatif entre le sujet et son monde ambiant. Apparaîtront alors à l'intérieur même du processus initial des phénomènes de ce que PIAGET appelle accommodation à la réalité, c'est-à-dire des processus orientés vers un nouvel équilibre... mieux adapté à la praxis du groupe ».
51. MONTAGNE, « La vie sociale... » *op.cit.* p. 93.
52. *Ibid.* p. 72.
53. Sur ce point voir par exemple : « Les Berbères »... *op.cit.* p. 170 - MONTAGNE s'y réfère à « l'esprit berbère », borné une fois pour toute et attaché au « fond de lui-même » à sa « taqbilt » (tribu, ou fraction), quelle que soit la « grandeur » des « circonstances historiques ».
54. Par ex. il attribue le développement de toute une hiérarchie de petits notables au « jeu naturel des institutions ». « Les Berbères »... *op.cit.* 289. Voir discussion en 2^e partie, ci-dessous.
55. MONTAGNE - « La vie sociale... » *op.cit.* p. 93.
56. Ch. A. JULIEN, *op.cit.* p. 265.
Cette idéologie de MONTAGNE transparaît de temps à autres sous des formes grotesques. Par exemple les Berbères à son avis finissent toujours, après leurs accès d'anarchisme, par « reprendre sans trop de regret, le collier de la soumission, comme des bêtes » (nous soulignons) – Les Berbères... *op.cit.* p. 388. Il n'a que « pitié » pour « ce peuple réduit à une servitude sans idéal dans une misère sans espoir » – *Ibid.* p. 391. ABDELKRIM reste « un petit laboureur de hameau, dont l'ambition de fonder un Etat et de résister, ne fut que vanité » (*Ibid.* p. 404.). Quant au prolétariat marocain, il le gratifie du titre suivant : « immense troupeau », de « caractère grégaire », condamné à « une passivité complète que favorise la résignation islamique »... Naissance du Prolet... *op.cit.* p. 2 20. Pourtant il affirmait (p. 17 2) que dans les bidonvilles « on est davantage dépourvu de préjugés bourgeois », mais en fait c'est pour mieux souligner que la « bourgeoisie nationaliste » « associée » dans « Alhizb Alwatani » est « bourrée de préjugés » et ne vise qu'à « restaurer un état islamique traditionnel sans doute » (*Ibid.* spec. p. 222). Il serait fastidieux d'exposer toutes les prouesses de « l'objectivité » colonialiste de MONTAGNE. L'Histoire y a d'ailleurs répondu au moins en partie.
57. Dans ce « Chef d'œuvre » suivant le mot d'A. ADAM (voir supra), MONTAGNE se surpasse en contradiction politique. Il parle (p. 364) d'« Impérialisme arabe » (à cause du soutien des Arabes au mouvement national marocain). De même, pour lui la destitution du « Roi de l'Istiqlal et du nationalisme » (p. 252) est une « révolution » (cf. titre) ou bien, une « révolution conservatrice », (p. 364), ou même « une contre-révolution... » en attendant l'application des réformes fondamentales (p. 256). Tout en précisant (p. 253) qu'« un historien préférerait sans doute le terme de contre-révolution, car les forces qui viennent d'intervenir sont celles du passé », il maintient tout de même que « la révolution du 20 Août 1953 instaure en même temps la démocratisation du Maroc et l'appel aux masses » ! (*Ibid.* p. 404). Union d'« historicisme » et de « subjectivisme » ?
- (58) : *Ibid.* p. 414.
- (59) : Les références concernant cette terminologie seront précisées au fur et à mesure de l'examen des réalités qu'elle désigne.

PREMIERE PARTIE

LES STRUCTURES DE BASE EN TRIBU

Tout au long de ses écrits, Montagne affirme que la quasi-totalité de la population marocaine vivait jusqu'à la « pacification » française sous le régime « simple mais solide » de la tribu. Il s'agit « d'une sorte de filet aux mailles très fines qui compte près de six cents unités distinctes »¹.

Mais qu'est-ce qu'une tribu ? C'est « le territoire d'un groupe humain défini », dit Montagne². Comment définir ce « groupe humain » ? Par un régime comparable à celui « des anciens germains, restés en marge de l'Empire Romain »³. Ou par des « institutions » comparables à celles de « l'ancienne Gaule »⁴, ou à celles des « cités de la Grèce antique »⁵. Quels sont les traits exactement communs à tous ces régimes disparates dans le temps et l'espace ? Montagne ne fait pas de comparaison précise terme à terme. Il ne s'agit là que de vagues renvois historiques qui, pour être scientifiquement utiles, demanderaient une connaissance avancée de ces institutions du passé, aux différents stades de leur évolution. On peut donc seulement retenir ici l'idée, fort abstraite, selon laquelle « la tribu est un stade social particulier » dont les institutions « se ressemblent étrangement d'un pays à un autre »⁶. Les critères de définition d'une tribu en général restent multiples et « lâches » chez Montagne et mettent en cause, on le verra, la cohérence de son analyse de ce « stade social particulier »⁷. Néanmoins cette prise de conscience de l'universalité « étrange » selon ses propres termes, de la structure tribale, pose le problème suivant :

Dans quelle mesure l'analyse des tribus « berbères », sur lesquelles s'est penché tout spécialement Montagne, peut-elle être considérée comme généralisable à toutes les structures tribales au moins en Afrique du Nord, sinon au-delà ? L'auteur ne se pose pas expressément cette question, mais on relève des « réponses » qui la présupposent.

D'une part, il semble que les analyses de Montagne tendent surtout à révéler les spécificités de l'organisation politique de la « Berbérie ». C'est dans ce sens que A. Laroui caractérise l'approche du problème tribal par Montagne, essentiellement par la « thèse du substrat Berbère » ou du « tribalisme

naturel » propre à la « Berbérie »⁸. Or à ce niveau, l'originalité de Montagne est d'avoir « découvert » au cœur de l'organisation tribale en « Berbérie », une « multitude de petits états, nombreux, enchevêtrés, superposés les uns aux autres »⁹. Donc, au moins pour ce qui est de la « Berbérie », la question de la « tribu » renvoie à celle de l'« Etat ».

Mais, d'autre part, Montagne cherche à « établir une simplification... en expliquant toute l'évolution du Sud Marocain par le passage du régime républicain à celui des « amghars » despotiques, puis à celui des grands chefs Berbères, et enfin à la domination effective du Makhzen »¹⁰. Plus généralement encore, « Ce cycle » qui va de l'anarchie organisée pour arriver au despotisme ruineux du Makhzen, et ne tarde pas à revenir à son point de départ »... n'est que « l'aspect plus humble d'un autre système », à savoir le cycle « des empires musulmans dont le balancement régulier remplit toute l'histoire de l'Afrique du Nord avec une inlassable monotonie »¹¹.

C'est dire que l'analyse des structures politiques de la « Berbérie », aussi spécifiques soient-elles, selon Montagne, dégage un « modèle » ou un « type-idéal », pouvant servir de référence pour la compréhension du système politique du Maroc précolonial, (et même de l'Afrique du Nord), système dont ces structures constituent le point de départ « cyclique ».

Or, en dépit de la « confusion », à laquelle Montagne déclare se heurter dans ce monde de tribus, il affirme avec force que « deux notions restent claires... et forment la pierre et le ciment avec lesquels se construisent les édifices sociaux » : Ce sont précisément : « la fraction » et le « leff »¹².

La première est décrite en termes de « république démocratique ou oligarchique » correspondant à « la forme de gouvernement spontanément choisie par les communautés berbères », ou encore à « la véritable nature » et à la « réalité permanente des institutions du Sud marocain »¹³.

Les leffs consistent en alliances équilibrées, entre ces « républiques » de sorte que celles-ci se distribuent en deux camps opposés et de force égale ; ce qui assure au système une grande stabilité¹⁴.

Si ces « deux notions », étroitement liées entre elles, définissaient autre chose qu'une « anarchie organisée », ou une multitude d'unités « enchevêtrées » mais « distinctes », on n'aurait pas à examiner la « pierre » puis le « ciment ». Mais plutôt les fondations de l'édifice social et son architecture. Mais il se trouve que ces matériaux ne permettent de construire, d'après Montagne, aucun édifice durable, en agrégeant des unités foncièrement anarchiques ; d'où son insistance sur la « Fragilité » du Makhzen et du pouvoir des chefs temporels, spécialement en « Berbérie »¹⁵. Il est donc néces-

saire d'analyser chacun de ces deux matériaux à part, pour comprendre un système dans lequel « l'anarchie », c'est-à-dire stricto sensu l'absence d'Etat ou de pouvoir politique, se présente sous l'aspect d'une multitude de « républiques » solidement structurées (chapitre I), avec des relations « inter-étatiques » ou des alliances extrêmement stables et harmonieuses (chapitre II, Théorie des leffs). Cette prise en compte de la logique de Montagne ne signifie pas l'adhésion à une théorie du cycle historique toujours identique à lui-même. Une telle théorie ne peut être infirmée ou démontrée que sur le terrain de l'histoire scientifique du Maghreb. Mais cette prise en compte formelle implique d'abord un effort de compréhension, en présence d'une « anarchie » paradoxalement si « stable » et « organisée. Elle implique ensuite une analyse critique du contenu de chacune des deux structures de base du système, telles qu'elles sont perçues par Montagne. Le paradoxe d'une anarchie étatisée est trop frappant pour ne pas appeler un rejet a priori, en y voyant par exemple un simple abus de langage. C'est pourtant pour cette raison même que l'on devrait se demander quels éléments concrets ont amené Montagne à admettre un tel paradoxe. Il peut s'agir soit d'une spécificité organique des sociétés plus ou moins « primitives » qu'il étudie, soit au contraire d'une particularité originale de sa pensée à lui.

NOTES

-
1. MONTAGNE « Révolution au Maroc », op.cit. p. 43.
 2. *Ibid.* « Naissance du Proletariat marocain », op.cit. p. 20.
 3. Révolution au Maroc, p. 41-43.
 4. MONTAGNE : « Perspectives marocaines », in Politique Etrangère, Juillet 1951. Repris dans « Opinions et témoignages sur le Maroc ». Sté Parisienne d'imprimerie. Paris 1951. p. 109.
 5. *Ibid.* « L'Etat Moderne en Afrique et en Asie », in L'Afrique et l'Asie. 1949. 1er trim. p. 25.
 6. « Naissance du prolétariat marocain », p. 20 et suivantes.
 7. Voir ci-dessous chap. II section II.
 8. A. LAROUI. « Les Origines sociales et culturelles du nationalisme marocain (1830-1912) ». F. MASPERO/ Textes à l'appui. Paris 1977. pp. 168-171.
LAROUI attribut à Montagne un « romantisme pro berbère courant chez les esprits conservateurs » (p. 168). Il remet en cause cette prétendue « spécificité berbère » en soulignant la contradiction suivante : MONTAGNE relève lui-même la concordance des noms donnés aux diverses structures : Tribu = kabila = Taqbilt./Ikhs = Adhm (=famille agnatique ou « clan »)... Il y aurait donc « concordance entre tribalisme arabe et berbère », selon A. LAROUI. L'usage ici fait des termes « berbère » et « Berbérie » ne préjuge d'aucune unité ethnique, linguistique (ou culturelle), ni, encore moins politique. Ils sont exclusivement repris pour désigner les populations dont parle MONTAGNE en employant, ces termes c'est-à-dire les habitants des Atlas, du Rif (et de la Kabylie).
 9. « Les Berbères et le Makhzen... » p. 148. Le mot « état » est souvent imprimé sans majuscule, dans ce contexte, sauf exception (Par exemple : « les hommes qui composent ces Etats... » *Ibid.* p.149 « La vie de ce petit Etat... » p. 209). En tout cas cette prudence calligraphique n'empêche pas MONTAGNE d'appliquer sans réserve les notions d' « Etat », « République », « Démocratie », « Oligarchie » pour décrire les fractions de tribus du Haut Atlas, du Rif, etc. Sous réserve de la discussion qui suit, le mot « Etat » sera imprimé avec majuscule sauf lorsqu'il s'agit d'une citation de MONTAGNE.

10. *Ibid.* P.143 – l'« amghar » est l'équivalent du terme arabe de « Cheikh » et signifie le Grand ou l'Ancien.
11. *Ibid.* P.146.
12. R. MONTAGNE. L'Aghbar et les hautes vallées du Grand Atlas. In *Hesperis*. Tome VIII. 1927. 1^{er} trim. p. 13. Il est certes difficile de construire des édifices avec... « Deux notions » ou plusieurs, s'ils ne sont pas purement spéculatifs.
13. « Les Berbères et le Makhzen », p. 141 et suivantes.
14. Voir ci-dessous chapitre II (1^{re} partie).
15. Voir II^e partie.

CHAPITRE I

LES UNITÉS POLITIQUES

C'est après avoir examiné les institutions propres à ces unités politiques dans leur contexte social, tel que décrit par Montagne, (Section I), que l'on pourra s'interroger sur les fondements empiriques et théoriques qui l'ont conduit à leur attribuer un caractère étatique (Section II).

SECTION I. – Structures du « canton »

Le « Canton » est un niveau particulier de l'organisation « tribale », privilégié, par Montagne, au sein de cette dernière. Il est donc tout d'abord nécessaire de situer ce niveau dans la chaîne de cette organisation (§ I) avant de centrer l'analyse sur les unités proprement politiques, dégagées par Montagne (§ II).

§ I. – Définition des niveaux de structuration sociale

Lorsque Montagne expose l'organisation « tribale », il suit généralement l'ordre d'extension des unités qu'il étudie, quant à leurs dimensions spatiales et humaines et au nombre de sous-unités qu'elles comportent. On a alors l'emboîtement suivant : famille, village, fraction, tribu, fédération et confédération. Pourtant, l'importance sociale et politique de ces unités n'est pas strictement croissante en fonction de cet enchaînement. Ce dernier a de plus l'inconvénient de ne pas mettre en évidence l'originalité de la démarche de Montagne lui-même dans l'analyse des structures « tribales ». Si l'on suit l'ordre dans l'importance sociopolitique qu'il attribue à celles-ci, on obtient la succession suivante : D'abord le niveau le plus faible, la tribu (et au-dessus) ; ensuite le niveau moyen (qui se trouve être les structures élémentaires : famille, village), et enfin le niveau le plus important (qui se trouve être la structure intermédiaire, la « fraction »).

A. La tribu

Dans la terminologie administrative coloniale, la tribu se présente comme une unité compliquée, comportant un certain nombre de fractions et de sous-fractions, qui, comme leurs noms l'indiquent, ne sont que des subdivisions de l'unité-mère, ou de la structure de référence qu'est la tribu. Les fédérations et confédérations consistent elles-mêmes en « agrégats » composés d'un certain nombre d'unités de références, ou de tribus. Montagneremet en cause ce schéma dont les niveaux sont selon lui mal définis et souvent dépourvus de toute consistance réelle. D'ailleurs « ...Les Berbères ne savent guère appliquer des noms distincts à ces organismes que les besoins de notre politique administrative nous obligent à distinguer. Ils les désignent le plus souvent par le terme vague de « taqbilt »¹. Le terme taqbilt signifie en chleuh : tribu. Montagne conviendra de réserver ce terme à la fraction, mais il ne précise nulle part si, pour les populations qu'il étudie, la confusion terminologique entre fraction, tribu, fédération etc., signifie une indifférenciation réelle de ces niveaux, ou bien si, tout en leur appliquant le même nom, « taqbilt » - ils font néanmoins entre eux une différence tacite, en rattachant à chacun d'eux un degré plus ou moins grand de solidarité politique ou de filiation généalogique, ou autre. Sur le plan des réalités sociales objectives, la question se pose en tout cas de savoir selon quel critère on peut discerner spécialement des « tribus » englobant des « fractions », d'autant plus que la terminologie locale n'est pas d'un grand secours : elle ne comporte qu'un seul nom, appliqué spontanément, sans définition ni distinction à plusieurs (ou une seule ?) réalité.

Or, pour Montagne, le niveau tribal est un « cadre vide », « inorganique », « difficile à définir », et dont « le lien durable est seulement caractérisé par l'existence d'un sentiment confus de fraternité ». Les fédérations sont de même souvent « factices » et dépourvues de toute structure propre². En dehors de la difficulté de saisir un cadre qui n'existe que sous la forme d'un sentiment « confus », c'est l'existence même de ce sentiment spécifiquement « tribal » qui pose problème, puisque l'on doit pouvoir le distinguer d'un autre sentiment « tribal », au niveau de la fraction, alors même que les intéressés n'ont verbalement du moins, qu'un seul sentiment rattaché à la « taqbilt » qui est pour eux la tribu, et pour Montagne la « fraction ». Cette difficulté se renforce du fait que l'on doit en outre discerner chez les « Berbères » un troisième « sentiment de fraternité » qui implique leur appartenance aux alliances dites « leffs », mais c'est là selon Montagne un phénomène d'un autre ordre³.

Une fois la « tribu » reléguée dans le domaine des sentiments, Montagne se préoccupe ni d'en définir rigoureusement la nature, ni d'expliquer son

articulation, causale, historique, ou généalogique avec les autres niveaux. En dehors du fait qu'elle se trouve « au-dessus » des fractions et « au-dessous » des fédérations, et en dehors de son caractère subjectif, d'ailleurs « confus », on ne sait rien de sa nature objective passée ou présente. Une fois déclarée « vide », on retient seulement que la « tribu » est... un sentiment. Mais si la tribu est ainsi renvoyée vers la psychologie, c'est au contraire l'économie qui prédomine apparemment à l'autre extrémité de l'emboîtement, c'est-à-dire au niveau des structures sociales élémentaires.

B. Famille et village

A ce niveau Montagne avance des définitions précises, et semble ne se heurter à aucune confusion, grâce à l'existence de repères institutionnels, territoriaux et même résidentiels. Il abandonne définitivement les filiations formelles, administratives ou généalogiques, sans en avoir toutefois fait la critique, dans le sens où celle-ci aurait permis de comprendre les bases réelles ou illusives de ces « filiations », pour mieux les dépasser.

Il affirme alors qu'à la base de la vie sociale « berbère » on trouve la « famille patriarcale et agnatique... formée par les fils et les petits-fils d'un même père. Il s'agit de l'ikhs, (littéralement : l'os), qui généralement maintient la propriété indivise, et constitue une cellule de production. Il s'isole parfois dans un site d'habitation bien distinct⁴. Cette « base » de la société « berbère », Montagne ne décrit pas sa structure interne ni les formes diverses qu'elle peut éventuellement revêtir sur les plans des rapports de parenté, des formes de la propriété, et de l'organisation de la production. Pourtant, relever des nuances ou des variations, si elles existent, au niveau d'une « base » peut avoir une grande importance pour la connaissance de la façon dont se structure et évolue une société donnée. La « base » prend en fait chez lui l'aspect d'une unité atomique, opaque et « indivise », sinon indivisible. C'est pour cette raison peut être qu'il ne s'y attarde pas autant qu'il le fait dès qu'il s'agit des « agrégats » composés d'un nombre variable de ces « unités »⁵.

Le « hameau », ou « tadchert » comporte assez souvent deux ou trois « ikhs », et peut recevoir les étrangers qui veulent s'y installer définitivement. C'est d'ailleurs là, semble-t-il un phénomène fréquent. Il permet aux « ikhs » d'un hameau de disposer d'un apport en main d'œuvre, et d'un facteur d'enrichissement ethnique, (les « étrangers » peuvent épouser les filles, mais non acquérir la propriété foncière). Mais Montagne ne dit rien des rapports entre les « ikhs », ainsi juxtaposés, ni au plan des règles de mariages, ni à celui de la propriété et de la production. Ainsi le hameau se présente comme un simple « lieu », dans lequel les Ikhs sont simplement « voisins ».

L'agrégation » quantitative réapparaît immédiatement, accompagnée du passage à un niveau spatial, ou territorial plus large⁶.

« Trois ou quatre hameaux » constituent un mouda', (littéralement : l'endroit, en arabe), qui se présente comme un « gros village ». On le reconnaît à l'existence d'une mosquée, d'un « agadir » (grenier ou magasin collectif), et « surtout d'une jmaa', assemblée de tous les hommes en état de porter les armes »⁷.

En ce qui concerne l' « agadir », Montagne en fait ailleurs un critère distinctif de la tribu et non pas du mouda'. Il affirme à cet égard que l'agadir est le véritable facteur d'unité de la tribu et « son cœur économique »⁸. On verra plus loin qu'il est en outre le propre des « taqbilt » ou « fractions », et non pas des « mouda »⁹. Il se pourrait finalement qu'il ne soit le propre ni de l'un ni l'autre de ces différents niveaux. Il tiendrait alors à la force de telle ou telle structure, à son caractère interne (par exemple = formes de propriétés et conflits sociaux), et aux conditions environnantes (climat, guerres, invasions etc...) qu'elle soit ou non dotée d'un magasin collectif.

Il aurait été édifiant de savoir par exemple quels rapports entre tiennent : l'évolution de la propriété privée et celle de l' « agadir ». C'est dans ce sens aussi que la désignation du « cœur économique » de l'une quelconque de ces structures, comme étant l' « agadir » pose finalement la question de savoir si c'est la production ou bien le stockage qui est le « cœur » de l'économie elle-même. Or, si cette seconde option est retenue, il en dé coule que l'existence ou non de l' « agadir » dépend entre autres, de s conditions de la production et de l'échange, lesquelles seraient alors plus importantes que l' « agadir » pour l'unité de la structure sociale considérée¹⁰.

En ce qui concerne la « jmaa' », Montagne la décrit en termes simples et concrets. En cela sa description reste attachée aux faits. On est loin de la charge mystique dont on enveloppe cette institution dans certaines discussions sur la démocratie. La démarche de Montagne contraste avec le romantisme consistant à y voir l'incarnation d'une démocratie « spécifique ». Mais l'approche concrète finit par dis par être, au moment de la synthèse, lors que Montagne intègre l'ensemble des institutions dans la représentation d'une « multitude de républiques ».

Pour le moment, la jmaa' assume, selon Montagne, la gestion des terres de pacage et de la forêt du village, répartit les charges communes (par exemple le tour de taleb fqih), et organise les travaux collectifs (réparation de séguias etc...). En dépit de ces fonctions « administratives », Montagne affirme que « l'activité politique de ce groupe est presque nulle »¹¹. Or, en dehors du fait que Montagne ne définit pas encore ce qu'il faut entendre par « politique »,

on s'aperçoit qu'en plus de la gestion économique, l'assemblée du mouda', assure la police des cultures et la répression des délits d'une certaine gravité. Le hameau lui-même, en grandissant, tend à organiser sa « vie propre » et « absorbe de la sorte une partie des attributions du « mouda' ». On pourrait dire plus simplement qu'il tend à devenir un mouda'. C'est ainsi que « pour des raisons qui tiennent aux conditions de la vie matérielle, l'assemblée du mouda' prend souvent une grande importance locale »¹², selon les fonctions sociales qu'elle assume. Il en va d'ailleurs de même du hameau dans la mesure où il assume lui-même ces fonctions. Pourquoi donc la politique n'interviendrait-elle jamais, ou presque, à ces niveaux, même si les « conditions de la vie matérielle » venaient à agir dans le sens d'une politisation de ces structures ? Ce qu'on peut relever ici, c'est que Montagne définit à trois niveaux différents le facteur principal de l'existence du « mouda' » : En effet, on reconnaît « surtout » son existence dans la jema'a' de tous les hommes armés : soit donc un critère d'organisation « démocratique ». Mais ensuite on s'aperçoit que le rôle de cette jema'a' dépend des « conditions matérielles » (propriétés, travaux et magasin collectifs), soit donc un critère économique. Mais voici que Montagne « découvre », sans explication, que « la mosquée du vendredi... est l'institution centrale, et peut-être la raison d'être de ce groupe social »¹³. Si la religion, l'économie et la « démocratie » se disputent ici la primauté dans la définition de la structure sociale en cause, sans « jamais » lui imprimer un caractère politique, quel est alors le facteur nouveau qui, au niveau de la fraction, pourrait définir la structure politique par excellence ? En tout cas le point de départ de cette mutation semble encore être une agrégation quantitative.

C. La fraction, ou « Canton »

Trois à cinq « mouda' », ou même deux gros villages seulement, soit un territoire de huit à dix kilomètres de diamètre constituent une « fraction », « s'unissent pour participer également aux charges communes d'un petit état élémentaire, auquel les Berbères réservent dans la région du Tichka plus spécialement le nom de taqbilt ». On doit se demander alors si c'est l'union des villages qui implique les charges « étatiques » ou si ces dernières sont données a priori, de sorte que les populations s'unissent « pour » y participer. De plus il ne semble pas que l'on puisse affirmer que les « Berbères » soient conscients de constituer des « états » dans les cadres auxquels ils réservent le nom de « taqbilt »¹⁴.

En fait c'est Montagne qui, grâce à son optique institutionnelle et territoriale, ne s'arrête ni aux spéculations généalogiques, ni à la terminologie administrative, et parvient ici à voir dans la « fraction », donc dans une subdivision, ou encore dans l'absence d'unité, l'unité entière, « étatique »,

donc autonome et non fractionnelle. Bien que dans l'acception administrative la « fraction » n'est que la partie d'un tout, Montagne y voit une totalité politique.

Pour dépasser cette contradiction formelle dans laquelle la « fraction » devient synonyme de « tribu », (« taqbilt » signifiant les deux), Montagne décide de réserver à l'« état élémentaire » qu'il vient de dégager un nom inconnu sur place: le « Canton », celui-ci « évoquant à la fois, selon A. ADAM, les dimensions du canton français, et l'autonomie du canton suisse ; deux traits qui s'appliquent à la fraction sédentaire »¹⁵.

L'unité de l'organisation et du territoire ne semble pas pourtant suffisante pour caractériser cette « cellule politique », puisque tous les autres niveaux (tribu, hameau, village) sont également dotés d'un territoire et d'institutions propres. Cependant Montagne insiste sur le fait que « c'est bien l'unité du territoire et le souci de le défendre et de l'accroître qui créent entre les familles d'un même canton, un lien social durable »¹⁶. Mais il ne semble pas que ce soit le simple attachement au territoire commun, ou même à son extension, que vise Montagne. En effet, parlant du rôle de la « jmaa »' de canton, il dit incidemment qu'elle « assure particulièrement la défense et l'inviolabilité des frontières »¹⁷. On peut donc en inférer que c'est une fonction sociale particulière, celle de la défense des frontières assumée « particulièrement » au niveau du canton, qui confère à ce dernier un caractère politique et même « étatique ». La défense et la sécurité extérieure du territoire seraient donc les fonctions politiques par excellence, et le fondement propre de l'Etat, du moins à ce qu'il semble ici.

Seulement Montagne affirme par ailleurs que « la forme du petit état, ses frontières et sa structure demeurent inchangées »¹⁸. Il n'y a donc ni accroissement du territoire, ni changement de l'organisation en fonction des besoins de défense. D'ailleurs « les dimensions du canton sont constantes » et restent précisément limitées à la distance que peuvent parcourir les membres de la « jmaa' de canton » en une journée pour se réunir en cas d'urgence. Dès qu'un « Etat » vient à dépasser ces limites, il se divise en deux cellules indépendantes. Une « loi fonctionnelle » intervient donc ici, et Montagne la compare à celle de la multiplication des cellules biologiques par simple division en unités identiques¹⁹. Finalement, l'unité du territoire cesse d'être déterminante dans la constitution de l'« Etat-canton », puisqu'elle apparaît ici subordonnée elle-même à la nature de l'institution dirigeante, la « jmaa' » et aux possibilités de regroupement, « d'urgence », de ses membres pour délibérer en commun. Donc, non seulement la défense du territoire, mais aussi ses dimensions fixes dépendent d'une forme d'organisation particulière qui semble être le « vrai » lien durable entre les familles d'un « canton ».

Ce serait donc l'existence d'une jmaa' qui déterminerait le cadre du canton en fonction des possibilités de mouvement et d'action de cette dernière. Mais enfin de compte est ce que c'est la jmaa' qui détermine les limites du territoire, ou bien est-ce ce dernier qui détermine le cadre de compétence de la jmaa' ? Montagne ne semble pas conscient des implications contradictoires de ses affirmations.

En tout cas, « l'existence des « taqbils » ou cantons est générale dans tout le Sous »²⁰, et même « dans les diverses parties du Nord de l'Afrique, peuplé de Berbères sédentaires »²¹. Que le « Canton » s'appelle « taqbilt » (dans le Haut-Atlas), ou « khoms » ayant son « alam » (ou drapeau) propre, (chez les Jbala, les Sanhaja de Sraïr et ailleurs dans le Rif), ou encore « arch » (en Kabylie), il est partout la « cellule politique des états berbères ». Ces « états » résistent au Makhzen et gardent leurs « constitutions » propres même lorsque des royaumes viennent à se construire au-dessus d'eux, et quel que soit le rôle des tribus ou confédérations dont ils constituent formellement les éléments, ou les « fractions »²². Il est vrai que les luttes et les guerres se déroulent entre de grandes formations de tribus ou de confédérations qui se réaniment, s'organisent et occupent le devant de la scène historique à différentes époques. Mais elles retombent finalement en sommeil, ou même deviennent « factices ». L'organisation durable est celle des « républiques » ou « Etat-Cantons », et c'est cette organisation qu'il importe d'examiner de plus près²³.

§ II. L'organisation des unités politiques

En décrivant les « républiques » de « canton », Montagne isole les aspects économiques des aspects politiques et commence généralement par ces derniers ; il accorde ainsi, apparemment, le primat au politique sans toutefois justifier cette option. En outre, toutes les formes de la vie sociale sont pour lui des « institutions », terme qu'il accepte donc dans un sens large, mais sans définition. Ainsi, les assemblées délibérantes, les alliances, les guerres, les amendes et les « danses collectives » elles-mêmes sont pour lui, au même titre, des « institutions » politiques. Sont également des « institutions » économiques, l'entraide, l'hospitalité, les magasins collectifs, etc... La description empirique de chacune de ces institutions peut certes justifier que chacune d'elles soit examinée séparément ; mais non leur juxtaposition dans un exposé (même détaillé) suivant un ordre de succession qui n'apparaît pas autrement qu'arbitraire faute d'une justification expresse. On ne perçoit pas alors l'articulation de ces institutions en une structure sociale dont il s'agissait justement de mettre en évidence « l'architecture » propre. Montagne ne rend compte en effet ni de la coexistence de ces institutions,

ni de l'enchaînement causal qui pourrait les lier de sorte que les unes impliquent les autres. En outre, il n'établit pas d'hierarchie entre elles, en dehors d'une distinction globale entre le « politique » et l'« économique », et quelques remarques incidentes sur l'importance particulière de « l'agadir », ou des alliances « leffs », ou encore des « assemblées », etc..., de sorte que ces « institutions » s'avèrent finalement toutes, au même titre, « importantes »²⁴.

Enfin, lorsque Montagne observe un changement dans l'une de ces institutions, par exemple le renforcement du caractère « oligarchique » des assemblées jmaa', il ne prend pas soin de le mettre en rapport avec des changements éventuels dans d'autres « institutions »²⁵.

Il demeure que l'idée originale de Montagne est d'avoir considéré l'organisation au niveau « cantonal » comme constitutive d'un « Etat », et non pas seulement d'une communauté plus ou moins structurée, tel le hameau, le village, la tribu ou autre. Il est donc nécessaire d'examiner les organes (A) et les fonctions (B) sociales propres à ce niveau pour pouvoir les comparer (dans la suite) à l'organisation et au fonctionnement d'un Etat.

A. Les Organes du « Canton »

On peut distinguer des organes principaux (permanents), et des organes spéciaux (ou « ad hoc »).

1. Les organes principaux

Il s'agit essentiellement des assemblées ou « jmaa's », des conseils restreints ou « sénats » et des « Moqaddem », ou « Chefs de cantons ».

a) Par opposition à la « jmaa' » du mouda' (assemblée de village), ouverte à tous les hommes en état de porter les armes, ou à ceux qui sont mariés depuis au moins un an, la jmaa' supérieure, c'est à dire celle du canton, accuse un caractère « oligarchique ». Seuls y participent aux délibérations les chefs des familles patriarcales, ou du moins les plus influents des membres de celles-ci. Il se peut même qu'un hameau (« deux ou trois ikhs ») ne puisse déléguer à l'assemblée du canton qu'un seul représentant. Il importe en effet à ce niveau « d'être riche », de savoir parler, et « de pouvoir recevoir dignement », le cas échéant, les membres du conseil. L'assemblée se tient au moins une fois par an, et à tout moment, au besoin. Elle porte le nom d'« Aït Rbaïn », ou « Inflas »... Il est donc remarquable ici, bien que Montagne ne se préoccupe pas de cette « nuance », que la composition de cet organe reflète la structure patriarcale des « taqbils », de sorte que la « fonction publique » se trouve encore directement liée à la prédominance « gérontocratique » au sein de la famille²⁶.

b) Néanmoins, ce « conseil de canton » se dessaisit assez souvent au profit d'un « petit sénat », parfois appelé « Aït Diwan », composé de quelques notables suffisamment influents pour ne pas être contredits par leurs pairs. D'ailleurs même si l'assemblée se maintient en activité, il existe toujours, selon Montagne, un petit groupe agissant en son sein, et derrière elle, pour déterminer le sens de ses décisions. Le caractère « oligarchique » des « républiques » en cause se renforce bien sûr en proportion avec l'influence de ces « notables ».

c) La désignation au moins « officielle » du Moqaddem, lorsqu'il existe, se fait cependant au niveau de la « jmaa' » de canton. Ce « Président de la République », selon Montagne²⁷, est élu chaque année, et, s'il peut, exceptionnellement, être réélu une fois, il ne peut jamais l'être plus longtemps²⁸.

D'ailleurs « selon la tradition ancienne dans le Haut-Atlas, le Moqaddem doit être un personnage effacé qui se considère à tout instant comme le porte-parole du conseil »²⁹, on est donc assez loin d'un « régime présidentiel ».

2. Les organes spéciaux ou « ad hoc »

La création de ce type d'organes est liée à une fonction spéciale ou à une circonstance particulière.

a) Ce sont d'abord des juridictions organisées annuellement sous forme de « tournées de justice », en particulier dans les tribus où les « cantons » sont entre eux plus unis qu'ailleurs. Alors chaque conseil de canton fournit un juge, qui se joint à ceux des autres cantons pour former un jury dit « IMZRAN » (littéralement ceux qui regardent ou qui voient). Le corps constitué de tous les « conseillers » de canton se déplace avec le jury pour faire appliquer le cas échéant ses décisions. Le cortège ainsi formé s'appelle « ajmoa » (rassemblement). Les litiges sont tranchés sur place et les « torts » ou délits sanctionnés par des amendes³⁰. Suivant la logique de Montagne on pourrait dire, c'est là une juridiction « interétatique » de par sa composition et « supra-étatique » de par sa compétence. Pourtant cette juridiction demeure par sa composition même, par la loi qu'elle applique, et par le mode d'exécution de ses décisions, essentiellement liée à la population elle-même et basée sur la structure « tribale » ou patriarcale. Le nom même qu'elle porte dénote son caractère de rassemblement populaire au niveau tribal.

– Un organe de gestion de l'agadir, appelé « ommal » a pu être relevé par exemple à Tamellokt³¹. Il applique un « Louh » (règlement du magasin), édicté par les notables eux-mêmes. Ceux-ci sont parvenus à y insérer la règle de la majorité, « presque inconnue dans les républiques berbères », et sont devenus « un petit sénat privilégié ». L'institution des « ommal » n'est

cependant pas générale. Montagne décrit lui-même des agadirs directement utilisés et surveillés par les usagers sans organes ni « fonctionnaires » spéciaux.

On peut enfin signaler que parfois « un petit fonctionnaire rétribué », dit « amazzal », est désigné au niveau du « mouda' » pour régler l'irrigation³². De même subsistent des « institutions » d'origine « magique » avec les « Inflas Lkhir », (personnes de bon augure). Mais ceux-ci, en dehors des « Inflas » élus, n'ont pas pouvoir de décision ; ils peuvent tout au plus être consultés, recueillir les gages, ou « désarmer dans les réunions ceux qui sont cités devant l'ajmoa ». Ceci chez les Ida ou Tanan par exemple, car ces pratiques ne sont ni générales ni identiques là où elles existent³³.

Ce sont là les principaux éléments rapportés par Montagne. Il est donc permis de constater qu'il n'existe à ce stade ni armée spéciale (tout le monde est armé), ni corps de « fonctionnaires » autres que les représentants des familles, ni appareils spécialisés d'administration et de répression. Cet état de chose est d'ailleurs lié à la nature-même des fonctions sociales au niveau « cantonal ».

B. Les fonctions sociales

« Les pouvoirs administratif, législatif et exécutif sont confondus... au sein de... la jmaa' de la taqbilt » qui est vraiment l'organisme politique le plus vivant et le plus actif »³⁴. Ces pouvoirs étant de toute façon confondus, il convient donc de présenter les fonctions de l'unité « cantonale » d'après une classification basée sur le contenu matériel, et non l'aspect formel, de son activité. On a vu que Montagne ne classe les institutions ni suivant le critère organique ou fonctionnel, ni suivant un ordre rigoureux en fonction de leur importance matérielle.

Les fonctions qu'il décrit peuvent être regroupées en trois catégories générales : l'économie (et la propriété), le maintien de l'ordre (et la justice), la guerre (et les alliances).

1. L'économie

Montagne est catégorique : il n'y a pas de terres collectives « appartenant à des tribus ou à des fractions » dans les territoires du Sous peuplés de Berbères sédentaires³⁵. La propriété et l'activité productive s'organisent donc au niveau de la famille patriarcale (Ikhs). Les quelques biens communaux, (pacages, forêts, seguias) sont gérés au niveau du mouda' qui, on l'a vu, peut prendre une « grande importance ».

Au point de vue économique, les pratiques organisées à l'échelle du canton sont l'hospitalité (Tinoubga), c'est-à-dire la réception des hôtes étran-

gers, ou l'octroi du droit de cité à ceux qui veulent s'installer sur place ; la touiza « obligatoire à l'égard du... moqaddem ou de l'amghar »³⁶ ; la sécurité des cols et voies de passage en contrepartie d'une « zettata » ou redevance payée par les passagers aux gardiens des cols ; enfin dans certains cas, la sécurité des « marchés » ou des foires qui se tiennent sur le territoire du canton. Quant aux « agadirs », ils peuvent être construits et entretenus au niveau du canton, du mouda' ou du hameau.

Dans l'ensemble, ces fonctions semblent réduites, car le village et le hameau en assument directement l'essentiel (ouvrages collectifs, pacages, irrigation, stockage,). En outre, il apparaît qu'assez souvent le cadre « républicain » se trouve dépassé, en tant que régime politique, dès qu'il existe une touiza pour « l'amghar »³⁷. De même le cadre du « canton » se trouve dépassé « en extension » dès que la sécurité des marchés dépasse ses possibilités propres ou implique des intérêts extérieurs à lui³⁸.

2. L'ordre public

La paix interne peut être menacée par les conflits entre « Ikhs » rivaux, parfois regroupés en « soff »s, ou alliances, opposés au sein du « canton », ou encore par des infractions individuelles. Les premiers donnent lieu (surtout dans le Rif) à des « guerres » de « vendetta », ou simplement à des disputes, et se terminent par l'arbitrage de la « jmaa' » ou du moqaddem qui la représente. Il importe de remarquer que le recours à une force externe, fournie par les « frères » de leff des « cantons » voisins (voir infra) s'avère parfois indispensable pour ramener la paix interne et « imposer » un règlement aux belligérants³⁹. Cette nécessité tient à l'absence d'un organe de répression, détaché de la population et qui serait à même de venir à bout des « désordres ». C'est peut-être aussi pour cette raison que la seule sanction applicable à toutes sortes de délits demeure, en règle générale : l'amende, payée en argent, ou en nature ; (une sanction courante consiste à faire préparer par le délinquant un souper offert aux représentants du « canton » (Imensi n'taqbilt, ou dîner de la tribu). Le produit des amendes est affecté pour un tiers au moqaddem, un tiers au conseil de « canton » et le dernier tiers à la caisse commune⁴⁰. Les règlements applicables sont tantôt édictés annuellement par la « jmaa' », ou par le moqaddem (qui les fait alors approuver), tantôt « confiés » dans des « louh », constituant ainsi le célèbre « orf » (droit coutumier) berbère. Pourtant les « codes » étudiés par Montagne ne sont pas purement « républicains », et impliquent déjà l'influence des « féodaux », du Makhzen, et des confréries⁴¹. Montagne ne se rend pourtant pas compte de ce qu'il dépasse assez souvent, en le décrivant, le cadre du « canton » et son « idéal » « républicain ».

3. La guerre

Deux causes principales peuvent, selon Montagne, entraîner une « république » de canton dans une guerre extérieure : La défense de son territoire, ou la « perspective d'un butin ». Or, une différence majeure apparaît chez lui entre les deux situations, bien qu'il ne les confronte pas directement. Il souligne en effet que « même, dans les circonstances les plus graves, lorsque l'indépendance de la haute montagne se trouve menacée par la force du Makhzen ou les caïds voisins, l'état de division du pays ne permet généralement pas... de désigner un chef unique ». De même, lorsque les combats se déroulent entre cantons de leffs opposés, dans le Haut-Atlas, « les petits états berbères ne désignent pas de chef de guerre. Le Moqaddem en fait office ». Il n'y a donc ni armée spéciale, ni commandement : « Chaque taqbilt lutte en ordre dispersé⁴². Par contre, l'offensive en vue « du butin », semble associée dans l'esprit de Montagne, à l'action d'un « Chef habile » qui peut en tirer profit. Certes le Berbère se voit ici attribuer « la passion » et « l'amour » du butin. Montagne constate néanmoins qu'« il est rare qu'une alliance puissante réussisse à vaincre une république ennemie »⁴³ ; non seulement celle-ci résiste longtemps, mais encore le jeu des alliances des leffs lui fournit des renforts. Il faut donc d'autres structures que celles spontanées des « républiques » pour qu'il y ait des guerres d'expansion, comme celles des caïds, ou des Almohades dans le passé⁴⁴. En dehors de ces cas, les guerres se déroulent donc sous des commandements de circonstance, et les alliances de « leffs », ainsi que les alliances obtenues par la pratique de l' »ar » (supplication), demeurent bien « fonctionnelles », mais dépourvues d'organes permanents⁴⁵.

Dans la limite du « canton », la fonction « défensive » ne donne lieu à aucune structure propre et fait même appel à l'extérieur. Quant à l'accroissement du territoire, il dépasse d'emblée les possibilités d'un « canton », et s'accompagne de la formation d'un nouvel « état politique » en même temps qu'il facilite cette formation. Or, la définition du canton comme « état » était liée par Montagne à la « défense du territoire », tout « particulièrement »⁴⁶. Comment lever cette contradiction ?

Il se peut que les débordements du cadre « cantonal » aux plans économique, « judiciaire » et militaire, soient « occasionnels » ou encore « extérieurs » à sa nature « étatique » qu'ils ne remettraient donc pas en cause. C'est alors l'essence de l'« Etat-Canton » qui doit être dégagée de ces contradictions et examinée en elle-même comme dans ses implications théoriques.

SECTION II. – l'« Etat »

Montagne affirme donc que la structure sociale qu'il étudie se présente à la fois comme un « filet » dont les « mailles » sont les tribus et comme une « multitude de républiques » à un niveau « infra-tribal », si l'on peut dire. Pourtant, au sein de cette même structure, l'« Etat » constitue selon lui « la réalité permanente », et la tribu le « cadre vide ». C'est donc l'« Etat » qui est chez lui le concept principal de référence, et que l'on doit d'abord examiner (§ I). A l'issue d'un tel examen, il importe de s'interroger sur les rapports entre cette conception de « l'Etat » et l'image que donne Montagne de la réalité empirique qu'il décrit, dans sa globalité (§ II).

§ I. Conception de l'« Etat »

Bien que Montagne ne définisse jamais expressément ce qu'il faut entendre en général par le terme « Etat », l'application qu'il en fait dénote néanmoins une acception implicite de ce terme. Il s'agit alors, en premier lieu, d'en tenter la formulation expresse. Ensuite, l'Etat étant ici envisagé dans un milieu « tribal », on doit en confronter le concept avec les spécificités propres à la structure étatique, telles qu'elles ont pu être dégagées dans des contextes similaires.

A. Acception implicite

C'est à la lumière de la description ci-dessus des institutions « tribales », et spécialement « cantonales », que l'on peut dégager la notion d'« Etat », implicitement mise en œuvre par Montagne. Pour ce faire, il importe de faire abstraction des « débordements » ou des incohérences qui ont pu être relevés, tout en tenant compte des différents repères avancés⁴⁷. Une solution à ces contradictions peut être trouvée en exposant ces dernières non pas comme le fait Montagne, en tant qu'éléments disparates, mais plutôt comme une série de conditions dont chacune est nécessaire mais non suffisante.

1. L'unité du territoire, est sans doute la première condition constitutive de l'Etat, selon Montagne. Mais elle n'est nullement suffisante, puisque la « tribu » ou le « village », ont bien leurs territoires définis sans qu'ils constituent pour autant des Etats. S'il est vrai que la « taqbilt » qui fait une expansion territoriale trop grande se divise en deux « républiques » séparées, il n'en demeure pas moins que chacune se fixe alors sur une portion de l'ancien territoire commun. Elle se trouve, dans le cadre de cette portion, dotée de frontières plus ou moins précises qu'elle défend alors, par elle-même. Si donc le territoire ne saurait être considéré comme le « seul lien durable entre les familles d'un « canton », il constitue néanmoins, semble-t-il une condition nécessaire, quoique insuffisante, de leur union.

2. L'organisation politique, est la seconde condition constitutive de l'Etat. Cette notion de politique n'est pourtant pas elle-même définie expressément par Montagne. Deux éléments semblent devoir être réunis, d'après ses descriptions, pour caractériser l'organisation « politique », qui, en tout cas, suppose l'existence d'organes de direction de la communauté, (jmaa', Conseil, Moqaddem, en l'occurrence). Le premier de ces éléments est sans doute « la compétence de guerre », dont spécialement la défense du territoire ; (outre son accroissement éventuel, ou le soutien accordé à des alliés, etc...). D'autres pouvoirs dérivent de cette compétence principale, dont en particulier la conclusion des accords et des alliances. Le second élément c'est la prise en charge des affaires communes, dont tout spécialement le maintien de l'ordre, le règlement des litiges et la gestion des biens collectifs. Le critère de l'organisation « politique », permet de distinguer, la taqbilt (« Etat-Canton »), de la tribu dépourvue de toute « organisation » durable en l'occurrence, et du village dont l'organisation est principalement axée sur les fonctions économiques. Mais en admettant que ce soit là la règle générale, il demeure que le village et la tribu peuvent acquérir, à l'occasion, des compétences politiques. Le premier peut assurer l'ordre public par lui-même, La seconde peut prendre en charge la fonction militaire en période de grands mouvements historiques, (le tamyz almohade par exemple)⁴⁸. L'organisation « politique » est donc déterminante, mais insuffisante à elle seule, dans la constitution de « l'Etat-Canton », en tant que « réalité permanente ».

3. Le caractère d'autonomie, est en outre indispensable pour définir cette « entité ». Cette autonomie implique non seulement que les « républiques » sont indépendantes de toutes les structures supérieures (tribus et confédérations), auxquelles elles n'ont nul besoin de se référer dans leurs prises de décisions, mais aussi que, à l'inverse, les structures inférieures (hameaux, villages) sont tenues de s'en remettre à l'échelon cantonal pour les décisions importantes. Ni l'un ni l'autre de ces deux aspects ne semble certes aller de soi, en toutes circonstances. L'autonomie et la pleine compétence du « canton » présupposent en effet que le village ne prenne pas, en se développant, une trop grande importance sociale et politique, que la « tribu » tombe en désuétude ; et qu'enfin aucune allégeance, envers un « despote », ou un marabout, ou envers le Makhzen, ne vienne limiter considérablement le « self-government » des taqbilts. En soulignant l'attachement des « Berbères » à l'indépendance et à l'anarchie, Montagne veut justement souligner cette « autonomie » et l'impuissance des facteurs précédents à y porter durablement atteinte. Mais, ce n'est là la preuve suffisante d'une « autonomie » effective.

En admettant donc un « type-moyen », selon l'expression de Montagne lui-même (49), on peut dire que pour lui, l'Etat est une communauté autonome, politiquement organisée sur un territoire déterminé dont elle assure en particulier la défense.

On constate alors que l' »Etat » se définit ici principalement par rapport à l'extérieur, (frontière et autonomie), et qu'il se confond avec la société qu'il encadre, (c'est celle-ci qui devient elle-même un « Etat » dès que certaines « institutions » apparaissent en son sein). La structure interne de cette société importe peu, puisque toutes les formes d'organisation sociale peuvent constituer des « Etats », depuis les communautés plus ou moins « tribales » d'agriculteurs (sédentaires), jusqu'aux sociétés modernes ou industrielles. Enfin, la forme du pouvoir politique est également indifférente à l'Etat, puisque celui-ci peut être « démocratique », « oligarchique » ou « despotique », etc...⁵⁰.

Une telle acception ferait de l'Etat une catégorie universelle, inhérente à la société humaine. Mais en même temps elle enlèverait à la description de Montagne toute originalité, puisque la « découverte » des « républiques » en deçà des tribus ne serait, en fait, que l'application d'une notion « universelle », donnée a priori. En n'explicitant pas lui-même sa définition de l'Etat, Montagne laisse néanmoins persister cette ambiguïté et semble ainsi se ménager à la fois un mérite, – celui d'avoir fait une découverte originale – et une « couverture », – celle d'avoir simplement « appliqué » une notion « universelle ». Mais qu'en est-il de cette « universalité » ?

B. Spécificités de l'Etat

Il ne serait pas opportun de confronter la démarche de Montagne aux tentatives de définition des « éléments constitutifs de l'Etat » par les publicistes contemporains, dans la mesure où la réflexion à cet égard se situe dans le cadre de « l'Etat-Nation ». C'est dans le contexte des sociétés dites « primitives » ou « tribales » que se placent les analyses de Montagne. Or, il n'est pas le premier, loin de là, à avoir étudié, un exemple de ces sociétés.

Dès le XIX^e siècle, en effet, de nombreuses études ont été faites sur les « sociétés tribales » ou « les communautés primitives » indiennes (d'Amérique), germaniques, gauloises, asiatiques, grecques, etc... à différents stades de leur évolution. Toutes ces communautés étaient, bien entendu, dotées de territoires propres qu'elles défendaient elles-mêmes. Elles étaient organisées précisément en fonction de cette défense, ainsi que des intérêts communs de leurs membres, et elles prenaient et exécutaient leurs décisions le plus souvent en toute autonomie.

F. Engels, par exemple, en présentant les travaux de Morgan, Maurer et d'autres, rapporte les traits d'une organisation, dite « gentilice » ou clanique, de tribus autonomes, plus compliquées encore chez les Iroquois, les Grecs de l'époque héroïque, etc... que chez les « Berbères », dont Montagne décrit les institutions politiques. Cette organisation comportait non seulement des assemblées, des conseils restreints, des chefs élus et rééligibles, mais aussi des chefs militaires permanents et rétribués. Or, ni Engels, ni ses prédécesseurs (ou ses contemporains) ne se sont avisés de voir d'emblée dans ces communautés des Etats constitués. Au contraire ils se sont inversement attachés à décrire le processus par lequel elles changent de nature pour devenir des Etats. En d'autres termes le problème n'était pas pour eux de savoir comment une notion « universelle » se manifeste au sein de ces organisations sociales, mais plutôt comment une structure nouvelle, spécifique, apparaît au cours des transformations historiques de ces communautés⁵¹.

L'étude comparative de la naissance et du développement de l'Etat, au sein de ces communautés, fait apparaître les spécificités de cette organisation particulière et du même coup les caractéristiques nouvelles d'une société ainsi structurée. On peut les comparer aux éléments que Montagne présuppose lorsqu'il définit les unités étatiques, tels qu'ils ont pu être dégagés ci-dessus (en A.).

1. La première condition a certes trait au territoire. Mais il ne s'agit pas de la simple existence ou de l'unité de ce dernier, ni même de sa défense. Ces éléments se trouvent réalisés dès que les communautés humaines se fixent plus ou moins durablement au sol. En ce sens on doit dire que le simple passage du nomadisme à la vie sédentaire n'implique pas en soi l'Etat. De même, la fixation au sol, donc l'apparition d'un nouveau lien social, (à savoir la solidarité « territoriale »), n'implique pas la disparition, ou l'affaiblissement des anciens liens (consanguins), mais éventuellement, leur renforcement selon les nécessités imposées par la défense d'un territoire acquis.

La spécificité de l'Etat, eu égard à l'élément territorial, c'est, selon Engels : « La répartition des ressortissants d'après le territoire ». Autrement dit, le territoire, acquis depuis longtemps, « demeurait, mais les gens devenaient mobiles ». Peu importe l'origine de l'individu, pourvu qu'il soit ressortissant de l'Etat. C'est au contraire dans l'organisation « gentilice », clanique ou tribale, que les hommes « étaient attachés à un territoire déterminé », qui était justement celui du clan, de la « phratrie », ou encore des « taqbilt » et des tribus. Il faut de « rudes et longs combats » pour que cet attachement, ou encore cette coïncidence entre les attaches ou les « fraternités » tribales et les unités territoriales, soient rompues et remplacées par « la répartition des ressortissants de l'Etat d'après leur appartenance territoriale », sans égard au clan ou à la tribu⁵².

Cette organisation, « commune à tous les Etats », implique des divisions administratives nouvelles, qui, sur le même territoire, font peu de cas, des attaches tribales ou patriarcales, et tendent à les faire progressivement disparaître. Cette évolution peut durer longtemps, ébauchée et reprise plusieurs fois dans l'histoire d'un même peuple. Mais on peut dire que, dans l'ensemble, plus les individus deviennent mobiles, sur un territoire dont les frontières deviennent de plus en plus fixes et précises, plus la structure étatique de la société se développe et achève de détruire l'unité primitive tribu/territoire.

Or les membres des « taqbilts », (ou « cantons »), demeurent non seulement fixés et « attachés » au territoire de leur « hameau », mais ils sont de plus liés à leur « Ikhs », voir « effacés » en son sein. En effet, c'est seulement par le biais de cette structure, dont les caractères patriarcal et consanguin sont vivement soulignés par Montagne, que les hommes appartiennent à la « taqbilt », se font représenter à ses instances dirigeantes, et se mobilisent pour défendre son « intégrité territoriale ». Le degré de justesse de cette généralisation concernant la fermeture des « taqbilts » aux « étrangers » – sauf hospitalité accordée à quelques-uns – importe peu ici. En tout cas Montagne l'affirme, et cela suffit pour conclure que les « taqbilts », telles qu'il les décrit, sont loin de franchir le seuil de l'organisation étatique, qu'il leur prête d'emblée. Il faut attendre en effet le « développement du pouvoir personnel », ou la pénétration du Makhzen pour pouvoir relever l'ébauche d'une répartition « administrative » des citoyens, d'après des secteurs territoriaux établis sans égards, ou presque, aux attaches tribales⁵³.

2. Le second critère de reconnaissance de l'organisation étatique, a certes trait au maintien de la sécurité intérieure et extérieure, ou à l'ordre public et à la défense. Il s'agit en effet d'une organisation des pouvoirs publics. Mais beaucoup de formes de vie sociale, y compris la simple famille, impliquent un ordre interne à maintenir et des actions de défense extérieure. On sait que dans les anciennes familles patriarcales, le chef de famille pouvait avoir droit de vie ou de mort sur ses « subordonnés », en cas de viol d'une norme importante du groupe. Quant aux luttes de clans, vendettas, guerres de soffs (ou groupements de familles opposées), il y a à peine besoin de les rappeler, ce sont autant de manifestations d'une « défense » familiale. Montagne fait d'ailleurs état de ces faits de la vie interne et externe des familles patriarcales au Maroc même⁵⁴.

Certes, il s'exerce à l'échelon des « taqbilts » une autorité publique, « extérieure » (par rapport) à chaque famille particulière. Mais, cette autorité n'est que le produit de l'union « représentative » de tous les « Ikhs ». Il s'y applique aussi un droit coutumier, parfois écrit, mais on a vu que par son contenu,

ce droit dépasse le cadre « républicain » des « taqbilts », et la question se pose de savoir si l'existence d'un système normatif est le propre de l'Etat.

Le fait est que, d'après Montagne lui-même : « Dans ces limites étroites (à savoir les « Cantons »), les hommes ont eu, pendant longtemps, l'habitude d'être solidaires, de régler entre eux leurs affaires, de maintenir l'ordre par leurs propres moyens, de se battre en bloc contre les fractions ou les tribus voisines »⁵⁵.

Or, la deuxième spécificité de l'Etat, n'est pas seulement de prendre en charge ces fonctions sociales qui lui préexistent. Celles-ci doivent en outre être confiées à « une force publique qui ne coïncide plus directement avec la population s'organisant elle-même en force armée »... « Cette force publique existe dans chaque Etat : elle ne se compose pas seulement d'hommes armés, mais aussi d'annexes matérielles, de prisons... » Cette « spécialisation » des organes de répression est liée d'après Engels à la division de la société, non plus seulement en « clans », mais aussi en classes opposées⁵⁶. Dans quelle mesure « l'aristocratie » des notables est-elle, au niveau des « taqbilts » « républicaines », une classe aux intérêts suffisamment différenciées de ceux de la masse, et dont le corps propre s'est suffisamment dégagé des attaches patriarcales et « claniques » ? C'est là une autre question, à laquelle d'ailleurs les analyses de Montagne ne permettent guère de répondre, à ce stade de la réflexion. Toujours est-il que l'absence de « détachements armés spéciaux » et de prisons, signifie que cette division en classes n'a pas encore rendu nécessaire de soumettre les « frères » de « Canton » par une force distincte de leur masse elle-même. A ce titre, la « taqbilt » n'est donc pas encore un « Etat ».

3. La troisième caractéristique de l'Etat, à savoir les prélèvements fiscaux, ou impôts de toute sorte, est, par conséquent, absente au niveau des « Taqbilts ». En effet, c'est en premier lieu l'entretien de la « force publique » qui aurait impliqué de tels prélèvements. C'est par le monopole de la contrainte et le droit de faire rentrer les impôts que « les fonctionnaires, comme organes de la société, sont placés au-dessus de la société »⁵⁷. Montagne souligne d'ailleurs le refus « des Berbères » de payer toute contribution, même au Makhzen, en dehors des impôts coraniques versés de préférence au « fqih » ou aux fondations pieuses. A ce sujet ils disent que : « de contributions on ne peut en lever dans leur pays »⁵⁸. Les finances du « canton » se ramènent d'ailleurs au produit des amendes, lequel n'est pas affecté à rétribuer un corps de fonctionnaires permanents, mais revient pour les deux tiers soit aux chefs de familles eux-mêmes soit à leur caisse commune, le dernier tiers étant remis au « moqaddem » qui n'est point rééligible plus d'une fois.

La « définition des trois critères fondamentaux de l'Etat : la répartition de ses ressortissants d'après le territoire, l'institution d'une force publique, le droit de faire rentrer les impôts », semble être la grande « nouveauté » apportée dès le XIX^e siècle par l'étude des sociétés anciennes, ou « primitives » ! Elle semble toujours actuelle et validée par les études d'anthropologie et de sociologie contemporaines⁵⁹.

L'application de ces trois critères enlève, en tout cas, tout caractère étatique à l'organisation sociopolitique des « taqbilts ». De plus, l'application du premier critère, (relatif à la répartition des citoyens d'après le territoire), met en cause la validité du terme « canton » lui-même. Celui-ci est en effet généralement associé à l'idée d'une subdivision administrative et territoriale qui suppose une certaine mobilité de l'individu, ce qui ne semble pas réalisé ici, puisque les membres des « taqbilt » semblent plutôt « cantonnés » d'après leur Ikhs et son lieu - dit, et non pas selon les besoins d'une quelconque administration⁶⁰.

A ce niveau, c'est finalement l'effet de cette vision d'une « multitude d'états » sur l'analyse que fait MONTAGNE de la société étudiée, qui doit être recherché.

§ II. La vision globale

La conception que se fait Montagne de la société globale qu'il étudie doit être envisagée, du point de vue de sa totalité et du point de vue de son mouvement historique.

A. La totalité sociale

En considérant les « taqbilts » comme des « Etats », Montagne aboutit premièrement à éluder le rôle des rapports de parenté, et deuxièmement à fragmenter la société étudiée.

1. Rapports de parenté

L'idée d'un « canton », ou d'un « Etat » qui serait « la réalité » de la « taqbilt » se présente sous l'aspect d'une « valeur » bivalente, mais en deux sens opposés. Cette notion a en effet l'avantage de remettre en cause l'efficience des filiations ethniques et généalogiques au niveau de la tribu ou de la « Confédération », qui, au fur et à mesure du développement de la sédentarisation et des mouvements historiques « étatisateurs » (Almoravides, Almohades, Saadiens etc. ... tous partis du Sud), peuvent ne plus correspondre qu'à des fictions d'ancêtres éponymes. L'originalité de Montagne aura donc été d'avoir ramené à leur consistance réelle les rapports de parenté, au -des s us des « taqbilts ». C'est ce qui lui a permis de s'attacher tout spécialement à la description des unités politiques les plus vivantes⁶¹.

Mais, la systématisation d'une telle démarche présente l'inconvénient de faire oublier l'importance de ces rapports au-dessous du « canton », et à son niveau même, c'est-à-dire à la base des unités sociales fondamentales. Non pas que Montagne néglige absolument le rôle de ces liens dans les « représentations » sociales ; le problème est plutôt autre. Cet auteur présente en effet la « taqbilt » elle-même comme un agrégat de « familles patriarcales », dominé par une « oligarchie », issue de celles-ci. De plus, la division des tribus en groupes de « taqbilts » opposés, dans le cadre des leffs, le conduit à poser à nouveau le problème du rôle des rapports de parenté, même « lointains » ou « imaginaire s »⁶². Mais, une fois le « territoire » posé comme « véritable lien durable » au sein des « cantons » érigés en « Etats », Montagne croit pouvoir analyser l'organisation des « républiques », et l'ensemble des rapports sociaux, en termes principalement « politiques » et « institutionnels ». La description des différents « états politiques » ou des « régimes politiques », l'emporte alors sur celle des « états sociaux » dont, entre autres, la structure de la famille et des rapports de parenté. Pourtant, au bout du processus de formation du « pouvoir despotique », on retrouve le « clan » du chef comme facteur de force et de faiblesse de l'édifice politique⁶³. On retrouve donc toute la force d'une structure qu'on avait crue définitivement réduite à un rôle secondaire depuis la formation des « cantons ». Mais pour ne pas trop anticiper, on doit dire que de toute manière, la juxtaposition d'« unités territoriales », solides comme des « pierres », ne laisse pas seulement échapper, sans examen préalable, le rôle des rapports de parenté, comme facteur de structuration hérité des grands groupements tribaux du passé, mais aussi les nouveaux facteurs d'« unité » globale de la société étudiée.

2. La fragmentation

La « multitude d'états, juxtaposés et enchevêtrés » implique que les différents rapports qui s'établissent entre ces cellules isolées relèvent, pour chacune d'elles, d'un domaine particulier, indifférent à sa nature intrinsèque : celui des « affaires étrangères », si l'on peut dire. Les alliances militaires, les échanges économiques, l'islamisation, les mouvements maraboutiques, la formation de grands Etats historiques, la pénétration du Makhzen, etc... tous facteurs qui traversent les « taqbilts » et les moulent progressivement, deviennent de simples contingences externes par rapport aux « réalités permanentes » que sont ces « cellules ». Pourtant, celles-ci se divisent, s'interpénètrent (leffs), ou s'absorbent les unes les autres (« despotisme » et Makhzen). La formation sociale disparaît alors en tant qu'unité globale du champ d'analyse, et du même coup son propre mouvement de formation. La fixité de l'ensemble correspond à sa fragmentation.

Il peut certes être scientifiquement « opératoire », d'isoler les « taqbils », et même de les figer un instant, pour mieux en saisir la structure « pure », abstraction faite des frottements externes et des facteurs exogènes. On peut en effet dégager ainsi un « type-moyen » ou « idéal », conformément au souhait de Montagne. Mais une telle opération comporte au moins deux risques :

– Tout d'abord, en isolant une structure de son environnement social, et en négligeant son processus de formation antérieur, on ne devrait pas oublier qu'elle demeure liée à ces deux aspects de son existence que sont l'histoire et le contexte, dont elle porte les stigmates. C'est ainsi que, par exemple, on ne trouve pas chez Montagne la « taqbilt » pure qu'il croit décrire. La mosquée, le vocabulaire arabe se trouvent dans son « cœur »⁶⁴. L'esclavage, l'usure, l'allégeance au Makhzen ou aux « émirs » se trouvent dans son « droit » écrit et dans ses coutumes⁶⁵. Dégager la « république berbère » de ces « stigmates » aurait donc exigé non seulement une opération de l'esprit, mais aussi des fouilles historiques, d'une certaine ampleur. Mais à défaut de ces dernières, « l'organisation étatique » prêtée aux « taqbils » aurait dû être liée, du moins, non seulement à leur « pureté » mais aussi à leur « seconde nature ».

– Ensuite, « l'isolation et la fixation », qui sont en l'occurrence l'œuvre du savant, ne doivent pas être convertis en « isolement et fixité » propres à la structure abstraite. Le « type-moyen » ne devrait pas faire oublier les « écarts » ou, comme on dit en génétique, les « mutants ». Ces derniers peuvent s'avérer aussi déterminants en « dynamique », que les moyennes en « statique ».

B. Le mouvement historique

L'uniformisation du modèle, sa fragmentation et sa description en termes d'institutions parallèles qui s'additionnent sur une figure plane, rendent déjà difficile d'en saisir le mouvement⁶⁶. Mais ces institutions, déjà désarticulées, sont de surcroît envisagées exclusivement au niveau de leurs manifestations instantanées et apparentes.

C'est ainsi que, par exemple, la propriété privée est posée comme indivise dans le cadre de la « famille patriarcale ». Or, en dehors du problème que soulève l'évolution historique de cette dernière, la propriété elle-même doit naître, le cadre de l'appropriation doit se transformer (Tribu, taqbil, village, Ikhs), le caractère privatif apparaître et prendre un caractère individuel dont l'effet se trouve alors, éventuellement amorti à titre transitoire par « l'indivision ». Celle-ci doit donc être expliquée elle-même et non point posée comme allant de soi. A moins de considérer la propriété privée comme une « nature humaine », ou comme catégorie juridique « a priori », elle aurait quelque rapport avec la division du travail social, les échanges, l'argent, etc...

Mais, quand bien même Montagne décrit l'évolution d'une « institution », comme par exemple l'oligarchie, on est frappé par le caractère essentiellement quantitatif des changements qu'il relève. C'est, par exemple, l'opposition universelle du singulier et du pluriel que l'on retrouve à la base de la distinction entre « oligarchie » et « pouvoir personnel ». La question est surtout de savoir combien de personnes détiennent le pouvoir ou, tout au plus, de quelle quantité de richesse ou de prestige ils disposent. Par contre, l'évolution de leur position sociale en fonction des rapports de production et de la propriété n'est guère examinée. De cette façon on peut suivre l'augmentation d'un écart quantitatif entre l'oligarchie et la masse, ou entre un individu et l'ensemble, mais on ne peut suivre les divisions sociales qui en constituent le fondement.

En dehors de l'histoire des luttes de tribus et de confédérations, et de celles des grandes dynasties, des problèmes d'histoire sociale se posent donc en deçà du « canton ». Que Montagne n'ait pas accompli cette recherche ne saurait lui être reproché. Par contre, transformer tacitement l'ignorance de cette histoire en son inexistence, demanderait néanmoins que soit faite la démonstration d'une « fixité » « structurelle » en « Berbérie ». En appeler à « l'immobilisme et à la somnolence »... « conforme au génie de la race », en guise de preuve, demanderait un supplément de démonstration sur le terrain de la biologie⁶⁷.

« L'évolution politique de la Berbérie »...⁶⁸, conçue « malgré tout » par Montagne, se présente donc comme une succession d'« Etats » doublée d'une « permanence ». La première ne peut être examinée de plus près qu'en liaison avec la question de la domination politique (Partie II). La permanence des taqbilts est quant à elle « assurée » grâce aux alliances « équilibrées » qu'il faut aborder à présent.

NOTES

1. Les Berbères et le Makhzen. *Op.cit.* p. 149.
2. *Ibid.* pp. 159 à 171. On verra que la tribu peut être définie, d'après MONTAGNE, par une variété de critères qui posent plus de problèmes qu'ils n'en résolvent. Il s'agit en fait d'une indétermination plutôt que d'une définition, et c'est pour cette raison qu'elle ne figure pas ici, cf. Chap. II ci-dessous.
3. Voir Chap. II Sect. I, ci-dessous.
4. Toutes les institutions sont qualifiées de « simples et patriarcales », ce qui souligne bien l'effet de la base familiale en l'occurrence, « Les Berbères et le Makhzen. » p. 217. MONTAGNE veille à bon escient à rappeler les termes en usage pour désigner ces institutions chez les « indigènes ». Cela permet de savoir de quoi il parle, au juste.
5. On sait seulement qu'en général, il n'y a pas de polygamie, que chaque maison abrite plusieurs foyers, etc... mais, l'lkhs semble partout identique à lui-même. *Ibid.* pp. 151-218. L'analyse de la famille est quasiment absente.
6. *Ibid.* p. 151. et 218-119.
7. *Ibid.* p. 152.
8. R. MONTAGNE : « Le régime juridique des tribus du Sud Marocain », in Hesperis - IV. 1924 ; 3^e trim. p. 316.
9. Voir infra. Section II § I.
10. Pourtant, MONTAGNE remarque incidemment que le « développement de l' »agadir « est « favorisé » par les « luttes intérieures et extérieures » de la tribu, outre le « climat et la nécessité des réserves alimentaires ». Mais on est toujours loin d'une articulation entre ces « luttes », l' »agadir » et les conditions sociales de la production, cf. MONTAGNE. « Un magasin collectif de l'Anti -Atlas. L'Agadir des Ikounka ». in Hesperis IX. 1929. 2^e et 3^e trim. pp.160 -162.
11. « Les Berbères et le Makhzen » p. 152.
12. *Ibid.* pp. 219-220.
13. *Ibid.* p. 219.
14. *Ibid.* p 152. Ces remarques appellent quelques précisions : L'union est ici due à l'existence préalable de certaines charges. Mais on voit mal que celles-ci puissent apparaître en dehors d'une unité sociale préexistante. On peut donc conclure que MONTAGNE pose les « charges étatiques » comme réalité a priori, donc universelle. Ce qui confirme cette conclusion c'est que MONTAGNE prétend que les Berbères « réservent à cette réalité a priori le nom qui, désigne en fait autre chose, à savoir tous les niveaux d'organisation tribale « confondus par les « Berbères », et ceci d'après MONTAGNE lui-même. (Voir ci-dessus).
15. A. ADAM. « ROBERT MONTAGNE et le Maroc » in « L'Afrique et l'Asie », *op.cit.* p. 22. C'est « L'unité politique essentielle, le véritable Etat berbère... que R. MONTAGNE a excellemment appelé un « canton »... Il paraît en contradiction avec la notion consanguine du lieu tribal... qui... Chez les sédentaires cède la place à l'idée d'une solidarité territoriale » (*Ibid.*). Qu'une « notion » soit remplacée par une « idée », ou un mot par un autre, il resterait pourtant à examiner dans leurs rapports réels les liens de sang et les rapports sociaux (économiques et politiques), pour comprendre le « véritable Etat berbère » dans son contexte patriarcal et « tribal ».
16. « Les Berbères... » p. 153.
17. *Ibid.* p. 152.
18. *Ibid.*... p. 154.
19. *Ibid.* pp. 157-159.
20. *Ibid.* pp. 154-156
21. *Ibid.* p. 171.
22. *Ibid.* pp. l80-l8l.
23. *Ibid.* pp. 159-171. L'étude des luttes de tribus relève de l'histoire, et les détails que fournit MONTAGNE à cet égard prennent souvent l'aspect d'une chronique événementielle qui n'est pas liée à la description des structures sociales de base. C'est d'ailleurs chose « normale », puisque MONTAGNE pose ces dernières comme « invariables ». La « diachronie » semble tout à fait détachée de la « synchronie », et sans effet sur elle.

24. Voici, dans « Les Berbères... », quelques uns des sous-titres du chapitre intitulé : « L'organisation républicaine. Les institutions politiques » : « Le Moqaddem... » Le partage des amendes... « Les guerres intérieures et extérieures », ... » Les Fêtes et les danses », etc. (pp. 217 et suivantes). Les danses ont certes une fonction de conciliation sociale, ou même « politique », mais à ce titre, les « institutions économiques », isolées des premières, auraient bien plus encore ce caractère. En effet l'hospitalité, l'entraide et les contributions (touiza), les marchés et les foires, les magasins collectifs, et autres institutions que MONTAGNE décrit au chapitre suivant intitulé ; « L'organisation républicaine (suite), les institutions économiques » (*Ibid.* pp. 245 et suivantes), ne sont pas moins décisives dans cette « unité » politique. MONTAGNE le reconnaît lui-même, en faisant de la disparition de « l'agadir », le symbole même (par ailleurs) de la « Décadence des républiques berbères du Souss » (*Ibid.* 262-263). Il ne s'agit pas ici de nier la distinction entre l'économie et la politique, mais de souligner d'une part, leur interaction, et d'autre part les articulations possibles entre institutions « diverses » pour concevoir « un mode de production », des « structures sociales » et des « formations économiques et sociales », etc...
25. Le problème du changement social et de ses causes est envisagé dans le cadre du « développement du pouvoir personnel », traité en deuxième partie, chap. I, ci-dessous.
26. « Les Berbères... », pp. 220-221.
« Aït Rbaïn », signifie « les quarante », bien que le conseil ne compte pas quarante membres. Leur nombre est variable. « Inflas » vient de la racine : « Fis » (confiance).
27. C'est ainsi que le désigne MONTAGNE, en disant par exemple que les Moqaddems sont « président de conseil » et « présidents des petites républiques du Tichka ». Les Berbères et le Makhzen, *op.cit.* p. 223.
28. *Ibid.* p. 224.
29. *Ibid.* p. 225.
30. « Cette coutume, naguère observée chez les Igezzoulen de l'Anti- Atlas occidental, est encore très vivante dans la confédération des Ida ou Tanan, chez les Aït Ou'azzoun et les Ifesfasen ». *Ibid.* p. 229.
31. *Ibid.* p. 257. Voir également : ROBERT MONTAGNE, un magasin collectif de l'Anti-Atlas. L'Agadir des IKOUNKA. (Tribu des Achtouken). Hespéris IX, 1929, suivi de la traduction du Louh de l'Agadir des Béni Dahman par M. BENDAOU. On peut supposer que ce Louh n'est pas strictement « républicain ». On y proclame en effet : art. : 142. Nous sommes dans la dépendance de Dieu, de son prophète et de notre émir » ; art. 147 : « obéissance... à notre émir » ; art. 149 : « les cheikhs sont les ommals, et ce qui ne se trouve pas dans le Louh se trouve dans leur tête », (p. 231). Par contre, à un certain stade, les agadirs étaient accessibles à tous et surveillés par tous, sans organes spéciaux. « La clef est conservée indifféremment par celui des habitants qui vient le premier s'en servir le matin... Il n'y a pas de gardien ». « Les Berbères » ...p.254.
32. Les Berbères, p. 219.
33. *Ibid.* p. 223. Ces Inflas « d'origine magique », (à distinguer des Inflas élus aux conseils de cantons) peuvent devenir privilégiés, ou « devenir les aides du moqaddem, (qui) transmettent ses ordres, lui donnent conseil et l'assistent en toutes circonstances ». (p. 224). Embryon d'une police ? En tout cas ils déposent fusils et poignards en l'occurrence dans la maison du chef. (*Ibidem*).
34. *Ibid.* p. 152.
35. *Ibid.* p. 248.
36. *Ibid.* p. 247. Cette « touiza » ou travail « obligatoire » se trouve toutefois associée ici à la pratique des prélèvements fiscaux dits « frida », spécifiquement liés, quant à eux, à la pénétration du Makhzen en tribu. Tant que le Moqaddem demeure un « personnage effacé » élu chaque année, on voit mal la possibilité d'une touiza « obligatoire » à son profit.
37. Le régime de l'amghar est une forme de despotisme, cf. Partie II. Chap. I ci-dessous.
38. *Ibid.* p. 249 à 253. Il n'est pas toujours aisé qu'une assemblée de canton suffise pour faire respecter la « horma » du marché. On fait aussi appel à une autorité maraboutique, ou à un puissant notable des environs, ou encore à une coordination entre plusieurs assemblées de cantons (*Ibid.*).
39. *Ibid.* p. 187 : « parfois aussi, les leffs étaient un moyen de pacification intérieure ». Ici, les « soff », sont des alliances entre « Ikhs », au sein du même « canton », alors que les « leffs » sont des alliances de fractions au sein de la tribu. Cette distinction terminologique n'est pas générale (voir *Infra*, Chapitre II).
40. *Ibid.* p. 227.

41. cf. MONTANGE : « Le régime juridique des tribus du Sud marocain » *op.cit.* p. 313. Le droit qu'il étudie ne doit pas, selon lui, « être mutilé », ou isolé « des facteurs qui le conditionnent ». Or, les quatre « grands facteurs sociaux » qu'il énumère sont justement : - « L'organisation spontanée des tribus anarchiques » - « Les Imgharen et les Chefs féodaux de l'Atlas » - « Les confréries et les réformateurs religieux - Le Makhzen. Cf. également ROBERT MONTAGNE et M. BENDAOUZ « Documents pour servir à l'étude du droit coutumier du Sud Marocain ». Hesperis 1927. VII (4^e trim.) : On relève la présence d'esclaves, de « Caïds » qui placent (sur les pistes) des employés chargés de percevoir des droits de Nzala, sorte de « droit de portes » (p. 427) etc. cf. également « Recueil du droit coutumier du Massat ». Trad. par BENDAOUZ. Hesperis IV, 1924, 4^e trimestre pp. 405 à 439. Les thèmes dominants y sont : la répression des vols (objet de la plupart des 190 articles du recueil), la réglementation des associations de culture (Istighlal par moitié), le témoignage des esclaves et des femmes, le Rehen (forme plus ou moins proche de l'hypothèque), le prêt à intérêt, etc. et la protection des « zaouïa » et de leurs « dépendances ». MONTAGNE pose néanmoins ailleurs, le orf comme spécificité « républicaine », sans discernement, comme on vient de le voir.
42. « Les Berbères et le Makhzen »... p. 231.
43. *Ibid.* p. 232.
44. Il s'agit du développement des « grands commandements », cf. Partie II. Chap. I ci-dessous. A titre d'exemple tiré de l'histoire passée, les Almohades ont constitué leur Empire en s'appuyant sur toute une hiérarchie de tribus, dotée d'un ordre de « préséance » appelé le « Tamyz » et d'une chefferie autrement plus complexe que les modestes organes d'une Taqbilt. A ce propos, voir « Les Berbères »... p. 63 et suivantes: « Le Tamyz », ordre de prééminence entre les tribus, et « hiérarchie rigoureusement fixée à l'intérieur de chacune d'elles ». Institution militaire à l'origine, le Tamyz fut « l'institution fondamentale du petit Etat des Masmouda ».
45. cf. chap. II, ci-dessous.
46. cf. § I. C. ci-dessus, (p. 47).
47. On a vu en effet que toutes les « spécificités » du « Canton », (unité du territoire, la « jmaa' », droit coutumier) dépassent en fait ce cadre : soit en extension : le territoire est aussi « la base » de la tribu ; soit en compréhension, le droit coutumier étudié porte déjà les traces des caïds et du Makhzen... Voir sect. I § II ci-dessus, (p. 56...).
48. Voir note 44 ci-dessus. (p. 60).
49. « Les Berbères... » p. 150 « Il ne faudra pas ignorer que la valeur de notre classification n'est qu'approchée, et que nous devons nous borner souvent à définir des types-moyens... ».
50. Cette dernière sera considérée en seconde partie, ci-dessous.
51. FRIEDRICH ENGELS : « L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat. A propos des recherches de L.H. MORGAN ». Ed. du Progrès - Moscou. 1976. Par exemple il commente les travaux sur la marche (march) germanique, communauté « essentiellement différente de l'Etat » dont MAURER étudiait justement le processus de formation, « à partir et à côté des constitutions primitives des marches, des villages, des seigneuries et des villes », (p. 151). La tribu indienne en Amérique se caractérisait par : « 1) Un territoire propre et un nom particulier... 2) Un dialecte particulier... 3) Le droit d'investir... au niveau des gentes... les sachem et les chefs militaires », 4) Lorsqu'il existe un conseil fédéral de tribus, ce droit lui incombait. 5) « Un lot de représentations religieuses (mythologie) ». 6) « Un conseil de tribu pour les affaires communes ». 7) Parfois... « Un chef militaire », qui devait toutefois, à ce stade, se référer au conseil pour faire approuver ses décisions ; il n'était donc pas encore un « fonctionnaire » investi « du pouvoir exécutif », (pp. 143-149). Les institutions des « tribus et des petits peuples » de Grèce, au temps des Héros, étaient principalement : 1) Le conseil (boulé), dont « l'élément aristocratique » s'était renforcé, et qui était « l'autorité permanente » ; 2) « l'assemblée du peuple »... souverains en dernière instance ; 3) Le Chef militaire (basileus)... dont « les savants européens qui sont pour la plupart, par naissance, laquais de prince, font... un monarque au sens moderne du mot. » pp. 165-166. (Cette dernière citation est de MARX, rapportée par ENGELS). De la même manière, MONTAGNE, « libéral », voit dans le Moqaddem un « président de la république ».
52. F. ENGELS. Origine de la famille... *op.cit.* pp. 268-269.
53. Voir seconde partie ci-dessous.
54. Pour le droit de vie et de mort dont disposerait le patriarche, voir « Naissance du prolétariat marocain », *op.cit.* p. 45. Quant aux querelles d'Ikhs et de « soffs », il en a été question ci-dessus. Section I. § II, 3. 2. (p. 58).
55. « Naissance du prolétariat marocain », p. 21.

- (56). F. ENGELS, *op.cit.* pp. 269-270. Ainsi par exemple : « L'armée populaire de la démocratie athénienne était une force publique aristocratique vis-à-vis des esclaves qu'elle tenait en respect. Mais pour pouvoir tenir aussi en respect les citoyens, une gendarmerie devint nécessaire ».
57. *Ibid.* 270.
58. MONTAGNE. Note sur « Un épisode de la « siba » berbère au XVIII^e siècle, d'après la « rihla » de Sidi Mohamed Ez-zerhouni de Tasaft. (Trad. Justinard). Geuthner. Paris. 1940 in *Hesperis*. 1941. Tome XXVIII. p. 96.
59. Voir à cet égard la mise au point critique sur la valeur actuelle des travaux de MORGAN, ENGELS et MARX sur les sociétés précapitalistes, due à M. GODELIER, in : « Sur les sociétés précapitalistes ». Centre d'Etudes et de Recherches marxistes C.E.R.M. Paris 1974. Préface par M. GODELIER pp. 13 à 142. spec. p. 100.
60. Le dictionnaire Larousse donne pour « canton » : « subdivision d'un arrondissement », en Suisse ce terme désigne chacun des Etats qui composent la Confédération. Et là, il s'agit bien d'Etats structurés selon les trois critères précédents.
61. Voir sect. I § I supra, (p.47).
62. Voir chap. II. infra.
63. Voir seconde partie, chap. II.
64. A. LAROUÏ souligne que MONTAGNE, tout en étant conscient que la quasi-totalité du langage politique des Berbères est d'origine arabe, et que les termes arabes tendent à remplacer les termes chleuh lorsqu'ils existent, il (MONTAGNE) « ne semble pas gêné » par ce fait. A. LAROUÏ. « Origines... », *op.cit.* p. 169 note 119.
65. cf. supra. Section I. § II. (p. 56...).
66. Voir section I., § II., ci-dessus. p. 5).
67. « la vie sociale et la vie politique des Berbères », *op.cit.*p.133.
68. Intitulé de la conclusion de l'œuvre principale de MONTAGNE « Les Berbères... » p. 393.

CHAPITRE II

THÉORIE DES « LEFF »S

Si les « taqbils » semblent autonomes et fermées sur elles-mêmes, de sorte que la société décrite s'en trouve fragmentée en unités juxtaposées, l'importance des « leffs », ou alliances groupant et opposant ces unités, réside en ce qu'ils « ménagent des possibilités de relations politiques, militaires et même économiques entre elles ».¹ Ces relations, ont-elles évolué historiquement quant à leur contenu ? N'ont-elles pas transformé les « taqbilt »s et les « leff »s eux-mêmes quant à leur nature interne ? Dans quelle mesure la fragmentation sociale, ainsi atténuée, cède-t-elle la place à une dynamique des structures sociales ? Cette atténuation ne se trouve-t-elle pas contrebalancée par le renforcement de la « stabilité » impliqué par l'équilibre des « leff »s ? Montagne ne semble pas envisager ces questions. Il a toutefois fondé sur sa description des « leff's, l'idée d'« un dualisme structurel » de la société « Berbère », et une « construction monumentale », pour reprendre les expressions de J. Berque². Il convient donc de rendre compte d'abord de cette théorie, (Section I), avant de s'interroger sur ses limites en liaison avec l'organisation « tribale » dans son ensemble (Section II).

SECTION I. – Présentation de la théorie

Dans son étude des « leff »s, que l'on peut présenter comme des alliances entre unités « tribales », Montagne veut systématiquement en reconstituer « la carte », en dégager la nature, en comparer les aspects « observables » chez les Masmouda (du Haut-Atlas), dans l'Anti-Atlas, le Rif et la Kabylie, pour finalement « apercevoir, sous une variété apparente les étapes successives d'une même évolution, et... l'unité de structure sociale de toute la Berbérie sédentaire »³. On ne peut s'étonner dès lors, que Montagne s'attache principalement à décrire les péripéties de telle ou telle alliance

entre tribus, et que le concept même de « leff » et le rôle social de cette « institution » ne se trouvent appréhendés que de façon fragmentaire et incidente. On ne trouve chez lui aucune définition stricte, mais seulement des métaphores ou des approximations éparses. Quelle que soit par ailleurs la valeur documentaire des éléments empiriques rassemblés par Montagne, ce qui importe dans le contexte des développements précédents, c'est cette « unité de structure » dont il parle lui-même, ci-dessus. Quelle est la place des leffs dans cette structure, (§ I) et quelles en sont les raisons d'être (§ II) ? La réponse à ces deux questions implique la sélection et le regroupement des éléments essentiels de description et d'explication des leffs, éléments dispersés et contradictoires dans les textes de Montagne, et ce dans le but d'en dégager la nature et l'origine à travers la minutie de ses investigations « monographiques »⁴.

§ I. Consistance des « leff »s.

Parce que les « leff »s sont des « alliances », la question de leur substance propre renvoie en réalité à celle de leurs fondements : En quoi et pourquoi les unités « tribales » se trouvent liées entre elles en groupements opposés ? C'est précisément cette question, et non celle d'une définition de la nature du « leff » en soi, qui se trouve présente en filigrane dans les développements de Montagne sur les leffs. Il n'y consacre cependant aucune démonstration rigoureuse. Il s'agit donc d'abord de dégager des éléments de réponse à cette question. (A). Mais quel que soit le fondement général retenu, on constate que les « leffs » ne mettent pas toujours en relation des unités « tribales » d'un seul et même niveau et, dans la mesure où le niveau auquel se contractent « les alliances est variable historiquement, le fondement de celles-ci peut lui-même changer d'un stade à l'autre. La « morphologie » des leffs, envisagée d'un point de vue dynamique, peut alors éclairer la consistance de: ces alliances (B).

A. Fondement des alliances

Le terme « leff » (littéralement : groupement, alliance) correspond en chleuh au terme : « amqon » ou « amqqun », (de la racine qqn: lier, fermer), autrefois employé pour désigner les alliances en question⁵. En première approximation le « leff » est une chaîne d'alliances dont les maillons sont les « taqbilt »s, c'est-à-dire les fractions. En règle générale la tribu se trouve en effet divisée en deux camps opposés, groupant chacun un nombre égal de fractions alliées. Pourtant, tout en transperçant les tribus, les « leff »s sont, d'après Montagne, indispensables à leur « survie », ainsi qu'à celle des « cantons » (ou fractions). Ceux-ci « veillent seulement à respecter un certain équilibre entre les forces opposées ». Cette fonction générale d'équilibre

« téléologique » – posée comme finalité a priori, puisque « recherchée » – semble être le rôle essentiel des « leff »s, selon lui⁶. Il se peut pourtant que les unités alliées dans le cadre des « leff »s soient des tribus entières, comme il apparaît à l'examen morphologique de l' »institution » (B).

Les unités « territoriales » (« taqbilt »s, ou tribus) se distribuent alors de façon à former un « échiquier politique » en deux couleurs représentant chacune l'un des deux grands leffs opposés en montagne. Les « cases » de cet échiquier sont les unités alliées. L'image elle-même suggère une symétrie et une répartition géométrique des unités, de sorte que chacune fait immédiatement face aux unités opposées, et se trouve liée « en diagonale » aux unités alliées⁷.

Cette première approximation de la nature des « leffs » en termes d'unités « territoriales » distribuées en deux alliances opposées, ne doit pas, cependant, conduire à laisser échapper leur véritable fondement que Montagne ne signale qu'incidemment. En effet, dit-il, « l'alliance de leff unit des familles et non pas des territoires ».

...« Ce sont les hommes qui entrent dans le leff et non pas leurs pays », ... »les familles [d'un] canton sont liées entre elles par une sorte de lien de fraternité »⁸. Il apparaît donc clairement ici que, d'après Montagne, les liens familiaux, ou de descendance, ou de consanguinité, prennent, au niveau des « leff »s, une revanche sur les liens territoriaux et institutionnels qui avaient été posés comme seuls déterminants au niveau des « petites républiques ». Montagne en est d'ailleurs conscient, en disant que le « ...leff était alors une sorte de nation aux frontières capricieuses », ce qui signifie, semble-t-il, que les leffs sont plus fondamentaux, historiquement, que les « républiques » qui n'en sont que les « postes » d'installation multipliés « indéfiniment ». Mais le terme « nation » ici employé par Montagne, n'est pas défini, et laisse donc planer sur la notion de « leff » une ambiguïté aussi grande, quant à son fondement, que celle qui entoure la « nation » lorsqu'elle n'est pas expressément définie⁹. Ce fondement pourrait être ethnique, culturel, économique, ou simplement basé sur le souvenir des luttes passées, ou le désir de vivre en commun, etc..., autant d'éléments concurremment avancés pour définir la « nation », dans un débat devenu ancien entre les écoles traditionnelles.

En dehors de cette difficulté conceptuelle, Montagne constate bien que « cette notion de fraternité des leffs venait corriger tout ce qu'avait de trop exclusif le patriotisme étroit des membres d'une même « taqbilt »¹⁰. Il reste néanmoins à se demander si cette « correction » concerne les représentations de Montagne ou bien les « institutions » sociales objectives. En tout

cas il apparaît que si la « taqbilt » est bien la « réalité permanente », le « leff » pourrait certes venir en corriger a posteriori les excès de « patriotisme », mais on verrait mal comment il peut être, dans le même temps, la « nation » qui s'étend « capricieusement » en multipliant les « taqbilt »s dont les familles appartiennent initialement au « leff ». Dans ce dernier cas en effet, le leff serait la réalité première et permanente, alors que les « taqbilt »s en seraient les manifestations contingentes et, par définition, secondes. Or, la morphologie des leffs semble confirmer, à première vue, ces deux optiques contradictoires.

B. Morphologie

On peut dégager, à cet égard, un « type-idéal » de l'institution, celui qui se trouve réalisé dans le Haut-Atlas, et des variantes observées dans les autres régions de la « Berbérie ».

1. *Le modèle du Haut-Atlas*

« Ce sont en règle générale, dit Montagne, des « taqbilt »s entières qui entrent dans l'un ou l'autre des deux grands leffs »¹¹. Dans le cadre de chaque tribu, les taqbilts (« cantons ») se répartissent entre les deux leffs de façon à ce qu'un équilibre des forces se réalise¹². Malgré la variété des appellations « deux alliances seulement... se partagent tous les cantons de montagne sur quatre-vingt kilomètres de largeur et Cent-Cinquante Km. de longueur »¹³. Cet échiquier est demeuré le même au moins depuis le XVIII^e siècle jusqu'en 1924, et Montagne impute les altérations ou les contradictions constatées dans la répartition des « cases » à l'influence du « pouvoir des chefs », à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle¹⁴. Cette « institution est extrêmement stable » : « Il est sans exemple qu'une fraction ait passé de la « classe » des Imsifern dans celle des Indghertit » ; (appellation de deux leffs du Haut-Atlas)¹⁵. Enfin, cet état des choses est si ancien que Montagne « ...peut assurer en tout cas... qu'en Berbérie la notion de leff est innée »¹⁶.

On peut inférer de ce qui précède, que cette institution se définit comme suit :

C'est une alliance « personnelle » ou familiale, ancienne et générale, qui structure les relations entre les « taqbilt »s en une opposition dualiste équilibrée, de façon stable et rigide. Ici donc le leff et la taqbilt sont aussi anciens et « permanents », l'un que l'autre. Mais certains traits de ce modèle ne se retrouvent pas partout en « Berbérie »¹⁷.

2. Les variantes

Alors que Montagne généralise son modèle de l'organisation « républicaine » de la « Berbérie » au niveau des « cantons »¹⁸, il constate cependant que les « alliances » ne se situent pas toujours à ce niveau. En fait, les leffs pénètrent graduellement les sociétés « tribales » au fur et à mesure de la sédentarisation, semble-t-il, selon le schéma suivant :

– chez les nomades ce sont de « grands groupements ethniques » qui se « heurtent » en leffs opposés¹⁹.

– Lorsque les nomades s'installent, ces « grands groupements se désagrègent. « Des tribus quittent l'une ou l'autre des anciennes alliances »²⁰. Les leffs constituent alors des alliances de tribus ou de confédérations. C'est le cas de l'Anti-Atlas²¹ et du Rif²², malgré la sédentarisation de ses populations.

Enfin dans les oasis, où la population est beaucoup plus mêlée, les leffs se fractionnent en simples villages, ou même en hameaux²³. (Il en va de même en Kabylie où on a souvent dans le même village le « soff d'en haut » et le « soff d'en bas »)²⁴.

Parallèlement à cette variation des niveaux auxquels se situent les alliances, on peut relever une instabilité relative qui fait contraste avec le « modèle » du Haut-Atlas. Par exemple : « Dans l'Anti-Atlas, ... il y a un demi siècle, une ou deux tribus ont changé d'alliance ». La stabilité des leffs n'y est pas absolue. « Dans le Rif », il n'est pas rare qu'une tribu passe d'un alam à l'autre. (Enfin, en Kabylie, « les gens vont d'un soff à l'autre selon leurs intérêts »)²⁵.

On peut ainsi relever que si le modèle du Haut-Atlas semble rigide, ou même donné une fois pour toutes, les variantes observées ailleurs en « Berbérie » en font par contre un simple stade historique, donc relatif, d'une évolution liée aux effets de la sédentarisation. Mais il apparaît du même coup que les « leffs » semblent découler « automatiquement » des anciennes filiations ethniques, d'où la question de savoir comment s'explique en définitive leur perpétuation (ou leur reproduction).

§ II. Explication des « leffs »

Deux types d'explications, (complémentaires ?), peuvent être concurremment dégagés à partir des descriptions de Montagne. Les leffs ont en effet un aspect « téléologique Ils apparaissent comme des alliances recherchées en vue d'assurer des fonctions sociales précises ou la réalisation d'une fin particulière. « Ces fonctions semblent être, dans ce cas, la « cause finale » des leffs (A). D'autre part, sous l'angle de l'origine historique de ces alliances, les leffs semblent préexister à toute fonction sociale ; ils appa-

raissent eux-mêmes comme la « cause initiale » des formes de solidarité (ou d'hostilité) entre les protagonistes (B).

A. Fonctions des leffs

Cette institution offre d'abord une « assurance contre les risques de guerre » ou de troubles et un réseau de « relations économiques »²⁶.

1. La défense

« Le principe est toujours d'aligner de chaque côté une masse égale de combattants »²⁷. Ceci implique, que les leffs assurent simplement un équilibre défensif, puisque l'on ne vise pas la supériorité sur l'adversaire. Montagne, en décrivant le fonctionnement de ces alliances montre en effet que les leffs interviennent toujours sur appel de la taqbilt en danger. (Par exemple chez les Masmouda du Haut-Atlas, le signal d'alarme (« Tamartart ») est donné sur les collines, soit en cas de conflit interne, soit en cas d'attaque extérieure). Le soutien dû « en toutes circonstances » aux frères de leffs, dépend toutefois du renouvellement fréquent des alliances par des « fêtes d'hospitalité (Tinoubga)²⁸ et des danses communes « Teskawin » au cours desquelles est chantée la gloire du leff²⁹.

2. Les échanges

Bien que Montagne ne s'étende pas sur le rôle économique des leffs, il signale qu'il peut être important dans la mesure où il relie des « cantons » ayant des produits différents à échanger. En particulier les taqbilts du pied de la montagne, où parviennent les produits manufacturés, peuvent ainsi approvisionner leurs sœurs de la haute montagne ou même, celles de l'autre versant de l'Atlas, par exemple. Les petits centres du pied de la montagne acquièrent alors une importance croissante à mesure que les produits manufacturés pénètrent la région. De ce fait « les chefs » ambitieux agissent de préférence à partir de ces centres³⁰. On entrevoit ici que les leffs peuvent servir non seulement à sauvegarder les « unités » qu'ils soudent, mais aussi à les soumettre éventuellement à la domination des « chefs » locaux, du Makhzen, voir de l'Étranger, ou même à les éroder par l'effet des échanges économiques. Montagne affirme néanmoins que : ces « divisions intérieures... cessent par instant de jouer » lorsque des « étrangers » à la montagne tentent d'y pénétrer³¹.

A ce niveau le problème est donc de savoir si ce sont les options politiques des populations qui déterminent l'existence et le fonctionnement des leffs, ou bien si ce sont au contraire les divisions en leffs qui déterminent le comportement politique des populations. L'« explication » causale de l'origine des leffs semble aller dans les deux sens à la fois.

B. Hypothèses sur l'origine des leffs

Elles se ramènent à une hypothèse historique, et à des interprétations « complémentaires ».

L'hypothèse principale avancée pour expliquer l'origine des leffs a déjà été implicitement posée lorsqu'il a été question du fractionnement progressif des unités alliées en leff, au fur et à mesure de la sédentarisation. En fait, la « définition » même du leff comme alliance « personnelle » entre toutes les familles « Ikhs » qui y adhère – (peu importe que ce soit par le biais de la tribu, de la « taqbilt », ou directement en tant que famille) – Cette définition lui imprime déjà un caractère « ethnique ». Ce serait donc là une « fraternité » de sang, plus ou moins réelle. Mais à mesure que l'on s'éloigne des anciens groupements ethniques, et que « ces masses hostiles » se fractionnent en « unités de vie sociales » de plus en plus petites et liées au territoire, « l'idée de race disparaît peu à peu pour faire VITE place à celle de parti »³². Ethnique au départ, le leff devient donc politique, bien qu'il demeure « la survivance de luttes très anciennes entre autochtones et envahisseurs »³³.

Cette hypothèse ne semble pas satisfaire Montagne lui-même. Il en vient à dire qu'il « peut être vain de serrer les faits de trop près »³⁴. C'est pourquoi il recourt à l'hypothèse de l'innéité des leffs chez les Berbères, ceux-là étant alors « la projection sur le sol des deux tendances opposées et complémentaires de la vie berbère: l'esprit d'association et le goût de la discorde ». Pourtant, dit-il encore, l'institution « est liée aux conditions les plus générales de la vie matérielle, sociale et politique des tribus »³⁵. Affirmation certes trop générale, mais qui permet, en mettant la vie matérielle au premier plan, d'atténuer l'interprétation psychologique et « innéiste » précédente. Elle est en outre en harmonie avec l'hypothèse historique ci-dessus. Ces hésitations appellent néanmoins un réexamen de cette théorie des leffs, dans son ensemble.

SECTION II. – Limites de la théorie des leffs

L'étude des différents aspects de cette théorie conduit à soulever des questions afférentes aux généralisations qu'elle comporte (I), autant qu'à sa cohérence (II). Les deux aspects demeurent liés entre eux, car une généralisation peut mettre en cause la cohérence interne de la théorie. Par commodité on ne retiendra tout d'abord que les généralisations conformes à son esprit général.

§ I. Problèmes de génération

De prime abord on peut s'interroger sur l'étendue de cet « échiquier en deux couleurs » et sur la stabilité « équilibrée » de l'institution des leffs.

A. Le dualisme généralisé

Il semble intuitivement difficile d'admettre que toutes les quatre grandes régions de la « Berbérie » étudiées, Anti-Atlas, Haut-Atlas, Rif et Kabylie, soient chacune traversée précisément par deux alliances, sans faille, ni tierce force. Montagne déclare lui-même qu'il étudie l'institution avec beaucoup de difficultés, à une époque où elle est entrée en « décadence » sous l'influence des « Caïds ». La Carte des leffs n'a pu être reconstruite qu'en recourant à « l'histoire ancienne » des tribus, histoire elle-même assez complexe et pas toujours exacte³⁶. Au moins pour certaines zones l'auteur déclare que « nous rencontrons des contradictions irréductibles ».³⁷

Si l'on considère chaque leff comme la « survivance » d'un ancien groupement ethnique « fractionné par le rattachement au sol des unités issues de ce dernier, et si l'on affirme en même temps que telle grande région est partagée en deux « leffs », il en découle que ladite région a connu précisément deux grands mouvements de sédentarisation. Or, ceci demanderait à être démontré historiquement. Par exemple, dans le Haut-Atlas, ce sont en fait huit leffs qui s'opposent, à une époque bien déterminée et de façon « constante » semble-t-il, formant ainsi « sous des noms divers selon les régions » deux grandes alliances³⁸. Mais, est-il établi que ces dernières sont de même nature, de même origine, et aussi « stables » que cette « sous-alliance » (si l'on peut dire), que constitue chacun des huit leffs? Peut-on niveler et identifier, les alliances locales des familles (alliances parfois appelées « soffs »), les alliances « leffs » portant les noms d'anciennes tribus, et les alliances entre leffs, et leur supposer le même sens au bénéfice d'un dualisme abstrait, pour ensuite chercher à expliquer celui-ci de façon indifférenciée ?³⁹. Eu égard aux bouleversements qu'a pu connaître l'histoire du Sud Marocain et dont Montagne décrit lui-même longuement les péripéties⁴⁰, (Empire almohade, luttes pour le contrôle du commerce caravanier et des cols de l'Atlas, « confrérisme », principautés et chefferies diverses), il est difficile d'admettre a priori un « dualisme » préétabli. Si celui-ci devait se vérifier à certaines époques, et dans certaines limites, il pourrait être plutôt « établi », par une construction de proche en proche. D'ailleurs, au plan des faits eux-mêmes, J. Berque relève à la suite de Montagne, que chez les Ida ou Tanan, le leff est inconnu, et précise que « son rôle est ici remplacé par une organisation locale non plus binaire, mais ternaire »⁴¹. Voilà donc déjà une exception observée et confirmée dans le Haut-Atlas lui-même, pays d'élection du modèle de Montagne⁴².

La généralité de l'institution dite « amqqun », telle que décrite par Montagne, n'est pas confirmée, ni dans ses modalités « distributives », (ou la répartition morphologique des unités alliées et opposées), ni dans son

existence même. J. Berque avance en effet que « dans certains cas, amqqun est entendu comme alliance guerrière, soit coalition durable, soit combinaison épisodique »⁴³. Cela signifie qu'il existe donc des alliances de durées et de natures différentes, dont la base même est variable (opportunité, ou fraternité « consanguine »). On peut certes objecter qu'il s'agit là d'une « altération » des « leffs », due au développement du « pouvoir personnel ». En effet Montagne attribue à ces « chefs de tribu » qui « s'élèvent au-dessus des leffs », la « décadence » de cette institution⁴⁴. Il se trouve même que cette « alliance guerrière » dont parle Berque constitue justement selon Montagne le point de départ de « la décadence » des leffs. « C'est d'abord, dit Montagne, l'amqqon n'mokahelt (littéralement alliance de fusil ou de combat), constitué en dehors des règles anciennes par des fractions associées au gré des circonstances » qui inaugure l'effacement de l'ancienne « conception » des alliances « dans l'esprit des montagnards »⁴⁵. Mais, la réflexion de J. Berque se veut d'une portée historique plus profonde, indépendante de la conjoncture liée spécialement au développement du pouvoir personnel. Pour lui, en effet : « Les relations plus générales de groupe à groupe (en dehors donc des alliances guerrières) sont plutôt rendues par la qualification d'aitma, « frères »⁴⁶. Ainsi le leff, (amqqun) serait un type particulier d'alliance lié aux nécessités des guerres locales, alors que toutes autres sortes d'alliances, ou de « relations », restent possibles et reçoivent un nom générique, « aïtma », nom qui, pourtant, rappelle en lui-même les liens de fraternité « consanguine ». Ici se pose à nouveau le problème de la structure et du rôle de ces derniers. Si on se trouve ainsi éloignés de la « simplification », dualiste, qu'en advient-il de cette fonction fondamentale d'« équilibre » imputée par Montagne aux leffs ?

B. L'équilibre et sa stabilité

Malgré l'accent qu'il a mis sur le principe de l'égalité des forces opposées, Montagne relève d'importantes exceptions à cette règle, non seulement dans l'Anti-Atlas et le Rif, caractérisés par une certaine instabilité des alliances, mais aussi dans le haut Atlas, pays d'élection du modèle théorique construit. Ainsi, « la grande masse des Saksawa qui groupe cinq cantons des Indgherit semble apporter une dérogation aux règles habituelles d'équilibre », dit Montagne. De son côté, J. Berque confirme cet état de fait, et précise que seule une fraction contre les cinq précitées se réclame du leff adverse (Imsifern). Il signale en outre « des flottements ». Par exemple, une « taqbilt », a « si souvent changé de couleur » qu'elle a « égaré son appartenance »⁴⁷. De plus « La tradition locale a enregistré plusieurs cas de changements de morphologie ».⁴⁸ Car « jamais l'affinité de leff n'empêche l'initiative en sens opposé »⁴⁹. Enfin, il importe de rappeler que les « leffs »

nécessitent des pratiques de réactivation (sacrifices, festivités, supplications, voir supra). Ceci laisse supposer que l'équilibre peut se rompre, ou même qu'il n'est pas toujours acquis, mais seulement recherché, lorsqu'il s'agit de se défendre.

Par contre, lorsqu'il s'agit de conquérir une terre, un col, ou autre, le conquérant semble ne pouvoir rechercher que la supériorité, donc le déséquilibre en sa faveur. En définitive, l'inégal développement des unités alliées aux plans démographique, économique et militaire, semble s'opposer à un équilibre stable. Il en va ainsi, si l'on tient compte des possibilités objectives de chaque unité, à un instant donné. D'autre part l'initiative guerrière, commerciale, ou autre, contredit le principe d'un équilibre posé comme finalité subjective absolue chez les « Berbères ».

A cause donc d'une généralisation, Montagne perçoit l'histoire des leffs, non pas comme un mouvement « sinueux », mais comme une ligne descendante. Les « altérations » observées sont posées comme une « décadence » récente, due au seul effet du développement du « pouvoir personnel » (cf. infra). Il reste à se demander si ces généralisations n'appellent que des correctifs, ou si elles sont au contraire les indices de problèmes touchant au degré de consistance de cette théorie dans son ensemble.

§ II. Problèmes de cohérence

On doit tout d'abord rapprocher entre eux les concepts-clefs utilisés dans cette construction théorique, et mettre ensuite celle-ci en rapport avec la conception politique globale que se fait Montagne de la « Berbérie », et par extension, de l'ensemble du monde « tribal ».

A. Connexion des concepts

Véridiques ou imaginaires, les liens « familiaux »⁵⁰ ou de sang semblent intervenir dans la définition de deux structures concurrentes, le leff et la tribu. Il semble d'une part que c'est la tribu qui donne son nom au leff. Mais d'autre part, celui-ci divise la tribu en deux camps opposés, appartenant cependant à cette même tribu, au sein de laquelle se réalise ainsi un « équilibre ». Et ce n'est pas tout : à un certain niveau, le lien de leff coïncide avec le lien tribal, dans le cas du Haut-Atlas, ce niveau est la taqbilt (ou « fraction »). Ces connexions entre notions mal définies a de quoi « dérouter » l'observateur⁵¹. Or, tout en admettant que le « canton », « le mouda' » et le hameau sont des groupes « territoriaux », Montagne affirme que le leff est une chaîne de « liens de fraternité » entre familles. Mais la tribu aussi se veut comme lien de descendance « familiale ». Pourquoi ces deux types de liens familiaux tantôt coïncident et tantôt entrent en conflit? Ce problème

n'a certes aucune importance si l'on réduit ces « prétendus » liens familiaux à une pure imagination. On doit néanmoins se demander dans ce cas, pourquoi Montagne en fait état pour définir le leff, par exemple, et pour le distinguer des groupements territoriaux ?

Il semble difficile d'écartier totalement l'effet des liens de sang sur la structure sociale, sans avoir préalablement démontré que les liens de parenté ont perdu leur force au-delà de l'« Ikhs » (ou famille agnatique). A défaut de cette démonstration, c'est sur celle-là, et donc entre autres sur la structure de la parenté et sa dynamique, que l'analyse semble devoir porter. En effet, si les liens de parenté semblent plus ou moins vigoureux en dehors de la famille, c'est toujours de celle-ci qu'ils naissent. Sans une telle étude, on ne peut saisir clairement les modalités selon lesquelles se constituent et se heurtent les formes sociales qui en sont issues, ou même simplement qui s'en réclament⁵². « Ikhs », « Taqbilt », « leff », ne peuvent donc être étudiés séparément, et tant que les deux derniers ne sont pas devenus des groupements purement territoriaux, dégagés des liens de consanguinité, leur étude dépend finalement de celle de la structure et de l'évolution de l'Ikhs. Cette lacune n'est peut-être pas étrangère aux difficultés auxquelles s'est heurté Montagne, aussi bien au sujet de la tribu qu'au sujet du leff. A ce niveau, il importe de mettre en question le rapport entre la définition de la « cellule politique », celle de « l'alliance politique », en « Berbérie », et celle enfin de la « tribu » comme concept générique auquel se rattachent ces notions.

B. Cohérence globale

1. « Taqbilt » et « leff »

R. Montagne affirme tout à la fois que :

– « Dans le canton, ... c'est la terre qui retient les hommes et les absorbe »⁵³.

On peut en inférer que la communauté du territoire éclipse ici les rapports de parenté et devient le lien social dominant. Mais :

– « Le jeu des alliances dominait... toute la vie politique »⁵⁴. Or, ces alliances, qui constituaient aussi « le fondement de toute vie sociale et économique du pays »⁵⁵, étaient des « fraternités », réelles ou imaginaires, d'une « stabilité extrême », (selon les propres termes de Montagne), surtout au stade où le leff soude entre eux des « cantons ». Au moins en « imagination », la fraternité consanguine, revient donc ici au cœur de la vie du « canton ».

La « taqbilt » était bien l'« état » mais c'est le leff qui « était alors une sorte de nation... »⁵⁶. Par le terme « état » on peut comprendre que le « canton » est le niveau le mieux organisé : Par le terme « nation », on peut comprendre que le leff est le niveau le plus profond, et il importe peu ici que ce soit

historiquement, ethniquement, ou sentimentalement. Mais comment déterminer le primat d'une structure? Par sa profondeur historique, ou par son degré d'organisation?

Ces trois remarques dénotent à quel point un surplus de précautions au sujet des « prénotions » qui semblent a priori « claires » et « logiques » peut être utile. L'application de notions non définies avec une rigueur suffisante, comme celles de « territoire », d'« Etat », d'« alliance » (« parti », ou « nation ») etc..., aboutit finalement à une construction paradoxale dans laquelle le « ciment » dissout « la pierre », et celle-ci « absorbe » le ciment :

En effet la principale limite à la théorie des « taqbilt »s, envisagées comme « républiques indépendantes », c'est la théorie des « leff »s, envisagés comme chaînes de fraternités liant les taqbilts en tant que simples « chainons » dépendants des alliances pour l'ordre intérieur, la défense et le commerce. De plus, les « taqbilt »s, posées comme « unités » territoriales aux frontières bien connues, se heurtent dans leur multiplication même aux « caprices » d'une « nation » qui fait passer la « fraternité » par dessus le territoire; lequel territoire était pourtant donné comme le « lien le plus durable » entre les familles d'un « canton ».

Réciproquement, la principale limite à la théorie des « leffs », envisagés comme « parti » politique, ou comme « nation », c'est la théorie des « taqbilt »s envisagées comme des « Etats », qui ont leur vie politique propre et même leurs « partis » politiques internes, à savoir les alliances et les oppositions des « familles » groupées en « soff »s se disputant la prééminence. Suivant cette logique, les « leffs devraient donc être des sortes d'« internationales » et non des partis « nationaux », à cette difficulté près que ces « internationales » seraient non pas des groupements de simples partis politiques mais des coalitions d'« Etats » « indépendants ». En outre, dès que la base « territoriale » de ces « Etats » a enlevé la primauté aux liens de parenté, les leffs ne peuvent plus être présentés qu'en tant que phénomène « politique », alors même qu'au départ il est dit que ce sont les « familles », et « les hommes », et non point les « partis », ou les « territoires » (en tant que « cellules politiques ») qui se regroupent en leffs, ou plutôt qui sont d'emblée liés par ces « attaches ».

La « définition » de la notion de tribu, reflète en définitive, l'ensemble de ces contradictions.

2. Retour à la « tribu »

Montagne n'est pas bien sûr le seul auteur à s'être heurté à la notion de tribu. J. Berque, par exemple, a fortement souligné les difficultés qui l'entourent, sans y apporter d'ailleurs une solution. « A certains égards donc,

dit-il, cette notion de tribu, telle qu'on l'observait naguère au Maroc... était un moyen terme entre l'évolution générale que l'on pressent, une option administrative, et des remontées locales souvent énergiques. C'était un phénomène second, et pour partie artificiel. D'où sa difficulté de lecture. D'où sa facilité de rupture »⁵⁷.

Sur un plan plus général, M. Godelier fait un bilan négatif des tentatives de définition de cette notion. Il constate que les approches et les classifications courantes chez les anthropologues, même les plus actuels, aboutissent à réunir sous le vocable, « tribu », des entités allant de la simple « bande » jusqu'aux royaumes centralisés. Toujours est-il que, selon lui, « c'est peut-être... autour du problème de la nature des rapports politiques qui caractérisent le mode d'organisation tribale que se concentrent les difficultés principales du concept de tribu ». Pourtant, il situe lui-même dans la suite, la difficulté principale de l'analyse à un niveau plus « bas » que le politique, celui de la définition des modes de productions en tribu, et de l'apparition des classes sociales qui « suppose la disparition non pas des rapports de parenté, mais de leur capacité d'être la forme générale des rapports sociaux »⁵⁸.

L'originalité de Montagne aura été de détacher la « tribu » des liens de parenté, pour la lier à une série de critères également « pertinents » dans sa définition, tels que l'existence d'un marché, « ou » d'« un sanctuaire », ou d'un « sentiment de haine » envers les autres groupes, ou même la simple existence d'une opposition de leffs. Une telle démarche complique davantage la question sans y apporter une solution. Par la suite, Montagne reviendra implicitement sur sa démarche consistant à sous-estimer le rôle des liens de parenté. Il déclare en effet que c'est finalement « la famille patriarcale », donc une structure parentale par excellence, qui devrait fournir l'explication de « toutes les formes de la vie sociales et politiques... en tribu », y compris par conséquent la tribu elle-même, les leffs et les « cantons »⁵⁹. L'étude de cette « structure, remet en cause, par son absence l'ensemble des théories de Montagne sur le monde « tribal ».

Ces théories, « inadéquates » à leur propre objet, l'organisation « spontanée » en tribu, constituent en outre un obstacle à l'explication de l'évolution ultérieure :

– D'une part le « dualisme structurel », tendant vers un « équilibre stable », vient s'ajouter à la multitude d'« Etats » juxtaposés, pour suggérer l'idée d'une société isolée, très « spécifique », dépourvue d'une « vraie » histoire et de possibilités de progrès.

– D'autre part la description, par ailleurs riche, des institutions des « états » et des alliances, se déroule à un niveau où l'on ne perçoit pas les facteurs économiques, les rapports sociaux (familiaux ou de production ou autres) et les mouvements « religieux » qui peuvent engendrer ou faciliter les transformations ultérieures.

Comment Montagne, va-t-il rendre compte du développement de la domination politique sur cette base? On peut difficilement affirmer qu'il nous ait préparés pour comprendre une telle évolution.

NOTES

1. MONTAGNE (R.) : « L'Aghbar et les Hautes vallées du Grand Atlas », *op.cit.* p. 16
2. BERQUE (J.) : « Cent Vingt Cinq ans de sociologie maghrébine », *op.cit.* p. 309
3. MONTAGNE. « Les Berbères... » pp. 182-183.
4. Par exemple, dans sa thèse « Les Berbères... », MONTAGNE, consacre spécialement le Chapitre III à l'analyse des leffs. Les sous-titres témoignent d'une démarche mitigée, dans laquelle l'optique « structurelle » se trouve finalement subordonnée à l'enquête « monographique ». Ainsi, des sous-titres comme : « Force et stabilité de l'institution », « hypothèse générale sur la formation des leffs », « rôle politique des leffs » etc. se trouvent mêlés sur le même plan, sans ordre rigoureux, à d'autres sous-titres comme ceux-ci : « Les leffs du Haut-Atlas », « Aspects des leffs de l'Anti-Atlas », « Les leffs des Jbala », « Les Soffs de Kabylie ». Il en découle une fragmentation de l'exposé, et des répétitions, voir des incohérences (pp. 180-215).
15. *Ibid.* p. 185. note 1.
6. Les « Berbères... » p. 161. Il sera question plus loin du rôle des « leffs », cf. § II. (A) ci-dessous. La question de l'« équilibre » sera examinée en section II ci-dessous.
7. *Ibid.* p. 185 et suivantes. L'auteur souligne les grandes difficultés rencontrées lors de la reconstitution de cet « échiquier ». Les cartes qu'il publie lui-même dans son ouvrage montrent bien l'imbrication, dans une même aire géographique, des unités appartenant aux deux leffs opposés, mais elles ne figurent nullement un « échiquier », même approximatif. Voir discussion en section II.
8. *Ibid.* 188.
9. *Ibidem.*
10. *Ibidem.*
11. *Ibid.* p. 186.
12. Par exemple dans l'Aghbar, au Sud d'Amizmiz on a 4 fractions en tout, (deux par leff).
R. MONTAGNE. L'Aghbar les Hautes vallées du Grand-Atlas, *op. cit.* p. 11.
13. « La vie politique et la vie sociale des Berbères », *op. cit.* p. 63.
14. MONTAGNE : Note sur « Un épisode de la « siba » berbère au XVIII^e siècle... » *op. cit.* p. 91.
15. « L'Aghbar et les Hautes vallées du Grand-Atlas » *op. cit.* p. 17.
16. Cette assertion engage MONTAGNE d'autant plus qu'elle figure dans un écrit de 1941, après qu'il eût pu constater que « ...le phénomène (des leffs) paraît général chez tous les peuples qui vivent en tribu, depuis le plateau d'Anatolie jusqu'à l'Atlantique ». Note sur : Un épisode de la « siba » berbère au XVIII^e siècle, *op. cit.* pp. 92-93. Pourquoi la « notion » de leff serait-elle donc innée spécialement chez les « Berbères » ?
17. Pour une description détaillée des leffs du Haut-Atlas, voir MONTAGNE : Les Berbères et le Makhzen, spéc. les paragraphes suivants : – Aspects anciens des leffs des Masmouda. pp. 184-186 - Force et stabilité de l'institution, pp. 189-190. – Limites géographiques des leffs des Masmouda. pp. 193- 194.
18. C'est là, selon lui, rappelons-le « la forme de gouvernement spontanément choisie par les communautés berbères », partout où elles se trouvent à l'abri des ingérences du Makhzen, par exemple. *Ibid.* p. 141.

19. La vie sociale et la vie politique des Berbères. p. 70.
20. *Ibid.* p. 70.
21. *Ibid.* p. 64 - Par exemple la presque totalité de la confédération des Ida Oullit, historiquement connue par l'appui qu'elle a donné aux chefs berbères du Tazeroualt, « est du leff de Igezoulen » ; (leff qui passe pour noble, fait de chorfas venus du Sahara, et qui s'oppose à l'autre leff de l'Anti-Atlas dit des Ahoggwa ou Isouktan, réputés païens, « peut-être juifs »...).
22. *Ibid.* p. 66. Dans le Rif, les Ghomara (anciens sédentaires), s'opposent aux senhaja (« envahisseurs » venus au 1^{er} siècle de l'Islam). Chaque leff a son « alam », ou drapeau. Voir aussi : « Les Berbères et le Makhzen. p. 206 : « ce sont des tribus entières qui entrent dans les ligues ».
23. « La vie sociale et la vie politique des Berbères » p. 65.
24. Respectivement : « gens de l'Est » et « gens de l'Ouest ». *Ibid.* p. 67. Malgré l'emploi du terme « soff », c'est bien d'une évolution des leffs qu'il s'agit ici, selon MONTAGNE. Les « Soff » proprement dits, à savoir les alliances entre « familles » du même « canton » et qui existent partout en Berbérie ne sont pas spécialement étudiés par MONTAGNE. Sur la distinction entre ces deux types d'alliances, voir : « Les Berbères et le Makhzen ». p. 196.
25. La Vie sociale et la Vie politique des Berbères, pp. 64-66-67.
26. Les Berbères et le Makhzen... pp. 186 et 190.
27. « La vie sociale ... » p. 69.
28. Les Berbères et le Makhzen. p. 187.
29. *Ibid.* p. 191. On a parfois recours à d'autres pratiques pour solliciter le soutien des « frères » : En particulier « l'ar » ou supplication. On égorge une bête sur le seuil de la maison de celui dont on sollicite le soutien, Ou encore une « taqbilt » envoie un groupe de filles vierges (« Tyalin ») qui pénètrent dans les maisons de la « taqbilt » sœur, pendant que le groupe des hommes qui les accompagnent discutent avec le moqaddem de cette dernière. Il faut alors qu'un renfort de guerrier raccompagne la délégation venue solliciter l'aide, jusque sur le champ de bataille pour apporter renfort aux « frères » de leff. *Ibid.* p. 188. Le rôle de ce « symbole » que sont les filles vierges n'est pas précisé par MONTAGNE.
30. *Ibid.* 192.
31. « La vie sociale et la vie politique des Berbères » p. 67. Parmi ces étrangers à la montagne, l'auteur cite sur le même plan « le sultan, les arabes, ou bien les colonnes françaises ou espagnoles ». Comme si la nature, les formes et l'étendue de la pénétration des uns et des autres, et de l'opposition à laquelle elle se heurte, étaient identiques.
32. Les Berbères et le Makhzen. p. 215. « On pourrait alors imaginer que l'Atlas, le Rif, puis l'Atlas des Mas-mouda, et la Kabylie au siècle dernier représenteraient les aspects successifs d'une même institution ». Voir supra « morphologie des leffs » de ces régions.
33. « Note sur un épisode de la "siba"... » p. 92.
34. *Ibid.* p. 93.
35. Les Berbères et le Makhzen. p. 216.
36. *Ibid.* pp. 181-184-.
37. *Ibid.* p. 201.
38. Les Berbères, et le Makhzen. p. 185.
Il s'agit des Indghertit, Aït Atman, Aït Fademt, Aït Zolit d'une part, contre les Aït Iraten, les Imsifern, les Aït Tzeggout, Ida ou Zeddagh, d'autre part. MONTAGNE affirme qu'« à la fin du règne de Moulay Abder Rahman »... on observait l'alliance constante » de ces leffs quatre à quatre, et l'opposition des deux blocs ainsi formés.
39. En exposant ses « recherches sur l'origine des leffs du Haut-Atlas », MONTAGNE écarte successivement l'explication ethnique (à cause des brassages etc...), l'explication géographique (car les unités ennemies se font face sur les mêmes aires locales). Il constate que « l'histoire et l'ethnographie ne nous apportent que de bien faibles lumières » (p. 199). Mais il ne distingue jamais clairement les deux niveaux du problème : grandes alliances entre leffs, et leffs tout court. Pourtant il relève qu'en général ces derniers correspondent bien à d'anciennes tribus dont ils ont gardé le nom, alors que les deux alliances entre leffs ne correspondent à rien de tel, et ne peuvent être assimilées à « deux races opposées » (p. 197). Elles n'ont pas d'ailleurs de nom commun. Cf. « Les Berbères »... pp. 196-202. Plus loin (pp. 214-216). Il

- formule l'enchaînement (précité) sur le fractionnement progressif des groupements ethniques initiaux, mais en l'appliquant toujours à tous ordres d'alliances : alliance entre leff, leffs, soffs - (quoiqu'il formule des réserves concernant ce dernier type qui pourrait être « un phénomène social d'un ordre différent »). Mais l'alliance entre leffs ne pourrait-elle l'être aussi ?
40. Par exemple, il consacre deux chapitres à « la province du Sous dans l'Histoire », des origines au xv^e siècle, puis jusqu'à nos jours, dans « Les Berbères... » pp. 55 à 116.
41. MONTAGNE. *Ibid.* p. 290 « Ici il n'y a pas de leff ».
J. BERQUE. Structures sociales du Haut-Atlas. P.U.F. ; Paris 1955, p. 430.
42. A. LAROUI souligne cette inadéquation des théories de MONTAGNE sur le terrain même que ce dernier a choisi pour élaborer son modèle. Il s'appuie en cela sur les travaux de J. BERQUE qui, pourtant, s'inspirent dans une certaine mesure de ceux de MONTAGNE. Une étude spéciale sur ce sujet serait souhaitable, cf. A. LAROUI. « Les Origines... » *op.cit.* p. 171.
43. J. BERQUE. « Structures sociales... » *op. cit.* p. 425.
44. « Les Berbères... » pp. 317 et 319 - Sur le rapport entre les « despotes » et les alliances « tribales » voir deuxième partie, ci-dessous.
45. *Ibid.* p. 320.
46. J. BERQUE, « Structures sociales... » p. 425.
47. J. BERQUE. Structures sociales du Haut Atlas *op.cit.* p. 427. ...Pour la citation de MONTAGNE Cf. « Les Berbères... » p. 186.
48. *Ibid.* p. 426.
49. *Ibid.* p. 428. La dénonciation d'une alliance antérieure est ici dite : « therrit ».
50. « familial » signifie ici consanguin, sans préjuger de la forme de la famille.
51. Le mot est de MONTAGNE lui-même. « Un autre élément, dont l'existence achève de dérouter nos esprits... : on observe fréquemment une sorte d'état d'équilibre entre deux partis opposés, cf. Les Berbères et le Makhzen... pp. 161-162.
52. A propos de leurs études sur les sociétés « tribales », K. MARX et F. ENGELS pensent que partout où ne s'est pas encore développé l'Etat avec ses traits spécifiques, (voir supra), et où la société est à base de « clans » (ou gentes) de tribus etc, les liens de consanguinité ne peuvent être réduits à l'imaginaire. Il en va ainsi chez les Grecs, les Germains, les Indiens etc. MARX s'exprime ainsi : « Parce que l'enchaînement des lignées... recule dans le lointain, et que la réalité passée se reflète dans les chimères mythologiques, de braves philistins en conclurent que l'arbre généalogique imaginaire a créé la gente réelle ». Rapporté par F. ENGELS, *op.cit.* p. 163, voir aussi p. 152.
53. « Les Berbères... » p. 61.
54. *Ibid.* p. 187.
55. La vie sociale... p. 91.
56. Les Berbères, p. 188.
57. JACQUES DERQUE : « Maghreb histoire et sociétés ». Sociologie Nouvelle. Situations S.N.E.D. DUCULOT. Alger 1974 p. 34. C'est la conclusion de son célèbre article de 1954 intitulé : qu'est-ce qu'une tribu nord-africaine ? Dans lequel l'auteur ne fournit en fait aucune définition générale de la notion de tribu.
58. MAURICE GODELIER. « Tribu ». Encyclopédie Universalis. Vol. 16.1973. p. 314-318.
59. R. MONTAGNE part avec une notion de « tribu », très « large » : « le plus souvent, ce qui fait l'unité de la tribu, c'est l'existence d'un droit coutumier commun... c'est aussi la croyance - purement illusoire - à une origine commune, ou bien l'existence de limites géographiques naturelles... ou bien encore un sanctuaire et un marché central. C'est aussi quelques fois un sentiment de haine commun à tous les cantons contre une tribu voisine. Enfin, c'est parfois une organisation étrange, déroutante pour nos esprits logiques: une tribu est composée de quatre cantons ennemis deux à deux, ou de six, ennemis trois à trois »... La vie politique et la vie sociale des Berbères page 54. Avec ce dernier « facteur » d'unité de la tribu, à savoir justement sa division en leffs, on revient au point de départ, avec un problème en plus : A quoi tient l'unité de la forme tribale malgré sa division? De toute manière on voit que, « l'origine commune », même devenue « illusoire », l'alliance des familles en soffs dans le canton, et en leff unissant plusieurs cantons dans la tribu, confirme bien cette conclusion ultérieure de MONTAGNE : « C'est en fin de compte à la

famille patriarcale qu'il faut en venir pour expliquer toutes les formes de la vie sociale et politique... en tribu » (Naissance du Prolétariat marocain *op.cit.* p. 21). Or, à ce sujet, il ne s'agit pas simplement de décrire quelques coutumes. Le problème est plus large : système de parenté, propriété, division du travail etc, tels qu'ils ont évolué historiquement.

DEUXIÈME PARTIE

LA DOMINATION POLITIQUE

Au sortir de « l'anarchie », la « Berbérie » tombe sous le régime du « despotisme ». Aux « états républicains » succèdent « la tyrannie » ou le « pouvoir personnel », notions qui définissent selon Montagne un « second » type d'« Etats »¹. Cette évolution se produit dans l'ensemble, selon lui, au cours du XIX^e siècle. Certes, auparavant, il existait des « principautés maraboutiques », des « royaumes berbères », des « Empires musulmans », dont le Makhzen lui-même. Dans l'ensemble, cependant, ces constructions politiques ne sont pas étudiées par Montagne sur le plan des structures politiques qui leur sont propres, en dehors de quelques interprétations générales qu'il formule à leur propos². Elles ont d'ailleurs selon lui un trait commun : celui de n'avoir jamais transformé la réalité profondément « anarchique » du pays, d'où l'identité répétitive du cycle précédemment signalé : anarchie – chefs locaux – « despotisme ruineux » du Makhzen – anarchie et ainsi de suite³.

Au XIX^e siècle, le phénomène du « despotisme » se généralise et tend à mettre fin au régime des « taqbilt »s autonomes. Dans quelle mesure cette nouvelle répétition de l'ascension des « chefs » échappe-t-elle à la « loi cyclique » liée à la « nature des institutions » « berbère » ? Poser cette question revient à rechercher la nature des changements survenus au point de vue politique et social.

Les changements ainsi survenus soulèvent par ailleurs une autre question :

Pourquoi une « forme de gouvernement », essentiellement identique dans sa nature (pouvoir personnel), son origine (tribale) et son mouvement (cyclique) ; est-elle demeurée impuissante à transformer le visage de la société étudiée jusqu'au XIX^e ou même au XX^e siècle, en dépit de ses grandes répétitions antérieures ? Il ne semble pas que – se soit posé cette question. Elle aurait d'ailleurs entraîné le réexamen de cette « identité » répétitive, aussi bien que de la nature des conditions sociales dans lesquelles elle se renouvelle, chaque fois. Pour le moment, on constate qu'une grande spé-

cificité de la répétition générale « du pouvoir personnel », du XIX^e siècle à la colonisation, c'est d'avoir mis fin au « régime » des « taqbilt »s autonomes, (dites « républiques »). Quelles structures politiques sont alors apparues ? Amghars, Caïds, « grands Chefs » de l'Atlas, telles sont – à des niveaux différents – les figures d'un ordre nouveau, qui trouve son stade final, aux points de vue historique et hiérarchique, dans sa subordination au Makhzen. Réciproquement, ce dernier est envisagé par Montagne comme étant l'achèvement de l'œuvre de domination politique commencée par les premiers⁴. Ces formes de domination se présentent donc comme une hiérarchie de niveaux, et comme une succession d'étapes. L'œuvre de Montagne en offre une description détaillée, dont il importe de dégager les traits essentiels et de faire au besoin certains recoupements (Chap. I). Ensuite se pose le problème de l'interprétation théorique d'ensemble. On sait que les formes de « despotisme » dont il s'agit ici, soulèvent jusqu' à nos jours la question de l'existence d'une « féodalité » marocaine, du moins dans la période précoloniale et coloniale⁵. Or, on trouve chez Montagne les éléments d'une discussion, qu'il importe de présenter et d'évaluer (Chap. II).

NOTES

1. L'expression « pouvoir personnel » est la plus largement employée par R. MONTAGNE, elle figure dans l'intitulé du livre III : « Naissance et développement du pouvoir personnel », de son ouvrage principal : « Les Berbères et le Makhzen... » p. 207. Par ailleurs : « Ce que De Foucauld a justement appelé le pouvoir despotique », c'est le phénomène suivant : « Dans les tribus... des chefs... (quelconques) s'élèvent par instant au-dessus des assemblées, s'emparent de l'autorité et cherchent en prenant le titre d'amghar, à fonder par la violence... » le pouvoir despotique. (*Ibid.* p. 269). Enfin, le terme tyrannie est employé pour qualifier autant le Makhzen (*Ibid.* p. 391) que ces chefs locaux dits « amghar », cf. La vie sociale et la vie politique des Berbères, p. 96. Note 1 : « L'amghar est un tyran au sens historique de ce terme » ; et plus loin : à comparer « au tyran des sociétés » grecques vers le VIII^e s. A-J. », *Ibid.* p. 104. MONTAGNE ne précise pas les termes d'une telle comparaison.
2. Les Berbères, pp. 407 à 411.
3. « Les Berbères » p. 146. MONTAGNE reprend cette idée dans la conclusion de sa thèse. Par exemple il dit que : « Les Royaumes berbères de l'Afrique du Nord » suivent la « même voie tracée par la nature des Institutions berbères »..., et « les grandes lois politiques sont restées identiques, depuis le X^e siècle. Le mouvement cyclique tient à la « fragilité » du pouvoir des chefs temporels » en général, au Maroc : L'ambition et la violence donnent un chef qui s'appuie sur un clan. Celui-ci ne tarde pas à éclater, cf. Les Berbères..., pp. 401 et suiv...
4. Voir ci-dessous la jonction historique entre le despotisme « local » et le Makhzen central, telle que l'envisage R. MONTAGNE. Les expressions « grands Caïds », grands Seigneurs, et « grands Commandements », ou encore « Seigneurs de l'Atlas » sont employées indifféremment par MONTAGNE et désignent, toutes, les chefs qui se sont constitués de vastes domaines dans le Haut-Atlas, spécialement les familles Gontafi, Glaoui et Mtouggi. cf. par exemple, les Berbères et le Makhzen..., pp. 120 et suivantes
5. Sur l'actualité du débat autour de la question du féodalisme au Maroc, voir p. ex: BRUNO ETIENNE, « Sur le Féodalisme », in Revue juridique, politique et économique éditée par la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales. Rabat n° 5 1^{er} sem. 1979. pp. 135-159. L'auteur souligne que le concept de féodalité, utilisé dans les discussions par les intellectuels, est un produit du « colonialisme linguistique ». Pourtant, lui-même n'y voit pas un argument suffisant pour écarter ce concept du débat, et c'est pour cela qu'il tente de faire le point sur la question. Par ce biais, il souligne bien l'actualité du problème.

CHAPITRE I

LES FORMES DU DESPOTISME

La transformation du régime communautaire, ou « républicain » des taqbilts, est d'abord saisie par Montagne au niveau des institutions « oligarchiques », dans lesquelles il se produit une mutation du pouvoir politique. Cette mutation et les conséquences sociales et politiques, qui en découlent, définissent le nouvel « état despotique », que fonde un personnage « salué » dans la suite « du titre d'amghar¹. Les éléments caractéristiques du « pouvoir personnel » ou despotique se trouvent alors ébauchés (Section I.). Des conditions particulières peuvent entraîner une extension de la puissance et de la sphère de ce pouvoir : La domination politique tend à se structurer et à être centralisée grâce à l'action des « seigneurs » et/ou du Makhzen qui intervient, de loin ou de près, selon sa puissance, pour imposer son autorité par « caïds » interposés (Section II.). Les structures propres à chacun de ces niveaux soulèvent des questions de causalité ou de cohérence, liées ici à leur présentation elle-même.

SECTION I. – Ébauche de la domination

C'est sur la base même de la « taqbilt » que se produit tout d'abord le passage à cette forme nouvelle de « gouvernement » dont il importe tout d'abord de présenter les figures concrètes avant d'en rechercher les conditions générales, sociopolitiques.

§ I. Les « Amghars » despotes locaux

A première vue le changement fondamental qui donne lieu à la naissance des Amghars, consiste simplement en un glissement du pouvoir qui passe de l'assemblée « oligarchique » des représentants des familles « agnatiques » dans les mains d'un seul individu. D'où l'appellation de « pouvoir person-

nel », donnée à cette nouvelle forme politique². Pourtant un ensemble de transformations se produisent par rapport à l'ancienne « constitution oligarchique » des « républiques ». Ces changements peuvent être classés en deux catégories : Ceux qui concernent l'organisation politique, et qui posent en des termes nouveaux le problème de l'Etat (A), et ceux qui concernent le statut social de l'Amghar et qui soulèvent la question d'une domination de « classe » (B).

A. Le nouveau pouvoir politique

L'avènement des despotes s'accompagne d'une série de changements politiques qu'il faut d'abord synthétiser afin d'en examiner ensuite la qualification.

1. Les changements

- Selon son influence, l'Amghar détient tout d'abord un pouvoir de décision qui relègue progressivement la jmaa', ancienne instance « suprême », au rang d'un organe consultatif, ou même purement formel³. Pour parvenir à ce degré d'autorité, le chef se heurte aux anciennes solidarités de leffs, ainsi qu'à la difficulté de contrôler les rivalités de soffs, c'est-à-dire les alliances et les conflits internes à la « taqbilt ». Or, c'est justement dans la mesure où il parvient à « imposer silence » à ces derniers et à triompher des premières, qu'il peut asseoir son autorité. Trois moyens peuvent être utilisés pour y parvenir. Tout d'abord l'Amghar, par la ruse et la corruption s'assure des complicités dans le leff adverse, s'il n'arrive pas purement et simplement à soumettre par la conquête les taqbilt de ce dernier : Les leffs jouent donc ici un rôle ambivalent⁴. D'une part ils peuvent permettre de mobiliser « les frères » pour soumettre l'adversaire et le dominer. D'autre part, en cas de résistances internes (dans la taqbilt), la corruption et la ruse exercées dans la direction du leff adverse permettent au despote local « en puissance » d'acquérir le soutien de détachements de mercenaires⁵.

L'utilisation des alliances traditionnelles, la corruption, et la violence, semblent donc être les moyens « diplomatiques », et « militaires », que met en œuvre l'amghar. Or, le caractère commun de ces moyens c'est qu'ils impliquent le dépassement du cadre « cantonal » de la taqbilt, dans une perspective de domination politique à la fois interne (sur les frères) et externe (sur les adversaires). C'est d'ailleurs à l'échelle de toute une tribu, ancien « cadre vide », et non des « fractions », que s'instaure le « pouvoir personnel ». S'agit-il d'un retour au « passé », c'est-à-dire à une unité sociale dont le souvenir généalogique – qui en constitue le lien dans l'imagination des « indigènes » – est encore plus « illusoire » semble-t-il, que celui des fractions (taqbilt) ?

A ce niveau, la généalogie importe encore moins, car en réalité, une nouvelle nécessité apparaît et qui tend à renforcer le lien territorial, mais pas seulement dans le sens où toute la population s'y attache et se sent tenue de le défendre, de façon solidaire. Bien plus que cela, il s'agit d'une répartition de la population, dans le cadre de l'unité du commandement et du pouvoir politique, d'une façon qui n'est pas toujours conforme aux divisions ancestrales « consanguines » les expulsions ou la domination exercées sur des « taqbilts » entières, brise plus ou moins l'unité du groupe « consanguin » avec le territoire, pour fonder une nouvelle affectation de ce dernier. Le territoire est « celui » d'un tel qui y exerce le pouvoir effectif, et non plus celui de telle ou telle fraction tribale seulement.

Le financement de tout ce processus se réalise par deux moyens principaux : Tout d'abord l'Amghar monopolise le produit des amendes, dont il renforce d'ailleurs la charge, et ce, en reléguant progressivement l'ancienne règle de répartition dite « des trois tiers », dans le domaine de l'oubli. En second lieu, l'Amghar instaure une « fiscalité » nouvelle distincte de « l'achour » religieux⁶. Le monopole de la fixation et de l'encaissement des amendes, et la fiscalité impliquent la nécessité pour l'Amghar de garder la haute main sur le droit coutumier et les « louh » qui en sont la codification. Enfin, une institution nouvelle surgit parfois à ce stade : la prison⁷. Comment peut-on qualifier dans leur ensemble ces nouvelles institutions politiques ?

2. Qualifications des changements

En synthétisant les changements observés par Montagne, et en ne modifiant que légèrement le langage de ce dernier, on peut dire que le régime de l'Amghar se distingue par les éléments suivants :

- L'organisation du pouvoir à une échelle nouvelle et l'identification croissante du territoire aux limites d'effectivité du pouvoir politique qui s'y instaure ;
- L'apparition d'une organisation répressive, (détachements armés spéciaux, prison) ;
- Enfin l'ébauche d'une fiscalité, autre que religieuse.

Ces éléments peuvent-ils justifier que Montagne parle ici « d'un véritable Etat », si l'on retient les spécificités précédemment énumérées⁸ ?

On est effectivement en présence d'une domination/organisation politiques structurées « au-dessus » des sociétés antérieures et distinctes de leurs formes propres, bien qu'issue d'elles⁹. Ce n'est pourtant pas à cela que pense Montagne, si l'on peut en juger par le fait que les communautés de « cantons », dépourvues de toutes ces structures étaient pourtant pour lui déjà des Etats. Il s'agit peut-être seulement dans son esprit de souligner

l'extension territoriale du champ d'action politique. Mais en dehors de toute supputation sur la pertinence de l'expansion spatiale comme critère distinctif du « véritable Etat », un examen des structures nouvelles appelle à réserver cette qualification. Le pouvoir de l'amghar semble en effet dépendre à ce stade des alliances et du contexte « socio-familial ». Il doit selon Montagne lui-même s'appuyer avant tout sur ses « frères ». Pas plus que la population n'est à ce stade répartie selon la résidence (principalement), l'« état » n'est lui-même dégagé des structures « Ikhs » et « taqbilt ». C'est d'ailleurs une cause de sa fragilité fondamentale, soulignée par Montagne.

A la mort de l'amghar, les rivalités entre Ikhs, taqbilts et leffs rivaux reprennent le dessus, et souvent « à la génération suivante » le pouvoir « oligarchique » se remet en place¹⁰. Cette situation correspond aussi au caractère « occasionnel » des détachements de mercenaires recrutés pour un instant, ou pour une mission précise ; ainsi qu'au caractère marginal de la « prison » qui n'apparaît ici que sous la forme d'une « excroissance » de la résidence (kasba) de l'Amghar. Telles que décrites par Montagne, ou simplement mentionnées au passage (pour certaines d'entre elles comme la prison), ces institutions suggèrent donc un embryon d'« Etat », tout au plus. Mais c'est leur rattachement, aux caractères de la société qu'elles gouvernent, qui pourrait éclairer, leur limitation, voir leur avortement fréquent.

B. Base sociale du « despotisme »

Bien que Montagne n'aborde pas directement cet aspect du problème, il est possible de dégager des éléments d'information ou de réflexion, en distinguant ceux qui touchent à « l'exploitation » des populations, et ceux qui concernent le statut du groupe dominant.

1. *Exploitation et privilèges*

Le « despote local » se préoccupe tout d'abord de sa demeure, dont il transforme aussi bien « l'allure générale », par les dimensions et l'ornement, que la capacité défensive en en faisant une sorte de forteresse. Il s'agit d'une « Kasba », construite en recourant à la corvée, ou travail collectif, plus ou moins obligatoire, imposé à tous¹¹. D'ailleurs cette forme d'exploitation ne s'arrête pas là, mais tend à être mise en œuvre pour assurer la culture des champs de l'Amghar, dans la mesure où une autre forme d'exploitation : le khammassat, « sorte de colonat partiaire », n'y suffit plus¹². Car en fait, l'Amghar étend sa propriété foncière, en combinant l'achat de terres nouvelles, et l'occupation des anciennes propriétés des vaincus expulsés lors des guerres de conquête menées contre les « taqbilt »s voisines. En outre, l'Amghar prélève en nature une partie de la production, comme il a été signalé plus haut. En fait, prélèvements fiscaux et exploitation à des fins

personnelles se confondent ici. Enfin l'Amghar se fait une « suite » dont notamment quelques esclaves et plusieurs épouses¹³. La polygamie, très reprouvée en « Berbérie », est en effet souvent pratiquée par les Amghars. En récapitulant on voit donc que les corvées, les prélèvements, la concentration de la propriété et des « signes » de la richesse accompagnent l'ascension d'un despote. Le problème est alors de savoir s'il s'agit de privilèges « personnels », plus ou moins éphémères, ou s'il s'agit au contraire d'une transformation de la structure sociale dans son ensemble.

2. Statut de l'oligarchie

En général Montagne rattache les formes d'exploitation ci-dessus au « pouvoir personnel ». Elles constituent les « avantages » recherchés par les chefs. Si tel était le cas, alors le « despote » sortirait réellement des « rangs » et définirait par ses pratiques nouvelles non seulement un nouveau régime politique, mais aussi l'ébauche d'une nouvelle société. La « classe » exploitée de demain apparaîtrait donc au départ en la personne d'un individu qui deviendrait privilégié du fait même de son pouvoir politique. Alors, socialement et politiquement parlant, la distinction radicale ainsi établie entre le « régime républicain, démocratique ou oligarchique, d'une part, et le régime despotique d'autre part, serait justifiée, en un sens.

Mais, en fait, Montagne affirme aussi autre chose : Pour lui le moqaddem, n'était déjà lui-même que l'« homme de paille » de certains chefs d'Ikhs influents. De plus, il relève bien incidemment, certaines formes d'exploitation déjà courantes au profit de « l'oligarchie » : C'est ainsi que par exemple, les notables assistent « en buvant le thé », aux travaux collectifs exécutés par la masse¹⁴. En outre, le khammassat, la possession des esclaves, l'accroissement des propriétés par l'achat ou d'autres moyens (rehen, conquêtes, etc...,) ne sont pas l'apanage du seul Amghar¹⁵. Y-a-t-il ici division de la société en classes opposées ? Cette division commence-t-elle déjà en « république » ? L'opposition « oligarchie »/despotisme n'est-elle pas finalement secondaire par rapport à l'opposition oligarchie/communauté ? Mais si tel était le cas ; pourquoi Montagne présente-t-il le despotisme ainsi décrit comme étant en rupture avec l'oligarchie, alors que celle-ci s'inscrivait chez lui en harmonie avec la « république » plus ou moins égalitaire ? Ces questions renvoient à une autre, plus générale : Comment s'explique l'apparition du « despotisme » ? Ou encore à quel stade de l'évolution des structures sociales s'instaure une domination politique ?

§ II. Structure sociale et despotisme

Pour rendre compte des causes conduisant à l'apparition du despotisme, Montagne avance des explications dont il importe de présenter les plus

fréquentes, avant de s'interroger sur les insuffisances éventuelles de ces explications.

A. Les causes avancées

Dans l'œuvre de Montagne, la description des péripéties liées à la naissance et au développement du pouvoir personnel l'emportent de beaucoup sur la recherche des causes sous-jacentes. L'ambition et l'intelligence de certains notables se trouvent, semble-t-il à la base de tout ce phénomène. Mais ces facteurs psychologiques s'appuient sur le « jeu naturel des institutions » qui, par une sorte de loi inhérente « à la nature humaine », semble devoir conduire à une concentration du pouvoir, d'abord entre les mains d'un petit groupe d'individus (les « sénats », ou petits conseils des taqbilts), puis d'un seul. Ce dernier s'avère ainsi comme étant le plus fort, le plus décidé, le plus rusé, et... le plus chanceux, parmi ses rivaux.

Pourtant la concentration du pouvoir implique ici autre chose qu'une simple influence « arbitrale », protectrice et « directionnelle ». Elle implique en outre le travail obligatoire, l'acquisition de propriétés nouvelles, et le monopole de la décision. Si ces institutions ne peuvent prendre une grande ampleur tant qu'elles restent enfermées dans la limite des « solidarités » « cantonales », la conquête extérieure s'impose. La violence est donc en définitive le moyen décisif par lequel s'instaure cette forme de « gouvernement ». Si l'on s'efforce ainsi de regrouper les éléments d'explication dispersés, chez MONTAGNE on trouve que l'ambition, la ruse, le jeu des institutions et la violence constituent tout à la fois les « mobiles », les causes, et les moyens pour lesquels et par les quels le despotisme naît et se développe¹⁶. Ce processus laisse apparaître, malgré tout, des lacunes, sinon des contradictions, concernant notamment l'analyse des changements de structure sociale que présuppose l'apparition du pouvoir personnel.

B. Les changements structurels

Ces changements sont à examiner tant au niveau des conditions internes aux « taqbilts », qu'au plan de leur environnement social global.

1. Les conditions internes

Si l'amghar a des rivaux, à l'intérieur de son « canton », c'est que déjà, il existe des notables, donc un groupe dominant socialement. Ce fait n'est pas nié par Montagne¹⁷. Mais alors que l'existence d'un groupe influent semble être la condition préalable à l'émergence parmi eux d'un despote, qui pourrait éventuellement servir certains de leurs intérêts, Montagne envisage l'oligarchie seulement comme obstacle au despotisme et non comme condition probablement nécessaire à son développement. Cette

question d'explication, rejoint celle de la description de la base sociale du despotisme, déjà soulevée. Ici description, et explication semblent devoir converger, dans le sens d'une analyse du phénomène « en profondeur ». Or on a dit que les structures de la parenté, de la propriété et des rapports de production, ne sont pas décrits chez Montagne, dans leur dynamique si l'on excepte quelques observations incidentes.

La parenté semble offrir à l'Amghar une base de départ suffisante, si l'on s'en tient à l'analyse de Montagne. Pourtant la contradiction suivante apparaît à ce niveau : Si l'amghar ne s'appuie que sur son propre Ikhs, il ne peut entraîner dans son entreprise que ses « frères » immédiats. Montagne dit d'ailleurs que l'amghar fait des hommes les plus proches de lui quant aux liens familiaux ses auxiliaires principaux¹⁸. C'est justement pour cette raison qu'il risquerait de s'isoler dès le départ s'il ne servait que les intérêts de sa propre famille. Une certaine entente semble lui être nécessaire avec au moins une partie des notables qui, à leur tour entraînent les Ikhs, dont ils sont les chefs, derrière l'amghar. Dans quelle mesure finalement la mobilisation des liens de sang se fait-elle ici aux dépens de ces liens eux-mêmes ?¹⁹. On peut se poser la question, d'autant plus que déjà sous le « régime oligarchique », la représentation des Ikhs par les notables se faisait, selon Montagne au profit de ces derniers, qui accroissaient leurs avantages aux dépens de la masse. Il s'en faut pourtant, semble-t-il que la communauté soit déjà ici divisée en deux ou plusieurs classes opposées de façon nette. Ce serait justement pour cette raison que la parenté doit être mobilisée dans une perspective de conquête pour qu'il puisse s'établir à travers ce mouvement une domination politique. Si tel est bien le cas il semble déjà clair que, par conséquent, la richesse et le prestige social ne sont pas seulement les résultats du pouvoir personnel, mais aussi, dans une certaine mesure, ses conditions préalables²⁰. On sait que l'accès aux assemblées « oligarchiques » impliquait déjà la richesse et le prestige social.

Si tels sont les problèmes auxquels s'heurte l'explication du « despotisme », et telle que l'envisage Montagne, au sein de la taqbilt, qu'en est-il alors de l'extension de la sphère de domination au-delà de ce cadre ? Cette question est d'autant plus importante que l'extension en cause est d'après Montagne, indispensable à la consolidation du despotisme.

2. Les conditions générales

Utiliser les solidarités de leffs pour la conquête, et mettre à profit la conquête et la puissance matérielle et politique, non seulement pour soumettre le leff adverse, mais aussi pour briser la force des liens de leffs en général, tels sont à la fois la condition et le résultat du despotisme « en extension », si l'on peut dire. Mais deux questions se posent sur ce plan :

– D’abord, si l’entreprise de certains hommes, aussi doués soient-ils, parvient à rompre un « équilibre » séculaire stable, (à ce qu’il semble), et même à rompre des alliances, la veille si opérantes et infaillibles, n’est-ce pas là le signe que ces liens s’étaient déjà, en fait, un peu affaiblis, d’une manière ou d’une autre ? S’il est désormais possible de corrompre des ennemis jurés et de les retourner contre leurs propres frères, ne pourrait-on pas y voir le signe qu’entre temps, l’argent a acquis une puissance sociale capable, dans certains cas, de venir à bout des liens les plus anciens, et les plus profonds de la société, ainsi que de l’idéologie des « fraternités » consanguines ? Comment s’est développée cette nouvelle puissance ?

– Ensuite, si à un moment donné, il devient possible, dans une société très « équilibrée », dans sa division même, que certaines unités en « écrasent » d’autres et les soumettent, ne pourrait-on pas y voir le signe, qu’un certain développement inégal de ces unités s’est accéléré ? Ce ne serait pas alors la violence abstraite qui déciderait, mais un certain rapport des forces concrètes ; armement, richesse, commerce etc... interviendraient dans le triomphe des uns et la défaite des autres.

Ces questions s’imposent surtout si l’on considère que le despotisme n’apparaît pas ici par exception, mais devient vers la fin du XIX^e siècle un phénomène généralisé. Que la période fixée par Montagne soit exacte ou non, il apparaît que les cas d’ascension de despotes qu’il étudie, pour illustrer et expliquer ce processus, se situent tous ou presque, dans un milieu déjà « peuplé » de despotes²¹. Mais si la description de la lutte d’influence qu’ils se livrent, peut illustrer le succès ou l’insuccès de chacun d’entre eux, elle ne peut expliquer le fondement général de leur apparition, tous, à un moment donné. Or, c’est surtout cette lutte d’influence, ou du moins les conquêtes de chacun que Montagne s’attache à décrire. Ce n’est que lorsque le phénomène du despotisme prend des proportions considérables, et non à sa naissance même, que l’auteur se pose la question de trouver une « cause précise » à cette expansion. La simple habileté, et l’usage « des forces sociales » existantes (il veut dire les leffs) ne suffisent pas à expliquer la croissance d’un phénomène dont elles sont pourtant sensées expliquer le saut qualitatif initial, et général...

SECTION II. – La concentration du pouvoir politique

Les deux formes, à la fois concurrentes et complémentaires, sous lesquelles s’organise la domination politique, en une structure « supra-tribale », sont le Makhzen et les Caïds, (dont on particulier, les « grands caïds »). Bien que ce soit le Makhzen qui nomme officiellement les « Caïds », et en dépit de son antériorité historique par rapport aux « seigneurs de l’Atlas » dont Montagne étudie spécialement les « grands commandements », c’est

par ces derniers qu'il convient de commencer l'exposé du processus de concentration du pouvoir. C'est en effet le « développement du pouvoir personnel » des « grands seigneurs » qui illustre concrètement ce processus, bien que dans une conjoncture particulière (§ I). Le Makhzen en offre par contre la forme achevée ou la « donnée » permanente (§ II).

§ I. Les « Grands Seigneurs »

Parmi tous ces despotes locaux, qui poussent comme « des plantes », à des hauteurs différentes²², quelques-uns parviennent à faire reconnaître par le Makhzen leur autorité, et deviennent « Caïds »; d'autres, en particulier trois d'entre eux, instaurent de vastes « commandements », puissants, hiérarchisés, et « ponctuent le sang »²³ de plusieurs tribus. Il s'agit de s Glaoui, Gontafi et Mtouggi²⁴. Des facteurs nouveaux expliquent l'ascension de ces « grands Caïds » (A), qui déploient des formes d'exploitation et d'organisation politique à grande échelle (B).

A. Nouveaux facteurs de domination

Avec l'apparition du « pouvoir personnel », le Sud Marocain, tel que décrit par Montagne, semble plongé dans une « guerre civile » chronique et d'une violence extrême. Deux types de luttes peuvent y être discernés: Celles qui opposent les paysans aux despotes et qui prennent la forme d'une lutte entre « leffs » ou entre « taqbilts » dominants et dominés; et celles qui opposent des despotes entre eux pour l'accaparement des meilleures zones agricoles, l'extension des sphères de domination etc... Dans cette guerre, ceux qui sont parvenus à se constituer de grandes seigneuries ont pu mettre à profit des moyens politiques et militaires que l'on peut ainsi résumer :

1. L'armement moderne

Fusils, canons etc..., de fabrication étrangère font leur apparition vers la fin du XIX^e siècle, dans le Sud²⁵. C'est d'abord le Makhzen semble-t-il qui fournit ces armes à certains caïds pour mettre fin à la « siba » des tribus « anarchiques ». Mais les puissances « rivalisent » de leur côté pour se faire des alliés parmi les « despotes » locaux, en contrepartie de la fourniture d'armes nouvelles²⁶. Peu après, ces armes se diffusent largement, grâce à la « contrebande »²⁷. Mais leur effet premier a déjà permis à quelques grands caïds de consolider leur puissance. Leur simple introduction, implique cependant l'organisation de structures militaires nouvelles, comportant des spécialistes, des groupes d'élite, des commandements..., de sorte que l'ancienne troupe tribale inorganisée, devient insuffisante.

2. La maîtrise des voies stratégiques

Trois voies de passage traversent le Haut Atlas, et il se trouve que chacun des trois grands « commandements » despotiques domine l'une d'elles²⁸. Tout en écartant le « déterminisme géographique », Montagne souligne l'importance de ces cols. Certes le despotisme naît et se développe souvent loin de ces derniers. Mais le contrôle établi sur eux, la perception de droits de passages etc., procurent une supériorité certaine²⁹. Les « seigneuries » deviennent les intermédiaires obligés pour qui veut pénétrer en montagne et au sud, qu'il s'agisse des commerçants, des expéditions du Makhzen, ou des agents étrangers.

3. Duplicité à l'égard du Makhzen

Le titre même de « Caïd » correspond à la consécration du « pouvoir personnel » par le Makhzen. Bien plus, la politique des agents d'autorité déjà investis, en joignant à l'expédition militaire, le jeu des « leffs », la fourniture d'armes etc... n'est pas souvent étrangère à la formation du « pouvoir personnel »³⁰. C'est dans ce sens que « le jeu normal des institutions » locales devient, selon Montagne, insuffisant à ce niveau. Il s'en faut pourtant que les « grands caïds » soient un simple chaînon de la hiérarchie makhzen. Si les populations voient en eux des « sauterelles », qui leur apportent « l'âge de fer » et de l'exploitation sans bornes³¹, les caïds, quant à eux, mettent à profit l'attachement à « l'anarchie » pour maintenir ou aggraver la faiblesse du Makhzen central, tout en renforçant leur propre pouvoir³². Mais d'un autre côté, ils brisent les rapports sociaux « communautaires », regardent vers les « hautes sphères » du Makhzen... et parviennent parfois à obtenir les plus hauts postes³³. Ils font mine de le soutenir, mais ils finissent par l'abandonner, car ils se préoccupent avant tout de se défendre eux-mêmes contre les révoltes de ceux qu'ils dominent.³⁴

4. L'appui étranger

Celui-ci ne prend pas seulement la forme des fournitures d'armes, déjà signalées, bien que, par lui-même, ce fait témoigne du lien entre la pénétration étrangère et l'expansion des « grands seigneurs ». L'intervention directe des troupes françaises, par exemple contre Al Hiba, en 1912, a largement contribué à sauvegarder, restaurer ou consolider et étendre le pouvoir des grands caïds³⁵. Ce soutien est d'ailleurs réciproque, et Montagne le souligne bien³⁶. L'« interdépendance », entre « grands caïds » et colonialisme, est si forte que les premiers en viennent à constituer l'un des principaux piliers du dispositif du second. La domination coloniale s'appuie sur les structures « caïdales » et offre aux seigneurs le soutien des troupes, des techniciens, et des administrateurs « modernes ». De même la politique coloniale utilise

la puissance et l'influence des Caïds contre le mouvement national et le Makhzen central pour réprimer le premier et imposer sa volonté, ou même ses « élus » au second.

Tout en considérant les « grands seigneurs » comme une force « conservatrice », médiévale, Montagne regarde néanmoins leur action comme « révolutionnaire » dans la mesure où elle met fin aux structures anarchiques, et dans la mesure où elle s'oppose au Makhzen indocile³⁷.

Il reste que cette unité du colonialisme et du despotisme des seigneurs, n'est perçue par Montagne qu'aux niveaux politiques et militaires. On peut pourtant se demander si elle ne trouve pas sa base ailleurs: en effet la destruction de l'organisation communautaire semble pouvoir être à la fois un résultat et un facteur de la pénétration progressive de l'Impérialisme au Sud du Maroc; commerce de marchandises, ventes d'armes, exploitation des mines et des ports, dégagement d'une force de travail « bon marché » pour les entreprises coloniales des Villes grâce à l'émigration etc.³⁸. Il serait difficile d'expliquer autrement qu'une administration, qui se veut « réformiste », appuie le despotisme moyenâgeux « des seigneurs », alors même qu'elle ne ménage pas ses critiques à l'encontre d'un autre despotisme : le Makhzen central. Mais sous quels aspects sociaux se présente le régime des grands seigneurs ?

B. L'organisation « seigneuriale » :

Les « grands caïds » ont étendu leur sphère de domination au point que les « trois » se partagent à peu près tout le Haut-Atlas. Ils se sont constitués par la « Conquête, la spoliation et les intrigues » de vastes propriétés, et ont pratiquement mis la main sur les zones agricoles les plus riches. Le produit des terres qui sont restées aux populations soumises est converti pour une large part en « frida », et en toutes sortes de redevances « lourdes »³⁹, au profit des « seigneurs ». Ceux-ci ne tardent pas à joindre au monopole des richesses agricoles, la participation dans les entreprises industrielles et commerciales... La « gestion » de ce patrimoine, le maintien et l'extension de cette domination économique et politique, impliquent des structures beaucoup plus complexes que celles des « amghars » à leurs débuts, et cela au moins à trois points de vue :

1. La hiérarchie de domination

Le « seigneur » commande à tout un réseau de khalifas, de caïds, de cheikhs, de moqaddems... dont la fonction principale est de veiller à la soumission des populations, à leur embrigadement pour le travail forcé, et au prélèvement des redevances, outre leur expropriation autant que

possible. Les corvées qui deviennent fréquentes sont organisées aussi bien pour construire des « kasbas » pour les caïds et leurs proches⁴⁰, que pour la culture de leur champs ou toutes sortes d'œuvres économiquement ou militairement utiles aux « seigneurs » (routes, ouvrages d'irrigation etc...). La hiérarchie « caïdale » est de préférence dominée par les proches parents du seigneur, bien que Montagne relève par ailleurs que celui-là recourt également aux anciens ennemis vaincus, devenus serviteurs, pour en faire de fidèles auxiliaires⁴¹.

2. Les organes de répression et de conquête

Les « seigneurs » se constituent, outre la garde personnelle, une armée « régulière », doublée d'une armée de « volontaires » fournie au besoin par les tribus⁴². Le système militaire comprend par ailleurs, une série de « châteaux forts », qui jalonnent le « domaine » du caïd, au fur et à mesure de son extension, et servent donc à consolider les conquêtes. Cet aspect à la fois offensif et défensif est lié à la répression : Chaque « kasba » comporte désormais une prison souterraine⁴³, et celle-ci devient donc une institution permanente, sous, le nouveau régime. La justice des caïds est en effet éloignée de l'ancienne justice qui était en somme « informelle », liée à la population elle-même, et souvent restreinte sur le plan pénal au simple système des amendes. Désormais la répression violente, physique, est de règle, et là où il existe un *cadi*, il est l'auxiliaire du caïd⁴⁴.

3. Les « suites »

Le caïd multiplie les résidences, pratique la polygamie à outrance, et s'octroie les services des « centaines d'esclaves » qui peuplent sa kasba⁴⁵. Ses proches et ses serviteurs s'installent tout autour de cette dernière. Un réseau d'« amin » s'occupe des femmes, de l'approvisionnement, des communications etc. En s'installant en ville, en cherchant l'amitié des étrangers dont il veut imiter la « culture », le caïd se dote d'un visage « moderne » pardessus son domaine où la violence brute, la « confusion des pouvoirs », la dissolution des mœurs, et « l'état de servitude des populations soumises⁴⁶ rappellent d'autres époques de l'histoire. Ici « on baise le pan de l'habit du seigneur »⁴⁷. Ce qui est déjà un privilège pour qui parvient à se prosterner ainsi.

L'ensemble de ces institutions font des domaines des grands caïds des « Etats », où presque, si l'on prend en compte les critères précédemment vus. Outre, la structuration des organes répressifs, et le prélèvement de toutes sortes de redevances la répartition « administrative » de la population ne se fait plus seulement en correspondance avec les liens tribaux qui unissent les communautés - liens d'ailleurs bouleversés par les conquêtes, les expul-

sions etc... - mais surtout selon les progrès territoriaux des conquêtes, et les « commodités » propres à la hiérarchie dominante. Il se trouve seulement que ces « Etats » s'intègrent, quoique de façon ambiguë, dans l'organisation d'ensemble du Makhzen. En effet le pouvoir des grands caïds « marque la dernière forme de transition entre la vieille organisation tribale et le Makhzen »⁴⁸.

§ II. Le Makhzen

Dans l'œuvre de R. Montagne, le Makhzen ne fait pas l'objet d'une description détaillée et systématique comme celle réservée aux « républiques », aux leffs, aux caïds ou à l'émigration rurale etc...⁴⁹. On y trouve néanmoins quelques développements et des remarques éparses, dont on peut dégager, en ce qui concerne les structures sociopolitiques, des éléments touchant à la nature du Makhzen (A) et à son organisation du pouvoir (B).

A. La Nature du Makhzen

– Montagne réduit cette « théocratie » qu'est selon lui le Makhzen à « une association des intérêts matériels et des ambitions dévorantes par lesquels s'explique l'activité des fonctionnaires » qui le composent⁵⁰. Cette réduction du spirituel et du politique à l'unité des intérêts matériels est assez exceptionnelle chez Montagne. Elle est d'ailleurs contredite sur le champ, puisque l'auteur explique la politique du Makhzen par deux « principes » : – La soumission de l'inférieur au supérieur, selon lequel les caïds sont « les esclaves du roi », et les sujets les « serviteurs des caïds ». – Et l'impératif « absolu » selon lequel « il doit y avoir un seul Etat dans la communauté »⁵¹. Mieux encore, « l'opposition irréductible » entre le Makhzen et les tribus semblerait s'expliquer par l'opposition entre deux systèmes normatifs : le « Chraa » (loi islamique) et l'Orf (droit coutumier)⁵². Pourtant, cette « opposition irréductible », semble par ailleurs se résoudre en une « assimilation réciproque », au fur et à mesure que la domination des tribus par le Makhzen s'affirme⁵³.

La définition téléologique du Makhzen attribue à celui-ci les finalités suivantes : - Créer un Etat absolu, imposer une loi unique, – et « soumettre les sujets à une impitoyable et ruineuse tyrannie »⁵⁴. Quoiqu'il en soit de la primauté accordée à l'une ou à l'autre de ces deux approches – téléologique et « matérielle » – elles manifestent toutes deux la tendance centralisatrice du Makhzen dont la limite ne peut alors être que la force disponible.

Mais si le Makhzen devait se réduire à « une association des intérêts matériels de ses fonctionnaires », et si le métier de « fonctionnaire » implique déjà l'existence de l'Etat, on pourrait se demander, finalement d'où vient cet Etat ?

En fait, la question de la base historique et sociale du Makhzen central est absente chez Montagne. Le Makhzen établi, n'est pas envisagé comme un processus, mais comme une donnée, sauf lorsqu'il s'agit de son expansion en « Béribérie ». On le voit alors se heurter à la « siba » des tribus « anarchiques », qui se révoltent contre les exactions fiscales et contre la répression exercée sur elles par les agents du Makhzen⁵⁵. S'il parvient à s'appuyer sur les pouvoirs, locaux établis, celui-ci transforme alors l'aspect sociopolitique des tribus. Mais on ne voit pas d'où il vient lui-même. C'est, en fait, l'analyse socio-politique, des plaines et plateaux intérieurs, ainsi que des villes impériales, qui fait ici défaut. On ne trouve dans l'œuvre de Montagne que quelques informations éparses à ce propos. Il dit incidemment, par exemple, que les Masmouda de la montagne, une fois soumis, deviennent « identiques » à ces masses « de cultivateurs du Gharb des plaines atlantiques, courbés sur leur terres et qui ne connaissent leurs maîtres que pour leur payer l'impôt »...⁵⁶. On sait encore qu'« en plaine, la distance s'accroît entre les riches et les pauvres. Les premiers possèdent les jardins ; les autres les cultivent »...⁵⁷. A cela s'ajoutent toutes les observations concernant les privilèges sociaux et moraux dont bénéficie la couche intégrée à la hiérarchie Makhzen. Mais en définitive, cette question de la nature des rapports sociaux régissant toutes les formes de despotisme précédentes, se pose dans des termes identiques : A-t-il existé une féodalité marocaine. L'examen de cette question exige de savoir au préalable si le Makhzen présente les caractères d'un Etat centralisé.

B. L'organisation du pouvoir

La formation du Makhzen comme Etat centralisé, ou « absolu », passe par la solution de trois problèmes principaux : construire une hiérarchie « administrative » sur une base territoriale, assurer les recettes fiscales, et structurer une armée efficace. Ces trois nécessités sont interdépendantes.

1. L'administration territoriale

Dans toute la mesure où le Makhzen s'appuie sur les pouvoirs locaux, il se trouve en face de structures tribales et de « despotes ». Pour assurer sa domination il doit donc diviser celles-là selon un nouveau critère, et intégrer ceux-ci à sa propre hiérarchie.

– Selon Montagne, les « tribus » makhzen sont souvent des remembrements/démembrements artificiels des « tribus » initiales⁵⁸. On comprend d'autant moins qu'il oppose toujours, dans les « neuf dixièmes du pays », les tribus à l'Etat (voir supra). L'Etat central veille à répartir les tribus en « quarts », « khoms », « toults », c'est-à-dire en fractions purement administratives et fiscales, dont le but précis est, non seulement d'assurer la rentrée

des impôts, mais aussi de rompre les « solidarités » anciennes, génératrices de « siba »⁵⁹. Sous le règne d'Hassan Premier le fractionnement a été poussé très loin, puisqu'au lieu des dix-huit commandements trois cents unités ont été créées, et les caïds ont été doublés d'« amin »s spécialement chargés de collecter les impôts et de rapporter au monarque tous abus constatés dans la conduite des caïds. Certes « amin »s et caïds ont fini par faire « cause commune », si l'on peut dire, mais l'institution témoigne de la tendance centralisatrice de l'Etat Makhzen⁶⁰. Cette tendance, liée à la fois à la dynamique de l'Etat proprement dit, et au souci d'assurer une collecte fiscale toujours meilleure, explique que le Makhzen ait été amené à répartir la population en « unités fiscales, dites « kanoun Makhzen », groupant chacune « dix feux », abstraction faite des liens consanguins, effectifs ou prétendus tels⁶¹. En définitive, l'Etat central doit, semble-t-il, se trouver en face d'« une foule de sujets anonymes »⁶², c'est-à-dire détachés des liens « généalogiques ».

– La subordination totale de l'inférieur au supérieur se traduit par la transformation des « despotes » des tribus, en serviteurs du Makhzen. Les caïds doivent en effet se « prosterner » devant le roi, surtout à chaque occasion de renouvellement de la « beïa »⁶³. Pourtant les membres de cette hiérarchie de serviteurs temporels, gardent un pouvoir supérieur à celui des « théologiens » (ulema) non seulement dans la vie courante, à l'égard des administrés, mais aussi dans le choix du successeur, chaque fois que le trône est vacant⁶⁴.

L'ensemble de ce dispositif territorial et hiérarchique a pour but principal d'assurer les collectes fiscales qui se font de plus en plus lourdes.

2. La fiscalité

On sait que l'Etat musulman se heurte à la limitation par le chraa' des impôts exigibles des croyants à la « zakat » et à l'« achour ». Pourtant le Makhzen a été amené à exiger des Berbères une redevance supplémentaire connue sous le nom de « kharaj », impôt foncier exigible des populations conquises par la force. L'une des difficultés que rencontre le Makhzen en Berbérie, tient selon Montagne au fait que les Berbères estiment justement avoir embrassé volontairement l'Islam et refusent en conséquence de s'acquitter du Kharaj.⁶⁵

Sous l'effet de « l'effondrement financier » du Makhzen, dû, d'après Montagne, à « l'ouverture au commerce européen », toutes sortes de taxes « sur les étoffes, les objets précieux » etc... ont été imposées⁶⁶. Mais il y a déjà deux siècles, d'autres innovations fiscales avaient précédé celles-ci : Il s'agit des « mêks » (droits de marchés), des « péages » (droits exigibles à l'entrée des villes, au passage des rivières), etc... De plus, l'exigence des « frida »,

autre prélèvement imposé aux paysans, fut généralisée sous l'autorité des caïds. Ceux-ci bénéficiaient par ailleurs des touizas (corvées ou travaux obligatoires). Plus ce système fiscal se compliquait, plus son application devenait difficile, d'où l'importance de l'armée, dont il convient à présent de rappeler quelques traits.

3. *L'armée*

« L'utilité principale de l'armée, c'est de lever l'impôt », écrit Montagne⁶⁷. Or, il a été difficile au Makhzen de créer une armée « régulière ». Il a fallu recourir à des tribus, dites guichs, installées sur des terres Makhzen dont elles avaient la propriété, pleine ou précaire. Ces tribus étaient mobilisables au besoin, et percevaient des subsides. D'autres tribus, dites de Naïba, fournissaient un corps d'armée occasionnel au gré des circonstances. Enfin, l'armée « permanente » proprement dite, avait un caractère esclavagiste accusé. On sait que sous le règne de Moulay Ismaïl, cette armée comptait cent mille « Abid »s, que Sidi Mohammed, inquiet de leur fidélité, dispersa, et décima en partie⁶⁸.

L'entrée en action de l'armée, prend la forme de « Mehalla » ou de « harka », dirigée par un « caïd », chef militaire, sous le contrôle d'un proche parent du Sultan, à moins que ce dernier n'en prenne lui-même la direction. Recevoir les allégeances, désigner les nouveaux caïds, et collecter les impôts, y compris les « arriérés », étaient les buts de ces campagnes⁶⁹. Bien qu'à première vue « originales », Montagne finit par comparer ces « mehal-las » aux « villes de tentes de nos rois du Moyen-âge, lorsqu'ils partaient en guerre »⁷⁰. (La cour du Sultan est d'ailleurs elle-même comparable à celles d'Europe, à la même époque)⁷¹.

Les manifestations du despotisme, décrites ci-dessus, illustrent bien l'apparition d'une domination politique sur les populations antérieurement organisées en tribus. Les « amghars » peuvent bien représenter l'ébauche de cette domination parce qu'ils modifient les anciennes institutions « communautaires », et l'« équilibre » des alliances, de même qu'ils utilisent les anciens rapports de parenté à des fins politiques nouvelles. Les fondements sociaux qui rendent possible un tel phénomène général à une époque déterminée demeurent inexpliqués par Montagne, bien que l'on puisse dégager à travers les contradictions propres à sa démarche quelques voies de recherche (structure de la famille, propriété, rapports de production, échanges, divisions sociales etc...).

Les « grands caïds » issus du milieu des amghars eux-mêmes, prennent « une allure féodale ». Ils deviennent tout-puissants, à cette réserve près qu'ils dépendent de l'appui de l'Étranger, et doivent se montrer « prudents » vis-à-vis du Makhzen.

Ce dernier représente par sa tendance « centraliste » et son organisation du pouvoir, l'Etat proprement dit. Il est le « catalyseur » si l'on peut dire, du phénomène despotique dans son ensemble, puisqu'il s'appuie sur les caïds en tribu, et que ces derniers sollicitent son « investiture ». Ils représentent d'ailleurs la forme de transition entre les « communautés » spontanées et l'Etat central, dans ce double sens que, d'une part leur régime est un stade historique intermédiaire et que, d'autre part, ils occupent l'échelon médian dans le système de domination global.

La hiérarchie sociopolitique ainsi constituée de même que les formes de domination exercées par elle sur les populations soumises, posent la question de la qualification de ce système dans sa totalité. Existe-il en l'espèce une féodalité marocaine ?

NOTES

1. Expression de MONTAGNE, cf. Les Berbères et le Makhzen, p. 289.
2. Dans un paragraphe intitulé « La lutte des soffs et l'apparition des amghar », MONTAGNE signale que déjà dans les « petites républiques », les membres influents du petit sénat tendaient à confier la charge de Moqaddem à un candidat qui servit exclusivement leurs intérêts.- Les Berbères et le Makhzen..., p. 271.
3. D'où son nom de tyran - il peut en venir à désigner lui-même cette jmaa' des Ait Rbaïn. « Les Berbères et le Makhzen » p. 271. On se souvient que dans la taqbilt « républicaine » le Moqaddem « chef de canton », était un personnage « modeste » cf. 1^{re} partie - Chap. I. Sect. I § II. A 1.
4. Sur ce rôle des leffs et la nécessité des conquêtes pour l'amghar qui veut asseoir son pouvoir, cf. « Les Berbères et le Makhzen »..., pp. 318 et 357. Après avoir utilisé ces alliances, l'amghar doit cependant les affaiblir... MONTAGNE s'exprime ainsi: Plus de querelles de leffs, il faut travailler « pour payer ce qu'exige le maître ». « La vie sociale et la vie politique des Berbères »... p. 103
5. cf. « Les Berbères », pp.277-283. L'amghar se procure le soutien des « combattants à gages » et des « détachements de mercenaires » du leff adverse. Il se constitue même une « garde personnelle » composée « d'esclaves ou de mercenaire » cf. La vie sociale et la vie politique des Berbères, p. 103. Il semble donc ici que le recours à des « agents » extérieurs signifie que la constitution d'une force de répression sur place est encore empêchée par les solidarités « communautaires » ou « consanguines ».
6. C'est ainsi qu'il prélève au début, « pour son propre compte », un tiers de l'impôt religieux, plus, éventuellement « une mesure d'orge par foyer ». « Les Berbères... » p. 271. Ensuite, il institue d'autres impôts... (*Ibid.* p. 282). De façon générale, selon MONTAGNE : « Il n'est pas de moyen plus sûr de connaître l'autorité d'un chef ou d'un notable que de savoir la part qu'il touche lors du partage des amendes ». « La vie sociale... » p. 80. C'est certes là un critère tangible.
7. Sur ce dernier point : MONTAGNE semble se contredire :
On trouve d'une part cette négation générale : « Nous ne connaissons pas d'Amghar qui possède une prison ». Les Berbères... p. 283, et d'autre part ce titre d'un paragraphe : « Nouveaux aspects du pouvoir de l'amghar: la prison et la kasba » (*Ibid.* p. 318), et : « Ainsi solidement établi dans une forteresse aux tours crénelées, pourvue d'une prison redoutée, l'amghar peut connaître le repos », (p. 319). On peut conclure que généralement l'amghar ne possède pas au début une prison, mais que « l'indice » de la « stabilité » de son pouvoir, c'est comme le précise MONTAGNE : la prison. Car « Le chef est désormais au-dessus des lois de la tribu » (*Ibid.*).
8. cf. « Les Berbères et le Makhzen », p.141.Voir discussion sur les spécificités de « l'Etat », 1^{re} partie, Chap. I, Section II., supra.
9. L'amghar, dit MONTAGNE se place « au-dessus » des lois de la tribu cf. note 7.

10. Cette fragilité inhérente semble-t-il, au « pouvoir personnel » tel qu'il apparaît dans le Sud marocain, MONTAGNE la rappelle à toute occasion. Selon lui « Le goût » des Berbères pour l'anarchie organisée « reprend le dessus à la « deuxième génération ». Car généralement l'« état » constitué par un despote disparaît avec lui. Voir par ex. : « Le Berbérisme comme politique de rechange en Afrique du Nord. I. Ce que sont les Berbères » *Le Monde*, 13 Mai 1953. PP. 1 et 4. Si le fait devait se vérifier assez largement, il demeure que la référence au « goût » en guise d'explication n'est pas convaincant, MONTAGNE lui-même souligne par ailleurs des causes tenant à la structure sociale ou plus exactement « agnatique ». Selon lui: « Toute la force de l'Amghar (et sa faiblesse) est dans celle de ses « frères », des membres de son « Ikhs » ou du village « . Ils font « disparaître ses ennemis », et l'aident à dominer, mais il suffit qu'un conflit éclate entre eux pour que « tout » s'effondre. cf. « Les Berbères... » pp. 289 et 404 et suivantes.
11. MONTAGNE énumère dans l'ordre suivant les préoccupations de l'Amghar :
- détourner le produit des amendes,
 - agrandir et fortifier sa demeure,
 - intriguer et se faire des amis,
 - mener une « habile politique extérieure » pour « asseoir et conserver le pouvoir ». « Les Berbères... » p. 275. Sur la « touiza » ou corvée dont bénéficie en général l'Amghar cf. *Ibid.*, p. 312.
12. Selon MONTAGNE, un amghar qui semble faire exception par sa « modération », « se contente de ses propres terres et de ses troupeaux; quelques corvées de labour, des gardes pour ses moutons, et parfois une touiza pour la construction d'une maison, voilà tout ce que demande le dernier chef de la montagne indépendante pour exercer sa protection sur les « taqbilt des hautes vallées. Il a en outre des « serviteurs personnels » (« Les Berbères... » ; pp. 310 et 312). Ce « minimum » comporte déjà assez de privilèges sociaux. Pour la définition du « Khammass » comme « colon partiaire, au cinquième, au quart, ou au tiers de la récolte », cf. « Naissance du Proletariat Marocain », p. 119.
13. « Les Berbères... » p. 347.
14. La vie sociale et la vie politique... p. 85. Ici les notables sont déjà dispensés des travaux, collectifs.
15. La perception du tiers des amendes, le contrôle de « l'agadir » (conseils de 'ommal, cité ci-dessus), une certaine richesse, et une influence sociale, constituent déjà des privilèges de l'oligarchie avant l'ascension de l'amghar. L'étude des documents de droit coutumier fait en outre apparaître l'importance que revêtent la protection de la propriété contre le vol, la réglementation des rapports entre propriétaires et exploitants des champs et jardins, le statut des esclaves etc. toutes institutions qui ne semblent nullement destinées à protéger les acquis d'un individu mais plutôt à régir des rapports sociaux dans lesquels se dessine une division entre « possédants » et travailleurs « non possédants ». cf. « Documents pour servir à l'étude du droit coutumier du Sud-Marocain », trad. BENDAOU, Hespéris 1527, tome VII, 4^e trim. pp. 401-446. « Un magasin collectif de l'Anti-Atlas. L'Agadir des Ikounka ». (Tribu des Achtouken). Hesp. 1929. tome IX. pp. 145 et suivantes. « Recueil du Droit coutumier De Massat » Hespéris 1924, tome IV. pp. 405-430.
16. Voir « Les Berbères et le Makhzen »...
L'amghar triomphe grâce à « l'intrigue et l'intelligence... » (p. 272). « Le jeu naturel des institutions » fait apparaître « toute une hiérarchie de petits chefs »... (p. 289). Supposons « qu'un chef heureux » consolide son pouvoir... (p. 270)... « C'est par... l'habileté., le courage... et l'intelligence... qu'ils acquièrent le pouvoir... (p. 322). Le rôle de la violence a déjà été souligné.
17. Rappelons que pour lui, l'amghar apparaît dans un contexte de luttes de soffs, alliances rivales dirigées chacune par le chef de clan le plus influent... « Les Berbères... » p. 271.
18. Situation qui découle de la base « clanique » de ce pouvoir, à ce qu'il semble.
19. Autrement dit, peut-on toujours déduire du fait que la consanguinité demeure un facteur clef de la répartition des postes politique de commande, que la nature sociale d'un régime et les intérêts politico-économiques qu'il défend sont avant tout ceux de « blocs » familiaux homogènes ? Ne peut-il y avoir au sein même du clan gouvernant une hiérarchie et une division d'intérêts recouvertes d'une idéologie de « confiance fraternelle » pour continuer à dominer « en famille », malgré tout ?
20. Certes la puissance sociale et la richesse de l'amghar s'accroissent avec la domination qu'il instaure. On comprend qu'avant celle-ci, elles restent limitées et surtout « discrètes ». Mais il s'en faut que la richesse découle seulement ici des « avantages » du pouvoir, comme le pense parfois MONTAGNE (c f. Les Berbères, pp. 269 -271). L'auteur part des institutions politiques, de l'accaparement du pouvoir, pour en arriver à constater qu'au bout du processus « la distance s'accroît entre les riches et les pauvres », (p. 270). Mais si elle « s'accroît » c'est qu'elle est donnée au départ, et rien n'empêche de penser que c'est seulement lorsqu'elle « s'accroît » jusqu'à un certain point que la domination devient possible et nécessaire. Au lieu

- de raisonner sur le rapport entre la domination et l'enrichissement en termes de causalité, linéaire et univoque, mieux vaudrait peut-être les concevoir comme deux processus, ou deux aspects d'un même processus, en interaction réciproque. Même ainsi conçus, il resterait à expliquer comment l'enrichissement de certains individus devient possible aux points de vue matériel (techniques) et social (rapports de production), de sorte que finalement la « réorganisation » des « institutions » politiques s'impose elle aussi.
21. « Les débuts de l'Amghar de Tagoutafi ; (1850-1860), étaient caractérisés par les luttes entre « Caïds » ; « L'Amghar Haj Hafid des Idma » – (1905-1925)... « a profité des luttes qui opposaient déjà les deux Caïds Mtouggi et Gontafi; De même pour les Amghars des Ida ou Zeddagh (1840-1925), qui dès le départ entrent en guerre d'influence contre d'autres despotes, cf. Les Berbères... pp. 275-281. Ces faits soulignent certes la liaison étroite entre despotisme et guerre de conquête, mais ils n'en expliquent pas les conditions d'apparition.
Ce n'est que lorsque ces Caïds deviennent des seigneurs que MONTAGNE cherche à cela une cause « précise ». *Ibid.* 334
22. Image empruntée à MONTAGNE - Les Berbères... p. 397.
23. Expression de MONTAGNE. *Ibid.* p. 349.
24. Les Glawa, « à l'Est, au cœur de l'Atlas »... à partir de Telwet, « étendent leur autorité à des populations innombrables », sur les deux versants de l'Atlas et à Skoura, dans le Dadès et le Todgha... « Ils arrivent au Sud jusqu'aux limites du désert... « Si El Madani Glaoui... Chef incontesté de ce véritable royaume, a même été le Grand Vizir du Sultan Moulay Abdel Hafid... « Par la suite son jeune frère El Hajj Thami a été pacha de Marrakech et « a su jouer dans la pacification un rôle important ».
« Si Tayeb Gontafi, connu déjà sous Moulay Hassan pour ses immenses richesses », a gouverné cinq grandes tribus de la Montagne ; il a été régent de Moulay Abdel Aziz, après la mort de Ba Hmad. ...et « a tenu en échec les dernières tribus insoumises de l'Extrême Sud ». Origine : Vallée de Nefis.
Abdel Malek Tiggi, chef des Mtougga, a commandé non seulement en Montagne mais aussi dans « l'azaghgar » de Marrakech ; il contrôlait les pistes du Makhzen dans l'Atlas ; son influence s'étendait jusqu'aux tribus Ma'qil dans le Sous et le Sahara. On connaît aussi les deux grands commandements des Haha qui se sont alliés contre la France, MONTAGNE parle de « trahison », ici. Enfin à Taroudant résidait un grand pacha « maître des Tribus établies par le Sultan autour de la ville... cf. Les Berbères... pp. 121-123.
25. MONTAGNE affirme que l'expansion des grands caïds à la fin du règne de Moulay Hassan est due « à l'armement moderne qu'ils ont pu se procurer ». Les Berbères... p. 334-335. Les fusils à pierres, des Berbères ne peuvent rien face à cet armement.
26. Le Glaoui a reçu de Moulay Hassan un canon Krupp. Le Gontafi et le Mtouggi se sont armés auprès du Makhzen de Ba Hmad, outre leurs achats d'armes à Mogador... « Le ravitaillement en armes du Sud Marocain est d'autant plus aisé que les puissances européennes rivalisent alors pour intervenir dans les Affaires de l'Empire marocain ». *Ibid.* p. 35
27. *Ibid.*
28. Il n'agit du Tizi n Telwet, Tizi n Test, et Tizi n Ma'cho cf. Les Berbères... p. 320 et suivantes.
29. *Ibid.*, voir aussi « La vie Sociale... » p. 103.
Alors que l'amghar semble au début apparaître indépendamment de la proximité des cols, et le plus possible, loin du Makhzen, le contrôle des premiers et le contact avec le second semblent nécessaires à l'expansion des grands seigneurs. En fait MONTAGNE se contredit au sujet du rapport entre « amghars » et Makhzen. Il affirme d'une part, que « les amghars grandissent à l'écart du Makhzen ». cf. Les Berbères, p. 286 ...Mais il affirme plus loin que... » le sultan, du fond de ses palais, des villes éloignées de la montagne, encourage l'apparition et l'ascension des amghars » et c'est grâce à cette « savante politique », qu'une « tendance hostile au gouvernement anarchique des assemblées se fait jour chez les communautés encore indépendantes » (*Ibid.* 397). Voilà qui nous éloigne de toutes les « explications » données jusqu'à maintenant. Mais cette dernière demeure exclusivement « politique », c'est-à-dire détachée des nécessités propres à l'évolution économique et sociale des « taqbilts » elles-mêmes.
30. Voir par exemple « Une tribu berbère du Sud Marocain Massat ». *Hesperis*, IV, 1924, 4^e trim. p. 391. Le « Caïdat » est ici lié à l'action du Makhzen. De façon générale les « despotes » étaient les « agents potentiels ou effectifs du Makhzen ». C'est ce que démontre MONTAGNE, cf. « Les Berbères »... pp. 356-375-379-383-390 etc...
31. C'est ainsi que les populations qualifient leurs seigneurs. On sait que les « sauterelles » faisaient des ravages et dévoraient tout sur leur passage. « Naissance du prolétariat marocain », *op. cit.* p.98.

32. Cette duplicité des caïds est soulignée par MONTAGNE, à plusieurs reprises, par ex. dans les *Berbères*, p. 398.
33. Voir ex. du Glaoui (Grand Visir) et Gontafi, régent du jeune roi Abdel Aziz.
34. Par exemple, les Caïds en « harka » dans le Gharb avec Moulay El Hassan « quittèrent le camp du Sultan en doublant les étapes » à la recherche d'asiles. C'est qu'à peine le Sultan décédé, « toutes les kasbas furent assiégées » dans un mouvement de révolte généralisée. En 1904 lorsque le Makhzen de Moulay Abdel Aziz était aux prises avec la « siba » de Bou Hmara, les caïds se tiennent « derrière les créneaux de leurs remparts » et s'entraident pour résister aux révoltes. (*Les Berbères*, p. 386). En 1912. Lors du mouvement d'Alhiba, « qui fait appel aux forces populaires hostiles à leur domination », ... « Les caïds s'enferment dans leurs kasbas »... C'est la France qui les en fait sortir et « les remet au commandement ». *Ibid.* p. 339.
35. Voir note précédente. De façon générale, c'est « grâce à l'établissement du Protectorat, qu'ils (les grands caïds) finissent par se fixer à demeure » dans les tribus conquises par eux. *Ibid.* p. 349.
36. « Partout » ils garantissent « l'exécution de nos instructions ». *Ibid.* p.127.
37. Le rôle des grands caïds du Sud dans l'intronisation de Ben Arafa est bien connu. C'est ce mouvement que MONTAGNE appelle « Révolution au Maroc » op. cit. « (Titre) Les caïds ont, en outre, accompli en montagne une « révolution politique et économique », « révolution » « complétée par une transformation... de l'organisation familiale »... (Polygamie, « choix des plus jolies filles »...etc...). « Les Berbères... » p. 347.
38. MONTAGNE souligne le rôle important joué par « l'ébranlement » du système socio-politique et moral du passé, et spécialement le rôle de la domination seigneuriale parmi les causes importantes de l'émigration vers des villes, des masses paysannes dépossédées, voir « Naissance du Proletariat marocain », *op. cit.* p. 81 et suivantes.
39. Pour MONTAGNE : « Les caïds (sont), maîtres des terres », *Les berbères...* pp. 345 à 347.
40. *Les Berbères*, p. 342.
41. Voir en particulier « L'organisation interne d'un grand commandement, » *Ibid.* pp. 341-343.
42. *Ibid.* pp. 343 et 348.
43. « Révolution au Maroc » *op. cit.* p. 53. Spoliation, conquête, château-fort et prison vont ensemble. Voir aussi « Les Berbères », p. 125.
44. Le régime juridique des tribus du sud marocain Hesperis IV 1924 – 3^e trim. p. 319 : « On observe fréquemment, surtout dans les fiefs anciens une alliance étroite du chef féodal et du cadî ».
45. Le paysan est contraint de donner sa fille. En outre les réconciliations entre les chefs sont toujours marquées par des nouvelles alliances ou des échanges de femmes en guise de cadeaux. *Les Berbères...* p. 348.
46. *Ibid.* pp. 345 et suivantes. Cette expression est de MONTAGNE, p. 348.
A propos de la « culture » des caïds, l'auteur s'exprime ainsi : « Si El Madani (El Glaoui)... le plus habile d'entre eux découvre... la précieuse valeur... de notre pays et la cultive précieusement afin de devenir intangible » *Ibid.* p. 341.
47. *Ibid.* p. 126.
48. *Ibid.* p. 327.
49. MONTAGNE consacre spécialement au Makhzen, un chapitre intitulé « La domination du Makhzen et la transformation du Pays », dans les « *Berbères et le Makhzen* »... pp. 365 à 391. Il y renvoie d'ailleurs souvent aux descriptions des prédécesseurs. - Un paragraphe intitulé le Makhzen, dans « Révolution au Maroc », pp. 127 à 150. Ici, MONTAGNE envisage le Makhzen comme un troisième aspect du Maroc, « à côté » ou à la suite des « tribus » et des « villes ».
50. *Les Berbères et le Makhzen.* p. 390.
51. *Ibid.*
52. Révolution au Maroc, p. 51
53. Le Régime juridique des Tribus du Sud Marocain, *op. cit.* p. 319 et suivantes. Ici MONTAGNE affirme « qu'il faut se placer du point de vue historique et social pour apprécier l'état des tribus et l'œuvre » unificatrice du Makhzen. Les tribus se cantonnent en effet dans un horizon politique étroit que seules l'habileté du Makhzen à manoeuvrer en tribu, en utilisant les chefs locaux, jointe à la pénétration islamique semble à même de transformer. Voir aussi dans ce sens : « Une tribu berbère du Sud Marocain, Massat ». *Op.cit.* p. 391. Il est finalement difficile de décider si c'est le Makhzen central, ou plutôt le despotisme local qui joue le rôle principal, selon MONTAGNE, dans la soumission des tribus et leur transformation.

- En tout cas la jonction historique entre les deux phénomènes est soulignée par l'auteur. (Voir aussi les Berbères et le Makhzen. p. 390).
54. Les Berbères... p. 591.
 55. *Ibid.* p. 386.
 56. *Ibid.* p. 142.
 57. *Ibid.* p. 48.
 58. « Les Berbères... » p. 378.
 59. *Ibid.* p. 377.
 60. Les Berbères et le Makhzen... pp. 375 et suiv.
 61. *Ibid.* p. 378.
 62. *Ibid.* p. 379.
 63. Dans « Révolution au Maroc », MONTAGNE parle d'une « hiérarchie de serviteurs (p. 111) qui doivent la « prosternation » et la « beia » (expression d'allégeance). p. 99.
 64. *Ibid.* p. 99.
 65. Les Berbères et le Makhzen, p. 372.
 66. *Ibid.* p. 373. Il est assez rare que MONTAGNE fasse état des répercussions politiques et sociales de la pénétration européenne dans le Maroc précolonial.
 67. *Ibid.* p. 372.
 68. *Ibid.* p. 372 et suivante. On peut noter que selon MONTAGNE, « le Makhzen a été de tout temps, un grand importateur d'esclaves noirs ». *Ibid.* p. 45.
 69. *Ibid.* p. 373.
 70. « Révolution au Maroc », p. 96.
 71. *Ibid.* p. 104.

CHAPITRE II

LA QUESTION DE LA FÉODALITÉ

R. Montagne ne soulève la question de la féodalité de façon expresse qu'à propos de la qualification globale du régime social instauré par les grands seigneurs Berbères. Son argumentation à cet égard se trouve néanmoins liée, en dernière analyse, à sa conception générale de la société marocaine pré-coloniale. Elle acquiert de ce fait un intérêt d'autant moins négligeable que, justement, le régime des grands seigneurs assure, selon lui, la transition entre les tribus et les despotes locaux, d'une part, et l'Etat central du Makhzen, d'autre part, et met donc en rapport ces différents niveaux de structuration sociale. L'argumentation de Montagne en l'occurrence revêt principalement la forme d'un relevé des différences et des ressemblances entre les structures étudiées sur place, et le modèle fourni par la féodalité européenne. C'est d'abord la référence à ce modèle qu'il convient de présenter et d'évaluer quant à sa cohérence et au bien-fondé de ses pré-supposés. Ensuite il apparaît que l'inadéquation du modèle européen, tient selon Montagne à certaines spécificités des formes d'organisation de la société marocaine, qui vient d'être exposée et dont il fournit une interprétation générale. Il convient d'évaluer celle-ci en tenant compte des problèmes éventuellement soulevés par la référence initiale au modèle européen.

L'examen séparé de la référence au modèle européen (Section I) puis de l'interprétation du spécifique (Section II), n'implique pas toutefois la rupture entre le « modèle » et le « spécifique ». Acceptée provisoirement ici pour éviter toute entorse à la pensée de Montagne, cette distinction, n'est qu'une première approximation. Rien n'empêche de constater, éventuellement, soit des contradictions internes à chacune des deux dimensions, soit des inter-pénétrations entre elles¹.

SECTION I. – La référence au modèle européen

Selon Montagne, les traits caractéristiques des seigneuries de l'Atlas, à savoir les forteresses, les suites, la domination exercée sur de vastes territoires et de nombreuses populations..., pose le problème de l'existence d'une féodalité « berbère ». Ces différents aspects sont en effet autant de ressemblances avec le régime de domination politique du même nom ayant sévi en Europe dans le Moyen-âge². Mais refusant de « se laisser abuser par le décor extérieur »⁽³⁾, Montagne s'attache, dit-il lui-même, à dégager les différences « réelles », derrière les similitudes « apparentes », en comparant non seulement les institutions politico-militaires mais aussi les rapports économiques sous-jacents. Bien que sa comparaison ne soit ni ordonnée selon ces deux niveaux, ni formulée exactement dans les termes qui suivent, il est possible de la présenter selon deux axes, touchant l'un aux rapports de production (I) et le second à l'ordre sociopolitique (II). Si les formes de la propriété et le système de production (problèmes d'« économie ») acquièrent dans le présent contexte une certaine importance, cela est dû au fait que Montagne lui-même tente de fonder sur eux un aspect de sa démonstration concernant la qualification du système politique des « grands caïds ». On ne peut examiner son argumentation politique sans accorder aux aspects juridiques et économiques l'attention qu'il leur accorde lui-même en l'occurrence. (On doit enfin préciser que les éléments de comparaison retenus sont ceux-là même qui ont pu être recensés chez Montagne. Le classement retenu et l'ordre d'exposition suivi pour les présenter ne signifie pas que Montagne ait établi un quelconque rapport de détermination ni même d'articulation nette et constante entre ces éléments).

§ I. Les rapports de production

A ce sujet les éléments de comparaison retenus par Montagne concernent soit le régime de la propriété (A), soit les formes d'exploitation des producteurs directs (B).

A. Le régime de la propriété

Bien que rares, les réflexions de Montagne à ce propos méritent attention, car, comme il le souligne lui-même, le régime féodal de la propriété est l'un des « aspects essentiels de la vie sociale du... moyen-âge » européen, (ou spécialement français)⁴. Or, à la comparaison, il apparaît que la « tenure » de la féodalité européenne est absente dans le Haut-Atlas. Mais on peut se demander si une telle absence est décisive, en l'occurrence.

1. *Absence de tenures*

Les « immenses propriétés » acquises par les grands caïds rappellent les « domaines de l'époque mérovingienne, sur lesquels ont pu grandir par une lente évolution, les seigneurs du haut moyen-âge »⁵. Mais la propriété foncière, aussi vaste soit-elle dans les mains des maîtres d'un pays, définit-elle à elle seule le régime féodal? Non seulement elle n'y suffit pas, mais bien plus : la propriété féodale n'est pas la propriété foncière privative et exclusive. La terre a établi, selon Montagne, « des relations multiples et durables entre les diverses classes » de la société féodale⁶. Il a sans doute ici en vue les titres et privilèges grevant la propriété de la terre et définissant en partie les liens entre les différents niveaux de la hiérarchie féodale. Or, ces liens n'existent pas dans le Haut - Atlas. L'amghar, puis le seigneur, élargissent leurs propriétés en y adjoignant celles de leurs adversaires vaincus. Le grand seigneur devient dans la suite « l'acquéreur des meilleures terres »⁷. Mais l'appropriation est toujours exclusive, franche de tous droits ou privilèges d'autrui.

D'autre part, « et c'est le plus important », il n'y a rien « de ce qui attache les sujets à la terre. Pas de tenure ni d'alleu, comme dans notre moyen - âge. La propriété privée qui est la plus répandue en pays berbère subsiste partout »⁸. En définitive, que le caïd achète ou occupe la terre par la violence, le fait est qu'il s'y comporte comme propriétaire privé exclusif. Le paysan de son côté garde ou perd totalement son droit de propriété, sans aucune forme de possession à des titres juridiques intermédiaires tels par exemple les « droits héréditaires » à l'usufruit ou autre⁹. Par là, la tenure se trouve absente. Quant à l'alleu, inexplicée par Montagne, elle semble devoir découler du fait même qu'il n'existait pas de propriété agricole collective et donc pas de possession héréditaire de lots jadis redistribués entre les membres de la communauté.

On ne peut ici vérifier le bien-fondé de ces affirmations sur le plan historique. On admettra donc qu'à la propriété typiquement féodale, prise comme référence, s'oppose la propriété privée pure et simple – à l'indivision patriarcale près – qui règne dans le Haut-Atlas. Mais quelle est la portée de cette opposition par rapport au problème initialement posé ?

2. *Portée de cette absence*

Sans vouloir pour le moment établir ni réfuter l'idée d'une « féodalité berbère », deux remarques peuvent être apportées sur ce qui précède.

Tout d'abord l'opposition entre la propriété féodale et la propriété « privative » n'empêche pas que l'une puisse se transformer en l'autre. Dans un sens, ceci ne saurait avoir échappé à Montagne, puisque l'histoire de

l'Europe moderne a vu la transformation de la propriété féodale en propriété privée de type capitaliste. Il est moins sûr que la transformation dans l'autre sens ait été claire pour lui. Or, on sait que les paysans Gaulois, puis les paysans Francs « durent transférer la propriété de leur terre à leur suzerain qui la leur concédait comme tenure, sous des formes variées... » « De façon générale il semble qu'entre le colon romain et le nouveau serf, il y avait eu le libre paysan franc »¹⁰. Et si de telles affirmations s'avèrent exactes on doit en inférer que l'existence de la propriété privée « libre » n'exclut nullement sa transformation en « propriété de type féodale ». Celle-ci supposerait au contraire l'existence préalable de celle-là.

Que la propriété privée régnât dans le Haut-Atlas, n'est donc pas la preuve qu'elle n'a pas été transformée dans une mesure quelconque et de quelque façon en « tenure ». Le caïd peut, en « respectant les formes de la vente et de l'achat » ou par simple « spoliation », se substituer « à ses sujets » comme propriétaire, et laisser à ceux-ci un simple usufruit grevé de redevances. Montagne envisage ce cas, mais dans la perspective de nier l'institution de la tenure, en affirmant que les sujets concernés deviennent alors « des fermiers ». Il ne donne pourtant aucune précision sur le sens de ce terme¹¹. A cet égard, l'absence « de droits héréditaires »¹² pour les sujets qui perdent ainsi leur propriété, s'avère elle aussi ne pas être propre au système instauré par les grands caïds. L'Eglise, en Europe même, à une certaine époque, ne laissait « aux paysans francs, de condition libre », que « la jouissance viagère »... , et non pas héréditaire, de leurs propres terres¹³. C'est d'abord sous ces formes que s'est développée la féodalité. Mais si Montagne veut dire en fait, que les paysans n'avaient strictement aucun droit, héréditaire ou non, sur les terres prises par les caïds, il reste alors deux solutions : s'ils restent sur place avec leurs familles, quels types de rapports les lient-ils au nouveau maître ? S'ils sont décimés ou s'ils émigrent, comment leurs anciennes terres sont-elles régies et exploitées ?

Une deuxième remarque peut-être formulée simplement comme suit : Si les formes que revêt l'expropriation du paysan peuvent être variées, et si les degrés de précarité de la possession ou de la jouissance qu'il garde sur sa terre peuvent varier aussi, ne faut-il pas chercher ailleurs que dans les formes juridiques de la propriété le rapport social fondamental qui définit le système féodal ? Il est vrai que Montagne, sans formuler cette question, relie parfois directement le régime de la propriété au statut des producteurs.

B. La soumission des paysans

Les redevances, impôts et corvées ont déjà été soulignés. De plus, les grands caïds ont un aspect esclavagiste ainsi souligné par Montagne, de

nouveau dans le présent contexte ; « Des centaines d'esclaves » sont parfois installés sur les domaines des caïds¹⁴. Ces esclaves, « achetés à Taroudant ou à Marrakech, travaillent la terre, sans jamais devenir serfs »¹⁵. Il s'agit donc là d'un esclavage productif et pas seulement domestique. Il reste que cette forme ne constitue évidemment pas le propre de la féodalité. Si les grands caïds sont ainsi esclavagistes¹⁶ au plein sens du terme, la question demeure de savoir pourquoi ils ne sont pas, selon Montagne, des féodaux. Sa réponse est simple : il n'y a pas de servage. Mais, Montagne est amené à pondérer cette négation.

1. Absence du servage

En plus des esclaves, le caïd emploie dans l'agriculture ses « Khammès », et on ne voit pas ceux-ci « s'implanter sur son domaine en conservant des « droits héréditaires »¹⁷. En outre, les paysans expropriés peuvent rester sur place à titre de fermiers. Quel type de fermier ?¹⁸. Qu'avance-t-il pour la production et que retire-t-il des récoltes ? S'il s'agit de villages entiers, les paysans ne gardent-ils pas des attaches « avec » leurs terres ? Leur présence et leur jouissance tolérées, ne prennent-elles pas pratiquement l'aspect d'une possession de durée non déterminée ? Montagne ne soulève pas ces questions. Point de tenure héréditaire. Point de serf. Donc les caïds ne sont pas des féodaux. Si le modèle européen atténue lui-même la première de ces négations, ainsi qu'il vient d'être établi, c'est Montagne qui, dans la suite atténue la seconde.

2. « Servitude » et quasi-servage

Il serait fastidieux d'énumérer tous les emplois par Montagne des termes « fiefs », « maîtres », « servitude »¹⁹. Ce serait d'ailleurs inutile, car, même si ces termes soulignent bien le poids de la domination exercée par les grands caïds, ils peuvent rester des figures de style qui ne prouvent rien quant à l'existence du servage, proprement dit. Seulement, d'après Montagne, « le milieu social », est tel que « Ici comme là-bas (c'est-à-dire en Europe jadis et dans le Haut-Atlas)... le faible ne peut être sauvé qu'en abandonnant au plus fort une partie de sa liberté, de ses biens et de son travail²⁰. Certes il précise tout de suite que « les anciens maîtres de la terre conquise » sont seulement « en apparence semblable à des serfs ». Mais si toutes ces « faibles » gens doivent abandonner « une partie de leur liberté », sans parler du reste, est-ce là une simple « apparence » de servage ? Dans la perte de liberté, il y a des degrés avant d'arriver à l'esclavage, ou même au servage. Ce dernier statut est pourtant presque atteint par les « khammas » : Dans un autre écrit, Montagne affirme en effet qu'ils étaient des « colons partiaires misérables, ... endettés à l'égard du propriétaire »..., « une classe nombreuse et famélique

dont le sort était peu différent du servage ». Ils n'avaient pour « s'affranchir » qu'un seul moyen, c'est de prendre la fuite avec leur famille²¹. S'il n'a d'autre moyen de « s'affranchir » que de prendre la fuite, c'est que le khammas est bien attaché, d'une façon ou d'une autre, à la « glèbe », et qu'on peut parler à son endroit d'un « quasi-servage », tout au moins. Mais ce n'est là qu'un pôle du rapport féodale. Qu'en est-il du second pôle ?

§ II. L'ordre politique féodal

L'organisation et la hiérarchie propres aux seigneuries des caïds ont été présentées dans le chapitre précédent. Elles ne sont pas, selon Montagne, comparables à celles de la « féodalité d'occident, cette puissante organisation hiérarchique dont la base est la famille, le roi la clef de voûte »²². La différence tient aux liens de vassalité, et à la stabilité du système.

A. Les liens de vassalité

« On imaginerait difficilement... qu'il puisse apparaître des liens de vassalité entre les chefs »²³, dans le Sud Marocain. Ces derniers entraînent leurs compagnons de village, de « canton » ou de tribus et leur accordent des privilèges « selon l'origine et les services rendus »²⁴. Certes, ces compagnons, dits « Imeddoukal » ou « asahab », rappellent les « amici » et les « gasindi » qui entouraient le comte de la « féodalité classique ». On voit même se développer, ici comme là-bas, le « patronage », « la commendatio »²⁵. Dans le versant sud de l'Anti-Atlas, le Moyen Dra' et le Dadès, on rencontre: « la protection individuelle et le vasselage ». (Le cheikh offrait des « contrats » de protection aux tribus commerçantes, pratique dite: Dbihha). Des « droits de suzeraineté sur les qsars (villages) inquiétés par les pillards », sont acquis par les « maîtres »²⁶. Il est donc « difficile » de ne pas voir ici des liens de dépendance.

Mais qu'en est-il de la « clef de voûte », le roi ? La soumission des caïds au souverain ne tient qu'à la force, d'après Montagne. Ils peuvent rompre, de même qu'il peut les jeter en prison ou les faire disparaître²⁷. Pourtant « le caïd à demi indépendant du Makhzen exerçait naguère son pouvoir dans des conditions qui pouvaient être comparées parfois à celles du comte de la monarchie franque »²⁸. Ailleurs encore il parle de « féodaux plus semblables aux comtes carolingiens qu'aux barons du moyen-âge »²⁹. La vassalité, le servage lui-même, et pourrait-on dire tout le système féodal semble se caractériser justement par cette « demi indépendance », qui est donc une « demi-liberté » à tous les niveaux. En effet les « despotes » aspirent à voir consacrer leur pouvoir par le Makhzen, et Montagne décrit bien ce processus pour conclure qu'« il se crée ainsi une hiérarchie de maîtres qui

s'imposent aux tribus par la violence, se combattent les uns les autres » etc...³⁰. Il reste à dire que cette dernière n'empêche pas totalement les protagonistes de respecter certains privilèges hiérarchiques. C'est le roi qui délivre les « certificats de noble extraction », (Dahir Tawqir oua Lihtiram), au titre desquels les bénéficiaires acquièrent droit au « respect » et exemption des corvées, et des règles de la justice « ordinaire »³¹. Les grands caïds délivrent à leur tour des « diplômes d'immunité » ou plus exactement des « lettres de commandement fictif » à tous ceux qui les ont servis, et ce dans les mêmes buts que les Dahirs précités³². Cette « noblesse » semble néanmoins n'obéir à d'autres principes d'organisation que la violence.

B. Les rapports de force

Le rôle de la violence se présente ici sous deux aspects. Le premier, à savoir la conquête des domaines « féodaux » eux-mêmes, sera abordé dans le cadre de l'interprétation générale des « spécificités » de la « féodalité » marocaine. Le second a trait directement à l'instabilité caractéristique, semble-t-il, du système des grands-caïds, en tant que structure hiérarchique. Le règne des « luttes intestines » trouve son complément dans un certain système de « valeurs » non conforme » au modèle de référence.

Selon Montagne, les degrés d'hierarchie entre les amghars, les caïds et le sultan « dépendent uniquement de leur puissance et de l'importance des états qu'ils ont conquis ». Les luttes incessantes entre les caïds ont déjà été signalées et on a noté que Montagne en décrit les péripéties sanglantes (assassinats, destructions, « villages rasés » etc...).³³ Mais selon certains auteurs, il semble que « les luttes sauvages de la noblesse féodale régnante emplissaient le moyen âge de leur fracas, dans toute l'Europe de l'Ouest ». « Absurde guerroiement... entre seigneurs féodaux, qui rendaient la guerre intérieure permanente ». On acquérait l'argent, « essentiellement par pillage ». « La tête même de l'ordre féodal », la royauté avait de la peine à y mettre de l'ordre³⁴.

Pourtant Montagne croit pouvoir affirmer que c'est seulement chez ces caïds que « l'esprit de leff, le goût du pillage et du butin tiennent lieu d'idéal de justice et de sentiment de fidélité. Ce n'est pas en ce pays, qu'on peut voir grandir... » une féodalité comme celle d'Europe³⁵. De telles affirmations on peut déduire que sans chevalerie, il n'y a pas de place pour la féodalité. Celle-là implique l'honneur et la fidélité. Il se peut pourtant que ce ne soit là qu'un aspect, « extérieur », voir apparent et superficiel, du système. On peut même y voir de simples noms donnés à de toutes autres réalités en Europe même. La « chevalerie » cacherait seulement « une série sans fin... de trahisons, de meurtres, d'empoisonnements, de perfidies et

de toutes bassesses imaginables »³⁶. Si une telle description de la chevalerie européenne est vraie, on pourrait donc prêter un caractère plus ou moins « chevaleresque » au style des caïds et du Makhzen, sur la base de cette cupidité et de cette violence que leur attribue Montagne lui-même. A ce titre ils seraient « donc » des féodaux.

Mais il reste peut-être une différence entre les deux systèmes :

Les titres et les charges ne semblent pas héréditaires, en règle générale, dans le système des caïds. Après la mort de l'un d'entre eux, sa puissance doit être refaite par ses successeurs. Mais sur ce point aussi, le modèle de référence, n'offre pas d'institutions toujours identiques à elles-mêmes. On peut rappeler, par exemple, que les comtes auxquels Montagne comparait les caïds (voir ci-dessus) ont « aspiré » pendant longtemps à l'hérédité de leur charge, avant de l'obtenir³⁷.

La précédente discussion permet de conclure, non pas au caractère féodal du régime des grands caïds - ce qui demanderait une analyse plus circonstanciée - mais que le « modèle » de référence a été « idéalisé » et « figé ». C'est-à-dire que Montagne a supposé comme allant de soi la représentation qu'il se faisait d'un système féodal « achevé » ou « invariable ». D'autre part, il a caractérisé de façon non approfondie les rapports sociaux observés dans le Sud. En définitive les contradictions relevées semblent trouver leur facteur commun dans sa vision globale du régime social de la « Berbérie » et de l'ensemble du Maroc, par opposition à la féodalité européenne.

SECTION II. L'interprétation du système marocain

En passant en revue les diverses formes de domination politique, il apparaît qu'une dynamique de transformation des structures sociales est en œuvre. « République », despotisme, Makhzen, semblent s'accompagner d'une différenciation sociale: oligarchie, familles dominantes ou régnautes et enfin, peut-être: « classe féodale ». En fait l'interprétation globale de Montagne met en avant certaines spécificités qui semblent empêcher une telle conclusion du mouvement historique pré-colonial, sinon le principe même d'un tel mouvement. Quelles sont donc ces spécificités? Comment peut-on évaluer l'interprétation qui en est faite ?

§ I. Des spécificités « invariables »

Selon Montagne, cette « véritable classe aristocratique et féodale » que les grands caïds « établis au-dessus des populations qu'ils gouvernent » « semblent constituer », n'est en fait qu'une illusion³⁸. Leur pouvoir est essentiellement fragile, comme il a déjà été souligné. La violence sur laquelle ils

s'appuient dès l'origine, s'avère incapable de changer réellement la structure sociale de base (A). Finalement leur ascension correspond à une simple superposition ou un emboîtement des anciennes structures (B).

A. Violence et anarchisme

Montagne souligne que dans le cas du Rif, l'autorité des amghars est précaire, parce qu' «entièrement fondée sur la force »³⁹. On aurait donc pu s'attendre à ce que le système des caïds du sud dont le pouvoir a été moins précaire ne soit pas entièrement expliqué « dès l'origine » par la seule force. Cette « explication » exclusive, a déjà été rencontrée. Montagne en fait dans le présent contexte une différence essentielle entre le système des caïds et le système féodal. Pourtant, en Europe même la violence a joué un rôle de premier plan dans « l'élaboration du système », selon M. Bloch par exemple. Elle « devait durant bien des siècles apparaître comme la trame quotidienne de toute la carrière de chef et la raison d'être de tout pouvoir de commandement ». Si cette dernière affirmation est exacte, le système des caïds ne recevrait aucun caractère spécifique du fait que la violence en est la « raison d'être »⁴⁰.

Mais dans le présent contexte, la mise en exergue du rôle de la violence comme facteur exclusif de la domination des grands caïds signifie encore autre chose : Le pouvoir des amghars et caïds n'a d'autre base sociale que la structure de « l'anarchie ». Quelles que soient leurs allures despotiques, et leurs destructions, celle-là reste déterminante, en dernière analyse. En d'autres termes, la structure sociale « permanente », celle des « taqbilts » peut devenir soumise ou dominante, mais non transformée dans sa nature interne.

En effet, selon lui, le rang même que peut atteindre un amghar ou un caïd « se trouve... déterminé par la structure sociale du pays ; elle-même est fixée par la nature des institutions républicaines de la montagne »⁴¹. Mais de quelle « nature » s'agit-il « anarchique », « étatique », « oligarchique », ou « démocratique » ? Du moment qu'il s'agit pour Montagne de montrer l'inaptitude de ce genre de pouvoir à s'organiser de façon durable, on peut penser qu'il a en vue précisément l'aspect « anarchique » de ce substrat⁴². La « taqbilt » semble donc être la référence ultime et indélébile du Sud Marocain. Non pas en ce sens que ses contradictions internes y seraient le point de départ de l'évolution sociale, mais plutôt dans le sens où son caractère figé et borné s'imposerait invariablement à l'ensemble de cette « évolution ». On se souvient pourtant que déjà au sein de cette unité il était possible de déceler des changements et des conflits (entre « soffs » de familles ou entre « l'oligarchie » et la masse), ou encore que le despotisme des amghars et

caïds transforme les institutions des taqbilt qu'ils dominent, écrasent ou déplacent celles qu'ils vainquent. De plus certaines « puissances » « extérieures ou nouvelles, telles que le Makhzen, l'arme à feu, l'argent, la propriété foncière, l'achat des « centaines d'esclaves », etc. peuvent changer la taqbilt, corrompre les leffs, et triompher de la fraternité ancestrale... Montagne reste catégorique. Lors même qu'un grand seigneur se soumet des dizaines de taqbilt, ou les disperse, la « structure » de ces dernières fixe son « rang ». En définitive l'édifice politique se présente comme une simple superposition d' « unités » pré-existantes, et non comme la formation de nouveaux rapports sociopolitiques.

B. La superposition des structures

« L'élévation des amghars au rang de grands caïds marque successivement la domination d'un soff sur les autres, celle d'un leff sur le leff adverse, d'une tribu sur les tribus et les confédérations du voisinage »⁴³. En admettant que cette superposition soit exacte, au point de vue formel, il resterait à démontrer deux choses :

– Tout d'abord que les structures dominantes et dominées restent identiques à elles-mêmes tout au long de cette lutte pour la domination, et en dépit de l'instauration de cette dernière.

– Ensuite, que les rapports politiques, dans le nouveau cadre de la domination soient exclusivement déterminés par l'ancienne logique « binaire », selon laquelle on était « frères » dans la même structure, à chaque niveau, et ennemi des « autres », appartenant à la structure correspondante. (Soff contre soff, leff contre leff...). Or, Montagne souligne lui-même que « les réconciliations » donnaient lieu à de nouvelles alliances de mariage entre les familles qui dominaient des « constructions opposées ». Elles créaient donc ainsi de nouvelles « fraternités » bien que Montagne ne relève pas ce fait. Il signalait en outre la « décadence des leffs » etc...

Peut-être ces changements sont-ils dans leur ensemble l'effet des nouveaux facteurs de domination précédemment énumérés. Le « drame éternel » et « la lutte millénaire de la vie politique en Berbérie », sont quant à eux caractérisés par la « loi » suivante : « Les hommes s'usent plus vite que les tribus, et seule « la conquête française », pourra mettre fin à cet état de choses⁴⁴. Tant que la taqbilt demeure la base de l'édifice, il suffit du décès d'un sultan, ou d'une querelle au sein du clan du despote, ou encore de la mort de celui-ci, pour que l'édifice s'écroule. Alors « l'anarchie organisée » règne de nouveau et retrouve ses antiques cadres, indemnes. Le Makhzen peut certes élargir sa zone d'influence et maintenir à l'arrière-plan les structures anarchiques. Mais à ce niveau, Montagne pense que « le mal »

se généralise. Le gouvernement du Makhzen « apparaît frappé des mêmes faiblesses ». Plus les limites de l'Empire s'élargissent plus la « siba » gagne de l'espace⁴⁵. A propos de la « siba », on doit rappeler ici que Montagne admet lui-même que le commerce avec l'Europe a contribué aux difficultés du Makhzen, et donc à l'alourdissement des impôts prélevés par ce dernier, et par conséquent, à l'extension d'une certaine « siba ». Celle-ci ne s'expliquerait donc pas entièrement par « l'esprit », (ou plutôt la structure) de l'anarchie, « immanente » aux édifices politiques du Maroc.

Ici s'achève l'argumentation de Montagne, selon laquelle il n'existe pas de féodalité berbère, et en général, pas de véritable système social marocain. Il existe seulement des structures élémentaires qui peuvent se juxtaposer ou s'emboîter mais non se transformer. L'Histoire est donc ici celle de l'expansion de ces structures qui se dominent les unes les autres, dans une série de mouvements cycliques. Pour aller vite, on dira que seule l'expansion de la République Française, peut récupérer les petites républiques de la « Berbérie », en passant toutefois par l'ordre inverse de l'emboîtement de ces structures : alliance avec le Makhzen, puis avec les grands caïds, les caïds, les amghars et les moqaddem. Au bout du processus, « l'apparence » de toutes ces alliances de « classes » disparaît, et on découvre « théoriquement » la « république berbère » qui n'est déjà plus qu'un... subterfuge⁴⁶.

La systématisation de Montagne, outre son caractère contradictoire comporte des « silences » tant théoriques, qu'empiriques ainsi que des pré-supposés.

§ II. « Silences » et pré-supposés

On peut relever à cet égard une « difficulté » « conceptuelle » et des limitations empiriques.

A. Difficulté conceptuelle

L'argumentation de Montagne, niant l'existence d'une féodalité « berbère » est marqué sur le plan conceptuel par l'absence d'un critère scientifique permettant et de distinguer ce système social des autres, et de ne pas s'égarer dans les formes diverses qu'il peut prendre. Chez lui le régime juridique de la propriété foncière, la possession réelle plus ou moins durable de la terre, la stabilité de l'organisation sociale, la hiérarchie des ordres, les valeurs idéologiques etc..., sont autant d'éléments, d'abord figés, ensuite généralisés, et enfin égalisés entre eux comme autant de conditions nécessaires à l'existence d'une féodalité.

Or, les conditions d'apparition et les formes de la féodalité varient d'une époque à l'autre, et d'un pays à l'autre. Y a-t-il identité totale de la féodalité au Japon, en France, en Russie, en Angleterre, et en Prusse? Il serait difficile de l'affirmer. Les formes du capitalisme lui-même sont peut-être aussi variables d'un pays à l'autre. Les spécificités sont certes importantes. Mais peut-on conclure à une différence essentielle là où il n'y aurait que des conditions spécifiques marquant le développement d'un phénomène général?

Si l'on considère qu'à la base d'un système social se trouve le rapport entre le producteur direct et son « maître », et que « le rapport de base de toute l'économie féodale (c'est) l'octroi de terre contre la prestation de certains services et redevances personnels »⁴⁷, l'analyse prend alors une autre direction. Elle acquiert un axe « fondamental », qui sans effacer les particularités, sauvegarderait l'essentiel. Les préjugés sur la « chevalerie » des uns et la « cupidité » des autres, n'auraient pas d'effet aveuglant. L'étude s'attacherait à découvrir, si elles existent, les formes selon lesquelles la terre est octroyée, cédée, prise et remise etc..., ainsi que les modalités des services et redevances personnels. La propriété familiale indivise, la propriété individuelle indépendante, ou d'autres formes de propriétés encore, ne seraient pas alors posées comme des catégories invariables quels que soient les changements sociaux survenus.

Retenir un critère fondamental de « décision », ne signifie d'ailleurs pas la détermination d'une « essence » absolue, ou d'un concept exclusif. Plutôt que de fournir une définition rigide, un tel critère théorique implique avant tout une démarche ou une méthode. C'est ainsi que M. Bloch par exemple, à propos de la nature du lien vassalique, avance l'idée générale suivante : « être « l'homme » d'un autre homme » constituait le rapport social « le plus répandu » dans la société féodale « quelle que fût par ailleurs la nature juridique précise du lien » et quelles que fussent les formes symboliques par lesquelles s'exprimait sa création⁴⁸. Une telle démarche, qui s'emploie tout d'abord à dégager « le principe de cette attache humaine (qui) imprégnait la vie sociale entière », n'empêche pas ce même auteur de constater que « les formes qu'elle revêtait ne cessaient pas d'être singulièrement diverses ». Il étudie d'ailleurs assez minutieusement ces manifestations « singulières », et, dans ce sens on peut dire que la clarté théorique d'un concept, « simple » et « abstrait », assoit et facilite en définitive l'analyse des spécificités⁴⁹.

Il en va de même en ce qui concerne l'étude des « tenures » et des « domaines » dans les seigneuries. M. Bloch constate en effet qu'elles impliquent toujours la servitude des paysans. Mais il s'en faut que le rapport social généralement désigné par le vocable « Servage » se présente partout et

toujours sous les mêmes aspects. Les modalités et les degrés selon lesquels les paysans sont assujettis au lien de dépendance personnel à l'égard de leurs maîtres varient considérablement. « Que de leçons ne pourrait-on pas attendre d'une carte de la liberté et de la servitude paysannes! », à travers l'Europe féodale elle-même⁵⁰.

S'il est vrai que l'étude de l'histoire de la féodalité européenne elle-même, et des variantes qu'en ont connues les divers pays, n'est pas achevée, la comparaison des institutions des pays extra-européens à cette féodalité nécessite a fortiori l'adoption, au moins par « convention » scientifique, d'un critère de décision qui tienne compte précisément de la variété des institutions féodales européenne déjà connues.

C'est d'abord l'absence d'un tel critère qui semble devoir expliquer le refus de conclure à l'existence d'une féodalité marocaine, alors que, par rapport aux termes de comparaison retenus par Montagne lui-même, on peut relever au moins trois « entorses » au « modèle » et à la réalité « spécifiquement » marocaine, à la fois.

En premier lieu, les formes de propriété féodale sont réduites pour l'Europe à la tenure avec droits héréditaires, cependant qu'à l'inverse, les mutations éventuelles des modalités de possession des terres par les paysans libres, sont écartées d'avance en ce qui concerne les zones marocaines « soumises », et ce pour la simple raison que le régime juridique de la propriété privée y est supposé établi une fois pour toute.

En second lieu, le rôle de la violence dans l'évolution des deux systèmes sociaux comparés est sous-estimé dans un cas, (pour l'Europe) et sur-estimé dans l'autre, (pour le Maroc).

Enfin, l'existence même d'un système féodal est subordonnée à sa stabilité, à sa longue histoire et donc à son « achèvement ». Il s'ensuit l'absence d'une comparaison historiquement circonstanciée, et la distinction n'est pas faite entre les « institutions » propres aux différents stades d'évolution des deux systèmes (par exemple la genèse, la consolidation et la « décadence »). La féodalité européenne semble ne pas évoluer en tant que féodalité, et le système des caïds ne semble pas pouvoir « évoluer », s'il ne l'a déjà fait, dans le sens d'un système comparable au premier. Si « l'essence » de chacun des deux systèmes est donnée d'avance, la différence « essentielle » entre eux semble alors a priori définitive elle aussi.

Un tel pré-supposé « théorique », est d'autant moins « recevable » que l'étude de la réalité marocaine dans son ensemble présent, à ce stade de la réflexion, des « lacunes » également sur le plan empirique.

B. Limitations empiriques

Il manque en effet, sur le plan de la recherche empirique, l'étude des villes et du Makhzen, non pas du point de vue de leur influence « extérieure » sur les autres milieux, mais du point de vue de leur imbrication interne, avec ces « milieux » au sein d'un système social, dont la perception fait défaut dans l'œuvre de Montagne. Certes, il a été question des échanges d'attrait et influences ou de luttes politiques entre Makhzen, « tribus », et villes. Mais en l'absence d'une analyse des structures internes des deux premiers, comment Montagne peut-il conclure ceci : « Un rempart crénelé sépare les villes des tribus et marque la limite de deux vies sociales inconciliables et opposées » ? Comment peut-il formuler une autre généralisation comme celle-ci : « L'esprit de cité se révèle impuissant à unir les provinces à leurs capitales »⁵¹. L'état « observé » en montagne, ne semble pourtant pas pouvoir être généralisé au Haouz, au Gharb etc... ni même au Rif, ou au Moyen-Atlas. En l'absence d'une étude du régime de la propriété, des rapports sociaux, de la hiérarchie du Makhzen et de ses appuis dans les villes, les plaines, etc..., toute généralisation sur la présence ou l'absence d'un système social déterminé, par exemple féodal, semble abusive. D'ailleurs, la faiblesse de « l'esprit de cité » ne semble pas propre au Maroc précolonial, mais caractérise justement le moyen-âge Européen. Montagne affirme à plusieurs reprises que l'Empire romain avait détruit les tribus en occident et y avait facilité l'établissement des cités et leur rayonnement par la suite. Il semble voir dans ce fait la force même de la féodalité européenne⁵². Mais doit-on rappeler que ce sont finalement les tribus « barbares », c'est-à-dire les Germains, qui ont envahi l'Empire Romain lui-même ? Le moyen-âge est plutôt marqué par une prédominance des campagnes sur les « cités », dont le rayonnement antique avait reculé⁵³. La faiblesse des villes, et du Makhzen central, pourrait donc non pas réfuter mais renforcer l'idée d'une « féodalité » marocaine.

Les formes d'organisation liées à la religion, telles les zaouïas, ne sont pas non plus analysées par Montagne du point de vue de leurs structures internes. Il est vrai que, selon l'expression de J. Berque, dans l'ensemble de l'Afrique du Nord « l'économique est dominé et recouvert par le magico-religieux. Les mécanismes de production disparaissent sous l'exubérance des rapports avec l'invisible », ou encore « l'élément matériel de la production et des échanges s'efface sous la luxuriance des rapports humains »⁵⁴. Mais, le rôle de la science semble devoir être de découvrir justement de tels éléments « cachés ». Or, selon Montagne, les chefs religieux ont depuis longtemps cédé le pas aux chefs temporels et ils « ont cessé d'avoir dans le Sud Marocain une importance appréciable ». Si dans le passé « les prin-

cipautés maraboutiques » ont pu être, selon Montagne, (qui ne démontre pas comment), « le complément nécessaire des républiques berbères », elles n'ont semble-t-il, « laissé d'autres traces que des tombeaux vénérés », et « des saints personnages » dont le rôle se limite à « arbitrer les querelles » entre familles rivales...

Montagne précise pourtant lui-même qu'il n'a pas étudié spécialement les formes d'organisation sociales d'aspect religieux, dont en particulier les structures internes des zaouïas. On ne voit pas de ce fait en quoi il serait fondé à ne leur conserver qu'un rôle « arbitral », « neutre », et dépourvu de tout effet particulier sur le procès de structuration du système social dans son ensemble⁵⁵. Il dit pourtant lui-même, ailleurs, que les marabouts « vivent groupés autour du tombeau d'un ancêtre connu et respecté, forment de petits groupes séparés qui se gouvernent par eux-mêmes » et sont « fixés sur les meilleures terres, au voisinage des sources et dans les vallées les plus riches... »⁵⁶. Comment ces terres sont-elles cultivées, quel en est le mode d'appropriation, et comment sont structurés ces « groupes séparés » ? Autant de questions qui, en l'absence de réponses adéquates, auraient dû modérer la négation (ou l'affirmation) d'une qualification particulière du système politique du Sud marocain, et a fortiori de la société marocaine dans son ensemble⁵⁷.

On sait enfin l'ampleur des luttes à travers lesquelles les féodaux d'Europe ont pu maintenir leur domination sur les paysans, et la monarchie sa « souveraineté » sur ces derniers et les féodaux eux-mêmes. Guerres intérieures et révoltes ne sont donc pas en elles-mêmes une spécificité marocaine, même si elles portent le nom spécifique de « siba ». Ce vocable pourrait d'ailleurs recouvrir plusieurs phénomènes différents du point de vue de leurs significations historiques et sociales. Une étude appropriée aurait donc été souhaitable dans le contexte du débat sur le problème de la « féodalité »⁵⁸.

– En premier lieu, il existe un type de « siba », mentionné par Montagne lui-même, et qui correspond aux luttes d'influences et de domination que se livrent entre eux les caïds, ou les despotes. Si l'un ou l'autre de ces caïds se trouve en position de s'allier avec le Makhzen, ou de le représenter contre ses adversaires, ces derniers seront « de fait » en « siba ». Or, on ne peut arguer de telles situations pour défendre l'intangibilité d'une structure (« taqbilt »), alors même que le « caïdat », ici en action, suppose déjà par lui-même le dépassement de cette dernière, jusqu'à un certain point. En d'autres termes, la « siba » n'est pas dans ce cas le fait des « taqbilts » autonomes et « anarchiques », mais le fait des « despotes ».

– Le second aspect que l'on doit, semble-t-il, distinguer dans le phénomène de la « siba », concerne les révoltes paysannes. Les facteurs « objectifs » de telles révoltes peuvent être décalés chez Montagne lui-même: « La propriété du sol (a été) profondément troublée dans certaines régions voisines des kasbahs des grands chefs ». Elle est devenue « incertaine ». La « servitude » et les « contributions accablantes », sans cesse renouvelées, « enferment les populations dominées » dans un « champ de ruines ». On comprend dès lors que « le premier geste » des révoltés est de « détruire la maison des caïds »... à la faveur de l'affaiblissement de ce dernier par les luttes d'influence avec ses « pairs », ou encore à la suite des difficultés politiques du Makhzen...⁵⁹. L'étude de ces révoltes, sur le plan de l'historiographie et de l'analyse sociopolitique fait ici défaut à Montagne. Mais alors qu'il relève des éléments d'après lesquels les paysans sont mus par la nécessité de défendre ou de rétablir, au moins en partie, leurs intérêts socio-économiques et leur liberté, Montagne recouvre ces éléments d'une « épaisse » référence à l'idéologie de « l'anarchisme » et de « l'indépendance » qui seule, semble-t-il, motiverait les « montagnards ». Ce ne seraient pas alors les paysans proprement dits qui se révoltent, mais les « Berbères » ou les « tribus » en général, bien que les révoltes soient dirigées précisément contre certains « berbères » ou certains « frères » de tribu qui sont devenus, entre-temps, des seigneurs.

Cette « interprétation » doit être reliée au fait que tous les mouvements politiques au Maroc ont été réduits par Montagne à la lutte entre deux « forces », ou deux « rêves »: « Il ne restait plus en présence que deux forces opposées, celle du Makhzen et celle des tribus ; deux conceptions inconciliables se heurtaient: le rêve d'un Empire Musulman et celui de l'anarchie berbère »⁶⁰. Ainsi la « siba », de phénomène social, se mue en « mouvement instinctif » qui prend racine, non pas dans les réalités objectives », mais dans l'« inconscient de la mémoire collective », qui se nourrit lui-même « d'un rêve d'anarchie »⁶¹. En définitive les révoltes paysannes deviennent « conservatrices », et c'est par cet aspect qu'elles sont idéologiquement intéressantes : la « Berbérie » dans son ensemble peut « résister au vertige dans lequel se trouvent déjà entraînés les Empires modernisés d'Orient, sur la voie incertaine et périlleuse de la lutte des Nations »⁶².

L'ensemble de ces « interprétations » surajoutent donc aux facteurs objectifs pouvant expliquer « une certaine siba », des « hypothèses » supplémentaires qui, en définitive, semblent refléter l'idéologie propre à Montagne, autant, sinon plus que « l'idéologie » et « l'inconscient » des populations qui se révoltent. Ce qui importe cependant, dans le présent contexte, n'est pas telle idéologie ou telle autre, mais plus précisément la relation réciproque

entre les structures politiques données, telles qu'elles ont été présentées par Montagne, et le type de « mouvement politique » qui semble devoir les « animer » en conséquence. Dans quelle mesure les changements survenus dans les premières rendent compte des « explosions » de « siba », et comment ces derniers rétro-agissent sur ces structures? Cette question n'a pas de sens bien entendu, si le Maroc est posé comme étant toujours resté « semblable à lui-même »⁶³ ; ou si « le lien mystérieux par lequel se trouvent unis les habitants d'un canton « est posé comme indélébile, quelles que soient les circonstances »⁶⁴. Or ce sont ces postulats qui se mettent au travers d'une analyse dynamique, liant les structures sociales aux mouvements politiques et vice versa, analyse dont quelques éléments apparaissent « furtivement » chez Montagne lui-même:

On peut en effet supposer que la lutte pour la terre et « la liberté » constitue le signe « actif » que la vieille structure des « taqbilts » n'est déjà plus elle-même qu'un « rêve », ou un souvenir, et que cette lutte prolonge la division instaurée, au sein du « canton », entre les « despotes » et « la masse ». Les luttes intestines n'opposent plus en effet, dans ce cas, une taqbilt, un leff ou un soff à d'autres, mais plutôt une « classe » à une « autre ». Il ne s'agit plus en outre de guerres de conquête ou de rapine, opposant des tribus primitives, ce sont plutôt des révoltes dirigées contre la domination politique et l'exploitation économique, qui déjà ont scindé les tribus elles-mêmes en « couches » sociales antagonistes. Dans ce sens « les explosions de « siba » ne seraient pas l'émanation des entrecroisements qui seraient dus au mouvement d'« entités » closes, mais plutôt l'énergie dégagée par les fissions internes que subissent ces dernières, dans un procès de transformation sociale.

- En admettant qu'il subsiste néanmoins des « tribus » socialement unies et qu'elles résistent à la pénétration du Makhzen, on se trouve en présence d'un facteur précis pouvant rendre compte de leur « siba » : il s'agit de l'impôt, dont Montagne lui-même souligne l'impact sociopolitique⁶⁵. L'hypothèse supplémentaire selon laquelle ces tribus seraient en outre (ou « surtout ») attachées à une structure particulière garantissant un « idéal d'indépendance », semble superflue, et demeure, en tout cas, un simple présupposé, non démontré. S'il devait se vérifier, il renseignerait sur l'idéologie des « sujets » et non pas directement sur le processus historique objectif. D'ailleurs, cet attachement « volontariste » à un mode d'organisation politique « tribal » ne signifie pas nécessairement l'absence de toute contradiction ou même de conflits au sein des « taqbilts ». Au contraire, la réactivation « des solidarités et des formes d'organisation tribales peut s'expliquer en l'occurrence par la simple adéquation d'un tel cadre et d'une telle idéologie à la défense de certains intérêts communs, matériels et politiques. Ce

fait ne prouverait pas la fixité d'une structure, mais seulement l'utilisation, dans le présent et l'avenir, de certains aspects d'une structure déjà « usée » ou modifiée⁶⁶.

Pour toutes ces raisons le cycle « siba-Makhzen-siba » pourrait ne pas refléter la stagnation définitive d'un système condamné au « balancement répétitif et « monotone », mais plutôt la spirale d'une évolution historique qui, pour être « spécifique », ne serait pourtant pas « singulière ».

NOTES

1. On sait que la question de « la féodalité » suscite un large débat, non seulement pour ce qui est de l'applicabilité de cette notion au système social du Maroc précolonial, mais aussi quant à sa validité ailleurs, par exemple en Asie, voire même en Europe. Dans les développements qui suivent il ne s'agit que de présenter la contribution de MONTAGNE à ce débat, dans le cas du MAROC, et d'évaluer son argumentation par référence aussi bien à sa cohérence interne qu'à la portée de certaines affirmations qu'il avance comme allant d'elles-mêmes. La discussion suivante s'inspire des contributions ci-après. « Sur le féodalisme », ouvr. collectif. C.E.R.M (Centre d'Etudes et de Recherches Marxistes). Ed. Sociales PARIS 1971. « Sur les sociétés capitalistes », *ibid.* préface de Jean SURET CANAL, 2^e Ed. PARIS 1976 ; Marc BLOCH. « La société féodale: la formation des liens de dépendance » Ed. ALBIN Michel « Bibliothèque de synthèse historique ». « L'évolution de l'humanité. Synthèse collective » PARIS 1949. F.ENGELS « L'origine de la famille... » *Op. cit.* – Léopold GENICOT « Le XIII^e siècle Européen » Collect. Nouvelle CLIO. L'histoire et ses problèmes P.U.F. PARIS 1968. – René DOEHAERD. « Le haut moyen âge occidental » *ibid.* P.U.F. PARIS 1971. Ces deux derniers ouvrages concernent plus spécialement les aspects de la vie économique, sans préoccupation théorique manifeste. En cela même ils ont l'intérêt de présenter concrètement la condition de la vie matérielle des époques auxquelles se réfère MONTAGNE dans ses comparaisons. En tout état de cause, il ne semble pas qu'il s'agisse ici d'une « querelle de mots ». On peut même dire avec M.BLOCH que « C'est une grave question que de savoir si d'autres sociétés... n'ont pas présenté une structure assez semblable dans ses traits fondamentaux à celle de notre féodalité occidentale pour mériter, à leur tour, d'être dites « féodales » *ibid.* p.4. C'est d'ailleurs à travers la question des rapports de « vassalité » et de « servitude » des paysans qu'il cherche à établir et à comparer ces « traits fondamentaux » du système dans les différents pays d'Europe eux-mêmes. *Ibid.* (cf. Livre II « La vassalité et le fief » pp. 223-366 et livre III : « Les liens de vassalité dans les classes inférieures », spécialement « Servitude et liberté » pp 389-420).
2. Cette comparaison est souvent reprise par R. MONTAGNE dans ses écrits, mais toujours pour être critiquée. Il l'expose de manière concentrée, dans : « Les Berbères... », pp. 358-362. (parg. intitulé : Existe-t-il une « féodalité berbère » ?). Voir également « Révolution au Maroc », pp. 52-55. En outre on peut relever plusieurs références indirectes à ce même problème, (cf. *infra.*).
3. « Révolution au Maroc », p. 52.
4. « Les Berbères »,... p. 360. MONTAGNE dit : « notre moyen-âge ».
5. *Ibid.* p. 359.
16. *Ibid.* p. 360. Il semble difficile d'imaginer que la terre ait imposé aux hommes sa propre volonté juridique et sociale, alors qu'elle attend passivement que les conflits entre les hommes décident qui va la mettre en culture et à qui reviendront les produits. Mais c'est une autre question.
7. *Ibid.* p. 360.
8. « La vie sociale et la vie politique des Berbères » p. 112 et suivantes.
9. Les Berbères, p. 360.
10. F. ENGELS. « L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat », *op. cit.* p. 242 et 244 - Voir également MARC BLOCH. « La société féodale », *op.cit.* « Ce serait d'ailleurs se faire de la multiplication des rapports féodaux une image singulièrement imparfaite que de postuler à l'origine de tous les fiefs, un véritable octroi du seigneur au vassal... Les inférieurs offraient... avec eux-mêmes, leurs terres au chef »,

- (pp. 262-263). Ce qui signifie bien qu'en Europe-même, la propriété « indépendante » se transformait en propriété féodale, « fief » ou « tenure ».
11. Ces expressions sont tirées à la fois de
 - Les Berbères et le Makhzen. P. 360
 - La vie sociale... p. 112 et suivantes
 12. Voir point (a), ci-dessus
 13. F. ENGELS-Ibid... p. 243.
 14. « Les Berbère... » p. 359
 15. *Ibid.* p. 361.
 16. Cet adjectif n'est jamais appliqué par MONTAGNE au « grands chefs » de l'Atlas. Serait-ce seulement parce qu'ils ne s'appuient pas essentiellement dans leur système productif sur l'esclavage ?
 17. *Ibid.* p. 360.
 18. Rien que dans l'évolution des fermiers anglais. Marx distingue les phases suivantes : ...« Le fermier apparaît d'abord sous la forme du Baillif, serf lui-même »... « Il est remplacé au xiv^e siècle par le fermier libre, que le propriétaire pourvoit de tout le capital requis...sa position diffère peu des paysans si ce n'est qu'il exploite beaucoup de journaliers. Il devient bientôt métayer colon partiaire. Une partie des fonds, de culture est alors avancée par lui ». Il reçoit alors une proportion de la récolte. Enfin vient le « fermage proprement dit » : Un capitaliste avance tous les fonds, paie les ouvriers, verse à titre de rente une partie du produit net annuel, et empêche le profit. K. Marx. Le capital Livre I Garnier Flammarion, Paris 1961, p. 550.
 19. Par exemple il fait de « La politesse cérémonieuse et de respect des maîtres », le fondement de la morale sociale (« Naissance du prolétariat marocain »... p. 18). Il lui arrive encore de parler sans réserve de « fiefs féodaux, temporels ou religieux qui se partageaient les campagnes ». (cf. « en marge de la crise marocaine. Les plans de LYAUTEY ont-ils fait faillite » in. « Opinions sur le Maroc », Paris 1951, p. 32. Partout où s'étend la domination des grands caïds, « l'état de servitude des populations soumises (est) identique », (les Berbères...p.348. Ailleurs encore, il exprime « sa pitié... (pour) ce peuple réduit à une servitude sans idéal » (*ibid.* p. 391). En fait, dès le début de sa thèse « les Berbères... » MONTAGNE formule la problématique suivante : Comment les populations sédentaires, passent « de la liberté à la servitude », avec le « développement du pouvoir personnel ». (p.7).
 20. « Les Berbères ... » p. 359.
 21. « Naissance du prolétariat marocain », pp. 119-120.
 22. « Les Berbères... » p. 405.
 23. *Ibid.* p. 362.
 24. *Ibid.* p. 361.
 25. *Ibid.* p. 459.
 26. *Ibid.* p. 292.
 27. La vie sociale et la vie politique... pp. 112 et suiv.
 28. Les Berbères... p. 358.
 29. « En marge de la crise marocaine... » in. « Opinions et témoignages sur le Maroc », *op.cit.* p. 34.
 30. « Révolution au Maroc » pp. 110 et suiv.
 31. « Naissance du prolétariat marocain », p. 119. On peut relever que MONTAGNE parle ici de « régime féodal » sans guillemets, et que, un peu avant, il parle aussi de « liens de vassalité » dont la « rupture entraîne des changements sociaux » (*Ibid.* p. 102).
 32. « Les Berbères... » p. 359. C'est ce qu'a fait « le Mtouggi par exemple », ce qui laisse supposer qu'il existe d'autres formes ou d'autres exemples de « diplômes d'immunité ».
 33. *Ibid.* p. 361. MONTAGNE rappelle à cette occasion l'ampleur de ces luttes pour la domination.
 34. F. ENGELS. Anti-Dühring. Ed. Sociales 3^e édition revue. Paris, 1973, pp. 436-437. – MARC BLOCH, dans un paragraphe intitulé, justement : « L'élaboration de la vassalité classique », affirme pour sa part ceci : « Dans l'état de guerre permanent où désormais vit l'Europe – invasions, querelles intestines – plus que jamais l'homme cherche un chef, les chefs cherchent les hommes ». « La vassalité militaire », liée précisément à la violence sociale, « représentait définitivement, l'aspect le plus haut » de la vassalité en général, cf. « La société féodale... » *op.cit.* pp. 249-250.

35. « Les Berbères... » p. 405
36. F. ENGELS. *Ibid.* p. 439.
37. F. ENGELS. L'origine de la famille, de la propriété privée, et de l'Etat », *op. cit.* p. 2.42.
38. « Les Berbères... » p. 125
39. *Ibid.* p. 296.
40. MONTAGNE « Les Berbères... » p. 361. MARC BLOCH. « La Société féodale »... p. 233.
41. *Ibid.* p. 361.
42. On sait que MONTAGNE insiste sur le fait que les « républiques » dont il parle sont « plus oligarchiques que démocratique ». S'il y a un substrat, l'aspect « anarchique » semble primer, non pas en ce qu'il s'oppose à l'Etat en général - car ici l'anarchie se trouve être une multitude d'Etats - mais dans le sens où il s'oppose à l'Etat Central, ou en général aux grands ensembles politiques.
43. *Ibid.* p. 361.
44. *Ibid.* p. 406. Il est bien certain que les hommes s'usent plus vite que les tribus. Mais il ne s'agit pas d'opposer l'homme, ou « son pouvoir personnel » à la tribu, – qui est devenu « un cadre vide » selon MONTAGNE lui-même, ni à la taqbilt – qui est un « état » et non une tribu, toujours d'après lui. D'ailleurs au départ il semblerait que ce n'est pas l'usure de l'homme qui sauvegarde la tribu, mais plutôt l'usure de celle-ci qui donnerait à l'homme un « pouvoir » « personnel ».
45. *Ibid.* p. 406.
46. Il est assez curieux de relever que MONTAGNE, dans un contexte de crise politique au Maroc, (1951), parle à deux reprises des féodaux, sans guillemets puis avec guillemets, dans le même article. Ainsi: il enregistre « la disparition de plusieurs féodaux » (sans guillemets) en « Vingt-cinq ans d'évolution » (économique et sociale) du Maroc, sous le « protectorat ». Le souci de MONTAGNE semble être ici d'insinuer que la France « démocratique » est étrangère au féodalisme, et même qu'elle le fait disparaître. En effet, tout en remarquant la présence de Haj Thami Glaoui au premier rang des alliés du colonialisme français, il s'empresse de préciser qu'il s'agit du « frère d'un grand vizir de Moulay-Abdel Aziz qui avait en 1907 (donc avant l'arrivée de Lyautey) étendu son autorité en fait ou en droit sur le quart du Maroc ». Par contre, « la part toujours plus grande » que prenaient les nationalistes à la marche des affaires « donnait à penser aux « féodaux » (avec guillemets) et aux chefs traditionnels qu'ils recevraient bientôt comme successeurs dans leurs domaines de jeunes diplômés »... D'ailleurs ces « chefs » étaient « las de s'humilier devant le maître et son makhzen avide »... Les « féodaux » retrouvent donc leur honneur et leur dignité « chevaleresque » dès que MONTAGNE les envisage en opposition avec le sultan et les nationalistes. Seulement dans ce cas ils prennent des « guillemets » comme pour nier que la France s'allie à une « vraie féodalité » Inversement lorsqu'ils « disparaissent » et qu'ils cessent d'être gênants, ils perdent leurs « guillemets » et le colonialisme reprend ces derniers, parce que c'est grâce à lui que les féodaux ont disparu, et que sous son « apparence » coloniale, c'est le « progrès » qui s'instaure. Voir: « En marge de la crise marocaine » in « opinions et témoignages sur le Maroc », *op.cit.* pp. 37-38 et 42.
47. F. ENGELS, Anti-Dühring, *op. cit.* p. 439.
48. M. BLOCH. « La société féodale »... *op. cit.* p. 223. Les formes symboliques en question impliquent que le vassal se mette à genoux devant le maître, ou qu'il place ses deux mains entre celles de ce dernier etc...
49. *Ibid.* p. 233... Sur les particularités que revêt le lien vassalique dans chaque pays d'Europe voir Chap. III « Tour d'horizon européen » *Ibid.* pp. 270-293.
50. *Ibid.* p. 406.
51. Les Berbères... p. 406.
52. « Les Berbères... » p. 361-362.
53. F. ENGELS, Anti-Dühring p. 435 et suivante. C'est en marge de la féodalité et contre elle que s'étaient créées de nouveau les villes. D'ailleurs celles-ci étaient « toujours entourées de remparts et de fossés » à l'époque, (p. 435).
54. J. BERQUE « Cent-Vingt-Cinq ans de sociologie maghrébine », *op. cit.* p. 298.
55. MONTAGNE « Les Berbères... » pp. 407-411.
56. *Ibid.* p. 45.
57. La question des « zaouias », ou du rôle social de la « sainteté » en général suscite encore dans des travaux récents des investigations et des discussions intéressantes. Il ne s'agit ici que de souligner qu'à défaut

d'éléments significatifs sur ce sujet, la discussion du problème de la féodalité souffre d'une lacune non négligeable chez MONTAGNE. Il semblerait pourtant que les « lignages sacrés » n'ont pas du tout une simple fonction d'équilibre et de « maintien de l'ordre », dans le Sud-même qu'étudiait MONTAGNE. Ils prendraient place au contraire dans un système de « chefferies réelles », dotées d'une hiérarchie de « Castes ». Les « zaouias » Ahensal et Tamesloht justement influentes dans le Sud, ont eu un rôle militaire qu'il ne faudrait pas juger seulement en période coloniale en « oubliant » l'effet de celle-ci. cf. Abdallah Hammoudi « Ségmentarité, stratification sociale, pouvoir politique et sainteté, réflexions sur les thèses de GELLNER », in Hespéris Tamuda. Vol. XV. fasc. unique 1974. pp. 156-157-159. Le même auteur établit par ailleurs que les anciens mouvements et « principautés » religieux sont loin de n'avoir laissé « aucune trace » dans le Sud Marocain. Les Naciryne in the Tamgrout par exemple, possèdent encore en 1975, 12 000 ha de terres irriguées, 35 000 palmiers dattiers, et des privilèges et droits d'eau. Selon l'auteur, ces chiffres ont d'ailleurs « dû baisser » par rapport au passé. Il décrit la zaouia en signalant des « domaines », des « familles tributaires », la « protection des paysans » etc... cf. A. HAMMOUDI « Sainteté, Pourvoir politique et société, Tamgrout aux XVII^e et XVIII^e siècles. Annales Economies, Sociétés, civilisations n° 3-4. 35^e année mai-août 1980, pp. 615-641.

De son côté A. LAROUÏ, à l'inverse de MONTAGNE, estime que les « zaouias », loin de constituer le « complément des républiques », ont au contraire « fait éclater l'autonomie locale si tant est que celle-ci ait existé réellement » cf. « Les Origines... » *op. cit.* p. 154.

58. En Europe même, les communautés rurales offraient d'ailleurs un cadre « naturel » à l'organisation des mouvements paysans de l'époque, ce qui pouvait donner à ces mouvements une apparence « tribale », alors que leur contenu réel était de plus en plus une opposition de classes, (des paysans-producteurs contre les seigneurs). Voir sur ce point « Histoire du Moyen-âge », ouvrage collectif. Ed. Du Progrès. Moscou 1976, pp. 101-103. En dehors de toute discussion sur la « valeur » de l'encadrement « théorique » de l'histoire relatée dans cet ouvrage, ce dernier présente l'avantage de fournir, cas par cas, pour chacun des pays européens, des informations précises sur les péripéties et les modalités particulières, qui y ont marqué le système féodal dans sa « spécificité ». Voir également (sur le rôle des « communautés » rurales comme forme d'organisation des luttes paysannes contre les seigneurs): F. ENGELS. « L'origine de la famille... » *op. cit.* 246.

59. « Les Berbères... » p. 413.

60. *Ibid.* p. 116.

61. *Ibid.* pp. 413-414.

62. « Les Berbères... » p. 419.

63. *Ibid.*... p. 115.

64. *Ibid.*... p. 416.

65. Cf. Chapitre I, section II, 5II « Le Makhzen », ci-dessus.

66. Selon A. LAROUÏ : « La siba n'est pas uniforme, bien que sa cause générale soit la même : la restriction de la capacité d'intégration du Makhzen ». cf. « Les origines... », p. 182. La « cause générale » avancée ici demeure cependant « négative » puisqu'elle rend compte d'une faiblesse du Makhzen, et non pas du motif direct ou « positif » qui pourrait être commun aux différents types de cette « siba ». En tout cas celle-ci semble bien loin d'être uniforme, comme le souligne si bien l'auteur.

CONCLUSION

L'œuvre de R. Montagne fournit, à l'étude, une masse considérable d'informations sur les structures politiques du Maroc pré-colonial. Le lecteur, un tant soit peu attentif, peut ainsi se familiariser avec – sinon partager par la pensée – certains aspects de la vie des populations de cette époque. La configuration des niveaux de l'organisation tribale (Ikhs, hameau, village, tribu, confédération), les fraternités et les oppositions de soffs et de leffs, les menus détails des institutions comme les « agadirs », les « jmaa' », les « tinobga »s (hospitalité), etc... sont exposés avec tant de soins que l'on a l'impression de les toucher du doigt ou d'« y avoir été ». Le profil des élites, ou, des chefs, (moqaddem, amghar, caïd) ; leurs soucis, leurs manœuvres et leurs luttes sont décrits ou relatés comme ne le saurait faire, peut-être, un vieux routier qui aurait participé personnellement à nombre de péripéties de cette histoire. Même regardé de loin, le Makhzen est justement perçu, pourrait-on dire, sous ses aspects les plus « frappants », non pas dans les villes impériales, mais en montagne, à travers son action en tribu. Enfin, si l'aspect pittoresque de ce monde « berbère », agité mais « primitif », devait séduire quelque esprit romantique, Montagne lui-même est là pour le mettre en garde contre la « chimère d'un berbérisme politique », « dangereux » et « néfaste ». (Il est vrai néanmoins qu'il se réfère à ce propos à « la versatilité d'une race » dont il n'a pas pourtant déchiffré le code génétique)¹.

I. Paradoxes conceptuels

L'ensemble de ces descriptions est toutefois encadré et traversé des concepts paradoxaux et, pour le moins, « audacieux ».

L'anarchie des taqbilts se trouve être une somme d'Etats, et chacun de ces Etats une « entité » irrémédiablement anarchiste, c'est-à-dire opposée à l'Etat. De surcroît chacune de ces structures politiques par essence, en tant

que « république », doit malgré tout sa survie aux fraternités consanguines, par conséquent à un facteur non politique. Ces « fraternités » ne sont d'ailleurs qu'« imaginaires », ce qui implique que la survie des « Etats » réels dépend d'une généalogie apolitique et « irréaliste ». Seulement ces « alliances extérieures » que représentent ici les leffs, pénètrent au sein même de la vie « politique » intra-« étatique » et plongent leurs racines, non point dans la « raison », qu'impliquerait une « politique » des alliances, mais dans « l'âme » des « citoyens » et leur mémoire affective. La pratique des alliances ne s'accompagne pas en effet, à ce stade, du calcul froid qu'impliquerait une « géo-politique », même restreinte. Elle semble au contraire faire appel aux « sentiments » du sang lui-même. Ni « Citoyens », ni même simples « sujets », les hommes des taqbilts ne le sont d'ailleurs. Les « Ikhs » et les clans les absorbent complètement de sorte que les « Etats » en question ne reconnaissent d'autres membres que ces entités collectives que sont les « familles patriarcales ». De leur côté ces « vrais » membres des « Etats » sont si rebelles à la politique et à « l'Etat » qu'ils se réunissent en taqbilts qui ne laissent de la « tribu » qu'un cadre vide, tout en considérant celles-là comme la vraie « tribu ». Ils finissent de plus par transcender la taqbilt elle-même pour ne retenir comme « fraternité » décisive que les leffs. C'est dire qu'on ne devrait pas prendre au mot leur imagination, si l'on veut connaître leur réalité.

En effet, le « despotisme » témoigne du caractère « relatif » de ces « fraternités », car les amghars parviennent à calculer « rationnellement » la mobilisation « affective », de ces alliances, parfois sur des bases « fictives », à leur seul profit, c'est-à-dire en fonction des impératifs de leur domination. Ce calcul implique certes une intelligence et une ruse exceptionnelles. Il se trouve seulement qu'à une époque donnée, ces dons rares se rencontrent, de façon générale, dans le Sud-Marocain. Comme les dons ne s'imitent pas, le phénomène de la contagion ne saurait expliquer ces exceptions « générales ». Mais si l'anarchie est l'Etat, l'exception peut bien être la règle, et l'indépendance (des « Etats ») la dépendance (vis-à-vis des leffs). D'ailleurs les « amghar » doivent en outre disputer l'influence à tous les Ikhs à la fois, pour assurer la pérennité de leur propre clan. Pourtant il leur faut dans le même temps mobiliser les « gens » d'Ilchs dans leur ensemble, sans que les chefs de ces derniers, vieux « politiciens » de l'oligarchie, ne se rendent compte qu'ils servent exclusivement les intérêts d'un despote et qu'ils sont donc « menés par le nez ». Ici en effet, la contradiction universelle du singulier et du pluriel, quantitativement manifeste, impose d'introduire une différence qualitative entre pouvoir oligarchique et « pouvoir personnel » et d'en faire deux stades historiques différents.

Au niveau suivant, les « seigneurs » doivent être catalogués comme tenants d'un pouvoir personnel au même titre que les amghars, même si les premiers transforment la vie de dizaines de tribus et commandent à une puissante organisation politique, qualitativement incomparable aux moyens « familiaux » et occasionnels mis en œuvre par les amghars. En outre ces « seigneurs » ne sont pas « féodaux » malgré leurs « fiefs », et en dépit de l'esclavage, de la « protection » des tribus, et de « l'asservissement » des « paysans » ainsi devenus « taillables » et « corvéables » à merci.

L'Etat central, en l'occurrence le Makhzen, présente cette « particularité » d'agir selon un principe commun à toute administration hiérarchisée (soumission de l'inférieur au supérieur.), et suivant un second principe, qu'il partage : avec tous les Etats (celui de ne pas tolérer un autre Etat dans la communauté.). D'ailleurs si l'exception est la règle, celle-ci doit être réciproquement, un cas particulier. En outre, cet Etat, qui semble bien en être un, d'après son organisation, présente cette « anomalie » supplémentaire de n'assurer aucune fonction publique dans l'intérêt général. Il se contente de « manger » les tribus. C'étaient pourtant ces fonctions (défense, ordre public...) qui semblaient définir l'« essence » de l'Etat, et c'est à tel point vrai que là où elles se trouvaient assurées - (au niveau des « taqbilts ») - l'existence de l'Etat était posée comme une évidence rendant superflue toute discussion « conceptuelle » préalable. Mais il s'avère que là où il existe un Etat digne de ce nom, Montagne lui retire ces fonctions « essentielles », et là où il reconnaît l'existence de ces « fonctions » il leur impose un cadre « étatique » a priori, pour le moins discutable.

Sans le vouloir, Montagne laisse, entendre que l'Etat, lorsqu'il est « vrai », n'a pas pour mission principale de servir « l'intérêt général », mais plutôt d'assurer la domination politique d'un groupe social placé « au-dessus » de la société, et que, inversement, lorsqu'il ne s'agit que d'assurer certaines fonctions d'intérêt général, un « état élémentaire », d'ailleurs « anarchique », voire illusoire, y suffit ; car la population les prend en charge elle-même. A cela cependant, il existe une réserve importante. Si la domination sociale est celle d'un groupe, en l'occurrence « l'oligarchie », qui siège en assemblée et délibère librement, l'Etat existe sans domination politique semble-t-il, et c'est là l'avantage d'une « république » même oligarchique. Par contre, dès qu'un personnage devient influent, il instaure une domination politique dans (ou sur ?) l'« Etat », et c'est là l'inconvénient du pouvoir personnel. Il est alors aisé d'en inférer que l'existence d'organes délibérants suffit à écarter la domination politique d'un groupe social sur un autre, quelle que soit leur inégalité sociale.

– Politiquement parlant, cela signifie que l'égalité formelle suffit pour « supprimer » la domination politique et rendre l'inégalité sociale « conforme » non pas à la nature de l'Etat, mais plutôt à la nature « des choses ».

– Scientifiquement parlant, cela signifie que l'on ne doit pas étudier la formation de l'Etat en fonction du développement de la domination sociale mais plutôt, l'Etat étant donné d'avance, la répartition des avantages du pouvoir en fonction du caractère plus ou moins large du groupe qui le détient. On ne doit pas étudier l'intervalle de définition de la fonction « Etat » dans ses coordonnées sociales-historiques, mais seulement celle de ses dérivées (prestige, privilèges matériels, etc...) telles que leurs valeurs, données d'avance, se « distribuent ».

En dehors de ces « paradoxes », l'œuvre de Montagne perd, en compréhension (par manque d'explication), ce qu'elle gagne en extension (par abondance des descriptions). La raison en est tout d'abord l'existence de certaines lacunes dans le champ même couvert par cette œuvre. Celles-ci concernent tout particulièrement la connaissance des structures de la famille, de la propriété, des échanges économiques, des formes de la production matérielle et, plus spécialement encore, l'articulation entre ces différentes structures et les rapports de détermination réciproque qu'elles peuvent entretenir entre elles. On a en effet signalé qu'à défaut de ces études l'œuvre de Montagne souffre de la présence d'un double plan de juxtaposition, sans unité dynamique : d'une part les différentes « institutions » se présentent comme des variables (sinon des constantes) indépendantes qui se trouvent réunies en une coexistence passive, presque due au hasard. D'autre part les unités sociales, grandes et petites, ou de natures différentes, (« taqbils », « tribus », Makhzen, villes) se trouvent elles aussi juxtaposées et définissent chacune un monde « à part ». On ne voit par conséquent ni comment, ni pourquoi le Makhzen et les villes se sont « installés », durablement, alors que les « états élémentaires » doivent donner le « despotisme », qui lui-même tend vers la « makhzénisation ». La difficulté d'expliquer un tel « état » ou une telle tendance historique et politique est liée à l'absence de la société marocaine elle-même, comme réseau de relations économiques, politiques, idéologiques et militaires, au sein duquel les unités fragmentaires qui s'entrechoquent se meuvent pourtant dans un « éther » ou un champ magnétique, « mystérieux » à ce stade de la recherche.

Admettons qu'il soit dans « la nature des institutions » « berbères » - (critère ethnique ou racial) – ou « islamiques » - (critère religieux ou spirituel) – que l'évolution se produise dans ce pays uniquement par l'expansion de certaines unités qui se soumettent d'autres (un Ikhs se soumet les autres, une taqbilt domine plusieurs tribus, ou le Makhzen « mange » les tribus).

Comment rendre compte alors de l'inégal développement social et politique qui permet à une « structure » d'en absorber une autre ? Comment rendre compte de cette super structure (au sens strict du mot « super ») qui persiste pendant plusieurs siècles, domine d'innombrables « petites » structures, et attire celles-là mêmes qui, parmi ces dernières, parviennent au stade « despotique » en dominant d'autres « unités élémentaires » ? Pourquoi existe-t-il un Makhzen central unique dans un milieu fragmenté et « anarchique » et « par définition » multiple ? Si l'absence de la société marocaine comme réseau de relations unificatrices, exclut la formulation et bien sûr la solution de cette question, dans l'œuvre de Montagne, l'approche qu'il fait des mouvements historiques de cette société doit réduire ceux-ci à un rôle stabilisateur. En effet, les mouvements religieux et politiques relèvent tous de l'anarchie, et de la lutte contre cette unité elle-même. Ainsi, la seule fonction du maraboutisme c'est de défendre l'indépendance des tribus, même s'il devait, en modifiant les rapports sociaux dans le cadre des « zaouïas », ou en défendant le pays dans son ensemble contre les envahisseurs, ou encore simplement en introduisant des coutumes religieuses uniformes, aboutir « bon gré malgré » à éroder les bornes tribales. De même, la fonction des leffs, c'est principalement l'équilibre défensif entre unités autonomes, même si par leur présence ils atténuent déjà la « fragmentation », et même s'ils ont pu être mis à profit précisément pour renverser les « équilibres ». L'Arbitrage et l'équilibre sont donc les fonctions attribuées aux mouvements sociaux qui sont ainsi posés comme des phénomènes extérieurs aux « structures » dont ils sont seulement le « complément » le frein ou le régulateur. A l'expansionnisme des structures « dévorantes » correspond l'équilibrisme d'un « mouvement » conservateur. Le changement interne du système social s'en trouve exclu. Il ne reste plus qu'à s'en remettre à une structure particulière, celle du colonialisme français, pour mettre un terme à ce « cycle monotone ». C'est d'autant plus souhaitable que cet expansionnisme n'est pas « dévorant », mais « démocratique », et générateur de progrès. Montagne l'affirme lui-même en 1951 encore, c'est-à-dire longtemps après la « pacification ». Pour s'opposer à « l'indépendance immédiate » du Maroc, il avance l'argument « sociologique » suivant, entre autres : « L'absolutisme sultanien, l'ambition des élites citadines et l'esprit anarchique des tribus composeraient pendant la période de transition (dans le cadre du Maroc indépendant), une sorte de mélange détonnant, qu'une étincelle, jaillie par hasard pourrait faire éclater »². Il apparaît donc que l'extériorité des structures les unes par rapport aux autres, leur « anarchisme », et l'absence d'une dynamique sociale unificatrice en leur sein, sont autant d'idées qui se rattachent directement ici à une option politique qu'elles « justifient ». Il s'agit du « maintien de l'ordre » colonial, avec des « garanties modernes » et « des institutions libérales »³.

Dans quelle mesure les « paradoxes », voir les « préjugés » ci-dessus rappelés peuvent-ils être imputés dans leur ensemble à « l'idéologie colonialiste » ?

En définitive, que dire de Montagne ? Un savant objectif « toujours sensible ou réel et à la mobilité perpétuelle de la vie »⁴, mais qui a pu « se tromper » ; ou bien plutôt un simple « prestidigitateur de l'impérialisme pourrissant »⁵.

Il serait sans doute abusif de réduire toutes les théories développées par Montagne à une simple série de tours de « prestidigitation », sciemment programmée, à l'avance pour fournir des bases « savantes » à l'idéologie qu'il véhicule. Mais ce serait d'un autre côté, sous-estimer l'activité cognitive de Montagne, son effort persévérant en vue de connaître la réalité pour la dominer, que de réduire ces paradoxes à des défaillances logiques ou à des erreurs qui lèsent « l'évidence ». En prenant acte de l'ampleur des connaissances accumulées, des paradoxes conceptuels qui les encadrent, et de l'idéologie colonialiste qui imprègne ouvertement l'ensemble, et qui en est la motivation, il resterait cependant à remarquer combien ces aspects empiriques (factuels), théoriques (conceptuels), et idéologiques (valeurs et intérêts) se trouvent non seulement en harmonie, mais aussi en contradiction, sinon parfois en conflit, les uns avec les autres.

II. « Calcul » politique et idéologie

A ne considérer maintenant que cette idéologie colonialiste en elle-même, on constate qu'elle n'est nullement une « essence » absolue, mais un complexe intrinsèquement contradictoire.

Montagne, tout en assumant cette idéologie, est conscient des difficultés qu'elle rencontre. Pour lui : « la colonisation, ce grand processus historique qui explique en grande partie le peuplement humain du Monde et la propagation de la civilisation, se trouve aujourd'hui - par une étonnante crise de pudeur qui sévit dans tous les pays de vieille culture, atteint d'un tel discrédit qu'il ne lui est même plus permis d'utiliser son nom »⁶. La puissance du colonialisme et les bouleversements qu'il provoque dans les sociétés dominées, aux points de vue économique, politique et culturel, n'empêchent pas Montagne de saisir certains faits qui lui paraissent historiquement inéluctables, et dont au premier chef la puissance du nationalisme.

Au Maroc par exemple « nous sommes indiscutablement en présence d'une nation en puissance qui, peu à peu, prend conscience d'elle-même »⁷ « C'est là certes, une évolution: au temps du Plan des Réformes Marocaines (en 1934) « le Maroc « était à peine un Etat, et pas du tout une nation »⁸,

Ce changement est dû selon lui à « l'affaiblissement des liens tribaux... l'éveil... de la jeune bourgeoisie, la formation d'un prolétariat citadin... l'apparition encore timide d'élites rurales ». Or, ce sont autant de conséquences de la « modernisation » coloniale. Il convient donc de poursuivre cette domination jusqu'au moment où l'administration moderne et saine aura fait disparaître... les survivances archaïques du despotisme et de la féodalité »⁹. (Ici Montagne parle sans réserve de « féodalité », puisqu'il s'agit de la faire disparaître et non pas de s'allier avec elle). Le « terme naturel » de la mission de la France étant « l'émancipation de la nation marocaine »¹⁰, il s'en suit que, pour le Maroc, « noblesse oblige... il sera une vraie nation moderne ou ne sera pas »¹¹.

Cette reconnaissance du nationalisme, et l'attachement à la « démocratie » et à la « modernité », s'atténuent réciproquement, car Montagne est encore plus préoccupé par le sort de la colonie française et des intérêts de « l'économie occidentale déjà complexe » que par « la sauvegarde de la personnalité nationale des populations musulmanes de ce pays » dont il fait tout de même état¹². Il s'en suit une oscillation théorique qui va jusqu'à remettre en cause « la force constructive du nationalisme » là où Montagne cherche justement à « l'établir ». Il en vient dans ce cas à faire du nationalisme en général le « sous-produit » de la politique d'une nation particulière. Il serait dû au « rôle déterminant » des Etats-Unis d'Amérique dans l'évolution anti-coloniale. Montagne reste d'ailleurs sceptique sur les moyens qu'il faudrait mettre en œuvre pour passer de la « structure tribale-rurale » à la « structure nationale-urbaine ». Il ne voit pas la « classe » qui pourrait assurer cette transition, ce qui veut dire qu'il en attribue la mission à l'Etat moderne colonial¹³. En fin de compte cette « force » du nationalisme est presque « construite » de toute pièce, et n'est elle-même « constructive » que dans la mesure où elle permet à certaines puissances de faire face à d'autres¹⁴.

Pour toutes ces raisons, « la souveraineté nationale basée sur le peuple... ne peut se réaliser en quelques années... dans un pays d'Islam... » et « aucun texte magique ne saurait accomplir... ce que des siècles d'évolution ont fait apparaître dans nos vieux Etats monarchiques centralisés d'Occident ». Les réformes « constitutionnelles » et l'indépendance elle-même doivent par conséquent attendre. Ainsi la « théorie » et « l'histoire » confirment une politique précise : « maintenir l'ordre » colonial, en l'adaptant au besoin à certaines réalités¹⁵.

Dans un autre contexte, Montagne rejette toute tentative visant à « contraindre le peuple arabe de Palestine à accepter la création d'un Etat juif indépendant ». Il propose au contraire une administration multiconfes-

sionnelle pour Jérusalem, et ne voit dans l'idée d'une « nationalité juive » qu'une « nouveauté redoutable ». Mais à y regarder de près, l'idéal de justice et le respect du « peuple arabe de Palestine » n'y sont pour rien. Il s'agit plutôt de garantir « la sécurité des juifs ou des armées chrétiennes » qui pourraient rencontrer dans ces régions comme « il y a huit cents ans », un nouveau « Saladin », et subir un « sort misérable ». Car la présence d'un « Etat juif » « décuple et rassemble » les forces du mouvement de « l'Unité Arabe »¹⁶. Or, cette dernière est un danger plus redoutable encore semble-t-il, du moins pour le colonialisme français, dans toute la mesure où elle assume une large responsabilité morale dans le développement des mouvements nationalistes en Afrique du Nord¹⁷.

Ces quelques rappels conduisent à soulever la question du rapport qui doit s'établir d'après Montagne, entre la ligne d'action politique d'une part, et la raison théorique et historique d'autre part. Un homme d'action, en l'occurrence un général, disait de lui qu'il accordait la primauté au social et à l'économique, par rapport aux luttes politiques directes¹⁸. Cela signifie que Montagne subordonne la ligne d'action à la sociologie autant que celle-ci s'inspire chez lui de la politique. Il précise lui-même d'ailleurs, incidemment, ce que doit être la politique, pour une personne « de vieille culture », si l'on peut faire ici ce recoupement (« vieille culture » égale « Occident »).

– « Pour un occidental la politique est l'art des possibles ». Elle implique « l'analyse des situations » en vue de prendre les « décisions ». Il ne s'agit pas seulement de vouloir, mais de comprendre et de pouvoir. En un mot la politique est encore « l'art de la réussite ».

– Pour « un oriental » au contraire, la politique s'identifie à la « ruse ». Cherchant à réaliser des « rêves ou des aspirations » fantastiques – pourrait-on dire – il « harangue » les foules et il les « entraîne » par le sentiment¹⁹.

On est donc ici en présence de l'opposition classique entre la raison et le sentiment, ou encore entre l'esprit et l'instinct. La valeur de cette opposition importe moins que la référence aux « possibles » en matière de politique. Celle-ci souligne en effet que la « science coloniale », une fois orientée dans l'ensemble vers la sauvegarde des « intérêts essentiels », doit non seulement connaître le mieux possible la réalité dans laquelle ils se concrétisent, mais aussi rétro-agir, s'il le faut, sur la détermination de ces intérêts eux-mêmes. On doit pouvoir les redéfinir, revoir les priorités, etc... à une échelle planétaire.

Dans ce sens la question est de savoir si « la vieille culture » occidentale ne se met pas au travers du développement d'une « véritable science », ou plus exactement d'un calcul politique rationnel, au service de l'idéologie

colonialiste elle-même. En effet, certains traits de cette culture viennent assez souvent étouffer le cheminement de la pensée de Montagne et de son analyse « des possibles ». On peut en donner ici quelques illustrations :

Le premier est celui de la « profonde foi chrétienne (dont Montagne) était animé »²⁰. Cette foi l'empêche de ne jamais percevoir la possibilité de relations internationales établies sur un pied d'égalité et sur la base des avantages réciproques même « inégaux ». Il ne fait jamais état, lorsqu'il s'agit de l'avenir, que d'un vague souhait de « conciliation », non pas entre nations, réalités modernes par excellence, mais entre religions²¹. Pourtant il saisit bien que c'est avant tout au niveau économique, et non pas religieux, que se situe l'aspect le plus décisif de la domination coloniale, et il aurait pu en déduire que les résistances qu'elle rencontre trouvent leur racine dans ce « fond ». La propriété foncière est pour lui l'hypothèque qui s'oppose à la démocratie²², ce qui devrait être valable à fortiori pour le monopole foncier des colons français au Maroc. Comment donc « démocratiser » un Protectorat basé sur ce monopole foncier ?

L'attachement à la « démocratie » aurait dû en toute logique, entraîner la lutte contre les colons, n'étaient, outre l'attachement aux intérêts essentiels, cet espoir vague mais tenace, d'une conciliation religieuse, « par-dessus » la possession des biens terrestres.

D'autre part : « La seule pénétration économique, dit-il est peut être d'ailleurs plus redoutable dans certains cas, que la pénétration politique, parce qu'elle est sans remède ». « Les importations étrangères suffisent à tuer les industries locales et apportent un grand trouble dans la vie du pays²³. C'est ce qu'avait compris semble-t-il la Grande Bretagne qui accéda « aisément » aux vœux d'indépendance exprimés dans son empire, pourvu que le Commonwealth restât économiquement vivant. Montagne, en avançant de telles idées sur la détermination économique « irrémédiable », aurait pu, n'était le dogmatisme de la « vieille culture », pousser plus loin et se « muer » en pionnier du néo-colonialisme français, qui devait d'ailleurs s'imposer quelques années plus tard.

La seconde limitation est celle d'« un institutionnalisme libéral », qui, tout en condamnant le « juridisme », y retombe sans cesse. Un auteur, commentant la démarche de Montagne, souligne bien, sans le vouloir, cette contradiction à propos d'un exemple concret :

A la suite de la défaite française de Dien-Bien-Phu, Montagne a « condamné »... « le juridisme excessif de ceux qui (oublient les réalités et) se nourrissent de leurs abstraits » On s'attend donc à ce que Montagne soumette à l'analyse « des possibles » les bases mêmes, socioéconomiques,

et les moyens politiques et militaires du système de domination français. Mais voilà qu'il fait état d'un échec dont le premier aspect est précisément « constitutionnel », car: les « institutions de l'Union Française ne cadrent pas avec l'évolution tumultueuse de l'Asie »²⁴. Que la domination coloniale effective, « infra-constitutionnelle » soit une cause de ce tumulte n'est pas du tout envisagé par Montagne, alors même qu'il vient de condamner le « juridisme » et « l'abstrait ».

A propos du Maroc même, on a vu, dans les développements qui précèdent, combien l'optique « institutionnelle » a pu gêner l'analyse des structures politiques pré-coloniales faite par Montagne. Cette optique va si loin dans le domaine de « l'analyse des possibles », qu'il en vient à affirmer la nécessité « d'instituer un vrai nationalisme », dans le cadre d'un Etat « Moderne »²⁵. Cela veut dire que non seulement le nationalisme naturel et réel, tel qu'il a émergé de la société marocaine, est « faux », mais que le « vrai » nationalisme ne serait nullement un phénomène historique et social mais une institution d'Etat... »Moderne« Il se trouve d'ailleurs qu'un simple « souvenir de la gloire des siècles anciens sert de base à un sentiment national marocain²⁶, mais que rien ne saurait... prévenir dans ce pays le développement d'un fort sentiment national », qu'il s'agit de « guider vers des vues modernes »²⁷. Le mouvement social et historique, « inéluctable », le sentiment psychologique, et l'institution d'Etat deviennent-ils ici équivalents, ou bien se disputent-ils la prééminence ?

Cette optique institutionnelle est d'ailleurs liée à l'idéologie de l'Etat-arbitre et de l'« intérêt général ». Ainsi « Le Créateur du Maroc moderne (Le Résident Général Lyautey) apportait un régulateur permanent (métaphore technologique), une administration inspirée de l'intérêt général »... « Un arbitrage incessant obtenu par l'accord des volontés (référence au contrat social)... »²⁸. On doit dire qu'il s'agit d'un « accord » imposé, inégal, et qui ne concerne d'ailleurs pas le peuple, puisque c'est seulement plus tard que ce dernier doit « être amené à penser par lui-même »²⁹ et donc à exprimer sa volonté. En toute logique Montagne affirme que cette dernière nécessité implique « une révolution à accomplir dans nos esprits et notre formation juridique imprégnée du caractère romain de notre droit »³⁰. Il s'en suit donc une remise en cause implicite du postulat de l'égalité et de la liberté des volontés contractantes. Mais il reste que le problème politique du colonialisme se trouve ainsi enfermé dans un horizon juridique, lequel n'a d'autre application possible que la « réforme » ou le changement des normes et des institutions, même dans le cas où beaucoup d'esprits de premier ordre se trouveraient secoués par une « révolution » interne, sur ce terrain précis : le Droit.

Foi chrétienne, idéologie libérale, et optique institutionnelle, telles semblent être les limites qu'impose la « vieille culture » européenne au « calcul » politique de Montagne. Que ces limitations, tantôt se recourent avec l'idéologie coloniale et tantôt débordent de son cadre, l'objectivité et la rationalité se heurtent ici en tout cas à de sérieux obstacles. En fin de compte l'excès de culte envers les « faits »³¹ pourrait n'être rien d'autre que l'appel « compensatoire » d'une objectivité en détresse. Car la collecte des faits est toujours l'œuvre d'un sujet « cognitif ». Et que peuvent ces faits disparates et « terre à terre » si la conscience du sujet est nuageuse ? Un « éclair » de théorie, et un dépassement idéologique auraient été nécessaires en l'occurrence. Mais si une telle voie s'ouvrait, ne mettrait-elle pas en péril « l'essentiel », c'est-à-dire les valeurs et intérêts d'une domination profitable, quoique « théoriquement » mal fondée ? Que l'idéologie remplisse le vide laissé par la méthode et la théorie, vaut encore mieux que de voir des vérités « théoriques » chasser peu à peu les raisons d'être idéologiques d'une domination. La conscience, comme la politique, semblent toutes deux cultiver « l'art des possibles ».

NOTES

1. Sur la critique du « Berbérisme politique » par MONTAGNE, voir par exemple : « Perspectives marocaines » in « Opinions et témoignages sur le Maroc », *op. cit.* p. 125 et suiv.
« Aucun plan d'avenir ne serait plus funeste à nos yeux que celui qui serait fondé sur une politique berbère ». (P. 127), le « plan malencontreux » du Dahir « Berbère » de 1930 est ici attribué à « des sociologues et juriste en chambre » (p. 126)
2. Montagne. « Perspectives marocaines », in Politique étrangère, Juillet 1951, repris dans « Opinions et témoignages sur le Maroc », *op. cit.* p. 122.
3. « Perspectives marocaines », *op. cit.* p. 121.
4. A. ADAM. « ROBERT MONTAGNE et le Maroc », in l'Afrique et l'Asie *op. cit.* p. 25. Pourtant, le même auteur soulignait que les analyses de Montagne « éclairent d'un jour nouveau l'extraordinaire constance de la société berbère » (*Ibid.* p. 19). S'il s'avère que cette société n'est pas si immobile, il découle de là que Montagne fut singulièrement « insensible » à la réalité.
5. J. P. MILOU « Un idéologue du colonialisme nord-africain R. Montagne » in La Pensée, *op. cit.* p. 55.
6. Montagne : « L'Etat moderne en Afrique et en Asie » *op. cit.* p. 3. Dans cet article l'auteur se défait de toute vision spécifique de la « Berbérie » et compare les institutions du « coin perdu » qu'est le Haut Atlas à celles-là mêmes qu'a connues la vieille Europe au cours de son histoire (p. 25). Il y décrit les grandes mutations économiques et sociales provoquées par le colonialisme et sa puissante machine qui fait « éclater, les sociétés indigènes comme des coques de noix », après les avoir « enfermées » dans des « frontières » auxquelles il dénie tout caractère « scientifique » (p. 10). L'uniformisation des structures sociales à travers le monde implique selon lui un éveil général du nationalisme et des luttes de classes dont les manifestations deviennent comparables d'une zone à l'autre. (Voir aussi sur ce dernier point, son article précité « Méthodes », in l'Afrique et l'Asie. I. 1948. p.3). Certes MONTAGNE passe sous silence le bénéficiaire de la « noix » découverte ; de même, il impute les bouleversements à « l'Etat Moderne » qui figure ici comme « pseudonyme » du colonialisme. Mais on y décèle une conscience aiguë des bouleversements en cours.
7. MONTAGNE, « Perspectives marocaines », (en Juillet 1951) *op. cit.* p. 127.
8. En marge de la crise marocaine. « Les Plans de Lyautey ont-ils fait faillite » in Opinions et Témoignages sur le Maroc, *op. cit.* p. 36.

9. « Perspectives Marocaines »... *op. cit.* p. 127.
10. *Ibid.*
11. MONTAGNE, « Où en est l'évolution sociale et politique du Maroc », in *l'Afrique et l'Asie*. I. 1950 (1^{er} trimestre. pp.53 à 65. C'est là, la conclusion principale de cet article dans lequel l'auteur présente déjà quelques résultats de l'enquête sur l'immigration rurale qui fera l'objet de l'ouvrage « Naissance du prolétariat marocain ». L'auteur souligne en outre, la concentration de la propriété foncière et de la richesse commerciale et voit dans ce fait « l'hypothèque la plus lourde qui pèse par avance sur l'avenir de la démocratie marocaine » (p. 58).
12. « Perspectives marocaines ». *Op. cit.* pp. 121 et 129.
13. « Le Nationalisme force constructive », éditorial in *l'Afrique et l'Asie* II. 1950. pp. 1 à 4. Il est « paradoxale » en l'occurrence que cette « force constructive » ne puisse elle-même être construite que par son contraire : le colonialisme.
14. *Ibid.* MONTAGNE fait ici allusion au danger de l'« U.R.S.S. dévorante » et souligne l'opposition entre l'Orient et l'Occident.
15. « Perspectives Marocaines », pp. 127-128.
16. « Pour la paix en Palestine », in *Politique Etrangère*. n° 4 1938. pp. 405 à 409. Cet article d'une quarantaine de pages expose des considérations humaines et « géo-politiques » (et même des propositions concrètes) qui par leur « réalisme » et la conscience qu'a l'auteur des enjeux au Proche Orient, gardent aujourd'hui encore une certaine actualité.
17. L'influence de l'Orient Arabe sur les mouvements nationalistes est une véritable obsession chez MONTAGNE. Il en fait état dans toutes ses analyses politiques. Déjà en 1938, il posait la question de doter l'Empire Français d'« une puissante Organisation », en fonction précisément de la « lutte contre l'Unité Arabe ». Il préconisait la « décentralisation » la plus poussée dans ce sens. « La culture Orientale l'emportera-t-elle sur celle de l'Occident » ? Face à cette question MONTAGNE souhaite que « la force matérielle s'impose aux valeurs spirituelles » et que « les liens étroits créés », persistent pour assurer « la commune dépense et la sauvegarde des intérêts essentiels », cf. « Comment organiser politiquement l'Empire Français », in. *Politique Etrangère* n° 2. 1938 pp. 156-182.
18. Général CATROUX. « Hommage à ROBERT MONTAGNE » in *l'Afrique et l'Asie*. n° 32. 1955 (spécial), pp. 6 et suiv.
19. MONTAGNE. « Perspective d'évolution politique en Afrique du Nord » ; publié sous un nom de plume : Léon ROCHER, in *l'Afrique et l'Asie*. IV 1950, 4^e trim. p.7. Dans cet article l'auteur compare l'Afrique du Nord, qu'il considère comme une « exception », par référence aux pays de l'Orient Arabe devenus indépendants. La différence essentielle tient à la présence de fortes colonies françaises dans le Maghreb : « Nulle part ne se pose comme ici le problème de la cohabitation durable de peuples différents » (p. 8). Mais il ne voit que des difficultés psychologiques comme « obstacle » à l'adhésion (du Maroc) à l'« Union Française », (p. 22). Il s'agit de l'Islam, de la monarchie (« incompatible » avec la représentation du Maroc au parlement français), et de la présence de la Ligue Arabe. Ces « facteurs » réduits au plan psychologique semblent devoir être neutralisés par la « conciliation » souhaitable entre l'Islam et le Christianisme. Toute la question nationale se ramène donc à une « perspective » de solution religieuse.
20. ROGER LEVY ; « ROBERT MONTAGNE », in « *Politique Etrangère* ». Centre d'Etude de politique étrangère, p. 8
21. Voir note 19 ci-dessus... et Introduction, p. 29. (supra).
22. Voir note 11, ci-dessus.
23. MONTAGNE. « Entretiens sur l'évolution des pays de civilisation arabe ». Communications suivies de discussions sous les auspices de l'Institut des Etudes Islamiques de l'Université de Paris et du Centre d'Etudes de Politique Etrangère. Paris Hartman. 3 vol. (1937-38-39). Tome I. p. 20.
24. ROGER LEVY « ROBERT MONTAGNE »... *op. cit.* p. 4 à 8.
25. Révolution au Maroc. p. 358.
26. *Ibid.* p. 376.
27. *Ibid.* p. 413.
28. *Ibid.* p. 331.
29. *Ibid.* p. 346.

30. *Ibidem*. L'idéologie du « consentement » et de l'égalité des contractants est fortement présente, par ailleurs, chez MONTAGNE. Ainsi, dans « Naissance du prolétariat marocain », enquête qui illustre bien la très grande « inégalité » sociale qui sévit dans le pays, il parle par exemple d'« une nombreuse population associée à l'économie européenne » et non exploitée par elle, (p. 224) ; ou encore que « l'autorité de contrôle (et non pas de répression) jouait efficacement son rôle d'arbitre éclairé entre les employeurs et les salariés » grâce aux trois cent cinquante « amin »s du B.M.T. (Bureau Marocain du Travail), d'ailleurs « désignés » par leurs camarades (p. 221).
31. Voir Introduction supra. III Idéologie et Méthodes, p. 17.

Bibliographie

I – Œuvres de Robert Montagne

Montagne Robert :

- « Les Marins indigènes de la zone française du Maroc ». Hespéris, 1923, 2^e tr. pp. 175-216, 4 pl. 1 carte.
- « Coutumes et légendes de la côte berbère du Maroc » Hespéris, IV, 1924, 1^{er} tr. pp. 101- 116, 4 planches hors-texte.
- « Le régime juridique des tribus du Sud Marocain ». Hespéris, IV 3^e tr., pp. 313-331, 1 carte in-texte.
- « Une tribu berbère du Sud Marocain : Massât ». Hespéris, IV, 1924, 4^e tr., pp. 357-403, 9 fig. 3 cartes.
- « Recueil du Droit Coutumier de Massât. Exemplaire des Ida ou Mout ». Trad. : Officier Interprète BENDAOU (Mohamed). Hespéris, IV, 1924, 4^e tr. pp. 405-439 (190 articles).
- « La pêche maritime chez les Berbères du Sud Marocain ». L'Afrique Française ; n° 37-1927, pp. 180-786, 1 carte 3 photos.
- « L'Aghbar et les hautes-vallées du Grand-Atlas ». H., VII. 1927. 1^{er} tr., pp. 1-32, 5 planches, 1 carte hors-texte.
- « Documents pour servir à l'étude du droit coutumier du Sud- Marocain ». Trad. BENDAOU (Mohammed), Note Introd. de MONTAGNE R. Hespéris, VII, 1927, 4^e tr. pp. 401-445, 4 planches hors-texte.
- « Organisation sociale et politique des tribus berbères indépendantes. Les Ida ou Tanan (Haut-Atlas Occidental) ». R.E.I., 1927, 223-247, 1 carte.
- « La formation du pouvoir des caïds de Tagontaft » (Grand- Atlas). Mémorial Henri BASSET. Publications de l'I.H.E.M. (Institut des Hautes Etudes Marocaines), XVII, Ed. Geuthner. Paris, 1928. Tome II, pp. 109-84, 1 carte hors-texte.
- « Un magasin collectif de l'Anti-Atlas. L'Agadir des Ikounka ». Hespéris IV, 1929, pp. 145-267.
- « La limite du Maroc et du Sahara atlantique ». Hespéris, XI, 1930., pp. 11-118, 9 planches, 1 carte.
- « Les Berbères et le Makhzen dans le Sud Marocain. Essai sur la transformation politique des Berbères sédentaires (groupe chleuh). »

- « Travaux de l'Année sociologique ». Paris. 1930. 426 pp. figures.
- « Villages et Kasbas berbères. Tableau de la vie sociale des Berbères sédentaires dans le Sud du Maroc ». Paris. 1930. IX et 22 pp. 80 photos hors-texte. 1 carte.
- « La vie politique des Berbères au Maroc ». L'Afrique Française. n° 41 ; 1931 ; pp. 177-188 ; 263-271 ; 326-332 ; 390-398 ; 456-463. Recueil avec 24 photos.
- « La vie sociale et la vie politique des Berbères ». Leçons professées à la faculté des lettres de l'Université de Paris. Nov.-déc. 1930. Ed. Comité de l'Afrique Française, Paris. 1931. 137 pp. figures.
- « La crise de l'Afrique du Nord, le péril et les remèdes. » Le Redressement français, cahiers, 2^e série. 1935.
- « La Crise Nationaliste au Maroc ».
- « Politique » Etrangère. Déc. 1937.
- « Entretiens sur l'évolution des pays de civilisation arabe ». Ouvr. Collectif. Communications suivies de discussions, sous les auspices de l'Institut des Etudes Islamiques de l'Université de Paris et du Centre d'Etudes de Politique Etrangère. Tome I. Paris. Hartmann. 1937. 139 pp. tome II ; *ibid.*, 1938. 159 pp. tome III, *Ibid.* 1939. 188 pp.
- « Comment organiser politiquement l'Empire français ». Politique Etrangère n° 2. 1938. pp. 156-182.
- « Pour la paix en Palestine ». Politique Etrangère. n° 4, 1938. pp. 384-411.
- « Note sur « Un épisode de la « siba » berbère au xviii^e siècle », d'après la « rihla » de Sidi Mohammed EZ-Zerhouni de Tasaft ». (Trad. Justinard. 212 pp. Geuthner, Paris 1940). Hespéris XXVIII, 1941, fa.'c. Unique pp. 85-97.
- « La civilisation du Désert, Nomades d'Orient et d'Afrique ». Hachette, collect. Le Tour du Monde, Paris. 1947, 270 pp. 27 figures hors-texte.
- « Méthodes ». Editorial. L'Afrique et l'Asie. I. (1^{er} tr.) 1948. pp. 1-5.
- « Où en est l'Algérie ? » Anonyme. L'Afrique et l'Asie. I. (1^{er} tr.) 1948.
- « Où en est la Palestine ? » (Anonyme). L'Afrique et l'Asie. I., 1^{er} tr. 1948.
- « Collaboration Européenne en Afrique ». Editorial. L'Afrique et l'Asie. II. 1^{er} tr. 1948.
- « Le Christianisme en Afrique Noire ». L'Afrique et l'Asie. II. 2^e tr. 1948.
- « Abdelkrim ». Politique Etrangère. Juillet 1947.
- Compte rendu : « R.P.I.M. Abdel JELIL, L'Islam et nous ». L'Afrique et l'Asie. II. 2^e tr. 1948.
- « Israël et Ismaël ». Editorial. L'Afrique et l'Asie. III. 2^e tr. 1948.
- « Où en est le Nigéria ? ». L'Afrique et l'Asie. III. 3^e tr. 1948.
- « Le problème de la misère dans l'Orient arabe ». L'Afrique et l'Asie. III. 3^e tr. 1948.
- Compte rendu : « Deux héros » de l'indépendance de l'Inde : Sardar Vallarbhāi Patel et Njtaji Subhas Chandra Bose ». L'Afrique et l'Asie. III. 3^e tr. 1948.
- Compte rendu : « A.N. AJISAPE: The Laws and customs of the Yoruba People ». L'Afrique et l'Asie. III. 3^e tr. 1948.
- Compte rendu : « Isaac A. Delano. The singing Minister of Nigeria ». L'Afrique et l'Asie. III. 3^e tr. 1948.
- « Colonies ». Editorial : L'Afrique et l'Asie. IV. 4^e tr. 1948.
- « Retour de la Mecque ». Editorial. L'Afrique et l'Asie. I. 1^{er} tr. 1949, pp. 1-2.

- « L'Etat Moderne en Afrique et en Asie » L'Afrique et l'Asie. I. 1^{er} tr. 1949, pp. 3- 25.
- « Où en est la Lybie ». Sous le pseudonyme de L. Ermont. L'Afrique et l'Asie. I. 1^{er} tr. 1949.
- « Progrès dans l'Union Française ». Editorial. L'Afrique et l'Asie. II 2^e tr. 1949.
- Compte rendu : « Georges Slitt. A prince of Arabia, Hussein Shereef Ali Haïdar », L'Afrique et l'Asie. II. 2^e tr. 1949.
- « Dix jours à Royaumont ». Editorial. L'Afrique et l'Asie. III. 3^e tr. 1949.
- « Les Langues de l'Afrique ». Editorial. L'Afrique et l'Asie. I V. 4^e tr. 1949.
- « Perspectives politiques de l'Orient arabe ». L'Afrique et l'Asie. IV. 4^e tr. 1949.
- « Mandats et Tutelles ». L'Afrique et l'Asie. I. 1^{er} tr. 1950.
- « Où en est l'évolution sociale du Maroc ? » L'Afrique et l'Asie. I. 1^{er} tr. 1950. pp. 53-65.
- « Le rationalisme force constructive ». Editorial. L'Afrique et l'Asie. II. 2^e tr. 1950. pp. 1 à 4.
- « Peut-on dire la vérité ? ». Editorial. L'Afrique et l'Asie. II. 2^e tr. 1950. pp. 1-2.
- Compte rendu : « R. Le Tourneau. Fès avant le Protectorat, étude économique et sociale d'une ville de l'Occident Musulman », L'Afrique et l'Asie. IV. 4^e tr. 1950.
- « Perspectives d'évolution politique en Afrique du Nord ». Pseudonyme Léon Rocher. L'Afrique et l'Asie IV. 4^e tr. 1950. pp. 5-36.
- « L'Orient devant la conception occidentale de l'Histoire ». Editorial. L'Afrique et l'Asie. I. 1^{er} tr. 1951.
- « Naissance du Prolétariat Marocain » L'Afrique et l'Asie. I. 1^{er} tr. 1951. pp. 6-23.
- « Naissance du Prolétariat Marocain ». Enquête Collective. 1948-1950. Cahiers de l'Afrique et de l'Asie. III. Paris. 1951. 291. pp. 61. Planches hors-texte.
- « L'Afrique n'est pas l'Asie ». Editorial. L'Afrique et l'Asie. II. 2^e tr. 1951.
- « Où en est le Judaïsme Marocain ». Pseudonyme : L. Caron. L'Afrique et l'Asie. II. 2^e tr. 1951.
- « En marge de la crise marocaine. Les plans de Lyautey ont-ils fait faillite ? ». Etudes. Revue publiée par Les Jésuites. Paris. Juin. 1951. Repris dans « Opinions et témoignages sur le Maroc ». Brochure. Société Parisienne d'imprimerie. Paris. 1951. Recueil d'art. 131 pp. cf. pp. 31-52.
- « Perspectives Marocaines ». Politique Etrangère. Juillet. 1951. Repris dans « Opinions et témoignages sur le Maroc », cf. ci-dessus. pp. 109-129.
- « Enquêtes collectives ». Editorial. L'Afrique et l'Asie. II. 3^e tr. 1951.
- « Pétrole, Nationalisme et Sagesse ». Editorial. L'Afrique et l'Asie IV. 4^e tr. 1951.
- « L'Afrique du Nord et l'Union Française ». Pseudonyme : Léon Rocher. L'Afrique et l'Asie. IV. 4^e tr. 1951.
- « Le poids des masses ». Editorial. L'Afrique et l'Asie. I. 1^{er} tr. 1952.
- « L'accélération de l'Histoire dans les pays musulmans ». L'Afrique et l'Asie. I. 1^{er} tr. 1952.
- « Naissance et développement du prolétariat marocain ». Industrialisation de l'Afrique du Nord. Bibl. Gén. de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes. Vie section. Paris. 1952. pp. 199-222.
- « L'Amérique et nous ». Editorial. L'Afrique et l'Asie. III. 3^e tr. 1952.
- « Coups d'Etat Militaires ». Editorial. L'Afrique et l'Asie. IV. 4^e tr. 1952.

- « Les Blancs d'Afrique ». Editorial. L'Afrique et l'Asie. I. 1^{er} tr. 1953.
- « L'Eurafrique ». Editorial. L'Afrique et l'Asie. II. 2^e tr. 1953.
- « L'immigration des Musulmans d'Algérie en France ». L'Afrique et l'Asie. II. 2^e tr. 1953.
- « Le Berbérisme politique de rechange en Afrique du Nord ».
- I. « Ce que sont les Berbères ». Le Monde du 13 mai 1953. pp. 1 et 4.
- II. « Avenir des Berbères ». Le Monde du 14 mai 1953. p. 7.
- « Edification de la Cité ». Editorial. L'Afrique et l'Asie. III. 3^e tr. 1953.
- « Co-Citoyenneté ». Editorial. L'Afrique et l'Asie. IV. 4^e tr. 1953.
- « Révolution au Maroc ». Ed. France Empire. Paris 1953... 414 pp.
- « L'émigration nord-africaine en France. Son caractère familial et villageois ». Hommage à Lucien Febvre. Eventail de l'Histoire contemporaine. Paris. 1953. T. I. pp. 365-371.
- « Plante Vénéneuse ». Editorial. L'Afrique et l'Asie. I. 1^{er} tr. 1954.
- « Révolution et Jeunesse. » Editorial. L'Afrique et l'Asie. II. 2^e tr. 1954.
- « Leçons ». Editorial. L'Afrique et l'Asie. III 3^e tr. 1954.
- « Vers un nouveau panislamisme ». Editorial. L'Afrique et l'Asie. IV. 4^e tr. 1954.
- « The Berbers. Their social and political organisation ». Traduction. Prefaced by Ernest GELLNER Introduced by David SEDDON. Ed. F. CASS, London. 1973.

II. Autres références

A. Ouvrages

Adam André

Bibliographie critique de sociologie, d'ethnologie et de géographie humaine du Maroc. C.N.R.S. Alger. 1972

Althusser Louis

Balibar Etienne

« Lire le Capital ». Tome 1 - Petite collection Maspero. Paris. 1975. 184 pp.

Ayach Albert

« Le Maroc. Bilan d'une colonisation ». Ed. Sociales. Paris. 1956. 365 pp.

Ayach Germain

« Etudes d'histoire marocaine ». Société Marocaine des Editeurs Réunis. Rabat. 1979. 412 pp.

Berque Jacques

« Structures sociales du haut- Atlas ». P.U.F. Paris. 1955. 464 pp. XV planches.

« Maghreb, histoires et sociétés ». Sociologie. Nouvelles situations. Ed. S.N.E.D. Duculot. Alger. 1974.

Birnbaum P. et Chazel F.

« Théorie sociologique ». Thémis. P.U.F. Paris 1975. 598 pp.

Bloch Marc

« La société féodale ». Ed. Albin Michel. Paris 1949-1968. 472 pp.

Boutruche Robert

- « La crise d'une société. Seigneurs et paysans du Berdelais pendant la guerre de Cent ans ». Thèse. Coll. Les Belles Lettres. Paris 1974. 596 pp.
 « Seigneurs et féodalité ». Ed. Aubier. Paris 1968-1980.

C.E.R.M.**Centre d'Etudes et de Recherches Marxistes,**

- « Sur le féodalisme ». Ouvrage collectif. Ed. Sociales. Paris 1971. 272 pp.
 « Sur les sociétés précapitalistes. Textes choisis de Marx, Engels, Lénine ». Préface de Maurice Godelier. Ed. Sociales. Paris 1974. 414 pp.
 « Sur le Mode de production asiatique » Préface de Jean Suret-Canale. 2^e éd. Paris 1976. 395 pp.

Cot J.M et Mounier J.P.

- « Pour une sociologie politique ». Seuil. Tome I. Paris 1974. 249 pp.

Doehaerd René

- « Le Haut Moyen Age Occidental ». Coll. Nouvelle CLIO, P.U.F., 1961, 380 pp.

Duby Georges

- « Guerriers et Paysans VII^e-XII^e s. Premier essor de l'économie Européenne ». Ed. Gallimard. Coll. Tell. Paris 1973 et 1977.

Engels Friedrich

- « Le rôle de la violence dans l'histoire ». Classiques du Marxisme. Ed. Sociales. Paris 1969. 121 pp.
 « Anti-Dühring (N.E. DÜHRING bouleverse la science) ». 3^e éd. revue. Ed. Sociales. Paris 1973. 501 pp.
 « L'origine de la famille, de la propriété et de l'Etat. A propos des recherches de L.H. Morgan ». Ed. du Progrès. Moscou. 1976. 316 pp.

Genicot Leopold

- « Le XIII^e siècle Européen ». Coll. Nouvelle CLIO. P.U.F., Paris. 1968, 409 pp.

Godelier Maurice

- « Horizon, trajets marxistes en anthropologie ». Nouv. Ed. Petite collection Maspero. 2 tomes. 1977, 239 et 309 pp.

Guerreau Alain

- « Le Féodalisme. Un horizon théorique » Ed. Le Sycomore. Paris. 1980. 229 pp.

Grabitz Madeleine

- « Méthodes des Sciences Sociales ». Précès Dalloz. 2^e éd. 1974. 1076 pp.

Julien Charles-André

- « Le Maroc face aux impérialismes ». 1415-1956. Ed. Jeune Afrique. Paris. 1978. 549 pp.

Khatibi Abdelkabar

- « Bilan de la sociologie au Maroc ». Publ. De l'Association pour la Recherche en sciences humaines. Rabat. 1967. 65 pp.

Lacoste Yves

« Ibn Khaldoun. Naissance de l'histoire, passé du Tiers-Monde ». Textes à l'appui. F. Maspero. Paris. 1978. 4^e éd. 267, pp. 8 figures, hors-texte.

Laroui Abdallah

« Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain (1830-1912) ». Textes à l'appui. F. Maspero. Paris 1977. 481 pp. 5 cartes. 8 figures. 7 tableaux. in-texte.

Marx Karl

« Le Capital » Livre I. Ed. Garnier Flammarion. Paris 1969. 707 pp.

« Grundrisse ». Tome 2 bis : « Formes qui précèdent la production capitaliste » Union Générale d'Éditions. 10-18. Paris. 1974. 59 pp.

Pascon Paul

« Le Haouz de Marrakech ». (Thèse. CURS (Rabat). CNRS (Paris). INAV (RABAT). Tome I Rabat 1977, pp. 1 à 393. Tableaux, figures in-texte. 2 cartes dépl.

Tome II Rabat 1977, pp. 394 à 693. Tableaux, figures in-texte. Suivi de manuscrits en arabe : « Muqatabat chakhsia oua rassail Makhznia haoula nahia al haouziah ». 165 pp.

« Etudes rurales. Idées et enquêtes sur la campagne marocaine ». Société Marocaine des Editeurs réunis. Rabat 1980. 289 pp.

Piaget Jean

(Ouvr. Collectif. sous la direction de)

« Logique et Connaissance Scientifique » Encyclopédie de la PLEIADE. Ed. Gallimard. Paris 1976. 1345 pp.

Schwartzenberg R.G.

« Sociologie politique » Précis DOMAT. Ed. Montchrestien. Paris 1971. 514 pp. (Ouvrage collectif)

« Histoire du moyen Age » Ed. du progrès. Moscou. 1976. 733 pp.

(Ouvrage collectif)

« Le mal de voir. Ethnologie et orientalisme: politique et épistémologie, critique et autocritique... » Présentation par Moniot Henri. Cahiers Jussieu/2.

Université de Paris VII. 10-18. Union Générale d'Édition. Paris 1976. 427 pp.

B. Articles**Adam André**

« Robert Montagne et le Maroc », in L'Afrique et l'Asie. N° 32. spécial. 4^e tr. 1955 (« Hommage à R. Montagne »).

« L'AFRIQUE ET L'ASIE » – « Robert Montagne ». Editorial. in L'Afrique et l'Asie. n° 29. 1^{er} tr. 1955. pp. 3 et 4.

Berque Jacques

« Qu'est ce qu'une tribu nord-africaine ? ». In Maghreb, histoire et sociétés. Sociologie Nouvelle, situations.

SNED Duculot. Alger 1974. pp. 22- 34. (Mélanges L. Lebre 1954. T. I. p. 261).
 « Cent Vingt Cinq ans de sociologie maghrébine ».
 Annales Economies, sociétés civilisations. Juillet-septembre 1956. pp. 296-324.

Bruno Etienne

« Sur le Féodalisme » in Revue Juridique, politique et économique. Ed. Faculté des Sc. Jur. Eco. et Sociales. Université Mohamed V. n° 5. 1^{er} sem. Rabat. 1979 pp. 135-159.

Catroux (Général)

« Hommage à Robert Montagne » in L'Afrique et l'Asie n° 32. 4^e tr. 1955. p. 6.

Gellner Ernest

« Comment devenir Marabout », Étude anthropologique. Chap. II du livre de E.G. sur la « zaouiat Ahansal » intitulé « The Saints of ATLAS ». Weidefeld and Nicolson London, 1969. Trad. Paul Coatalen. in Bulletin Economique et Social. n° double : 128/129 sans date. Rabat Postface du Traducteur. pp. 3-4 Texte pp. 7-43.

Godelier Maurice

« Tribu » in Encyclopédie Universalis. Vol. 16.1973, pp. 314-318.

Goldman Lucien

« Epistémologie de la sociologie » in Logique et connaissance scientifique. Encyclopédie de la Pléiade. Ouv. collect. Ed. Gallimard. Paris. 1976. pp. 992-1018.

Hammoudi Abdallah

« Segmentarité, stratification sociale, pouvoir politique et sainteté, réflexions sur les thèses de GELLNER ». in Hesperis Tamuda. Vol. XV. fasc. unique, pp. 147-180.
 « Sainteté, Pouvoir et Société, Tamgrout aux xvii^e et xviii^e siècle »
 In Annales Economies, sociétés, civilisations. 35^e année. n° 3-4. Mai-août 1980. pp. 615-641.

Khatibi Abdelkadir

« Histoire et sociologie au Maroc. Note sur le problème de l'idéologie ». in Hesperis Taruda. 1966. Numéro spécial : Colloque d'Histoire du Maroc (Mai 1966). pp. 101-106.
 « Etat et classes sociales au Maroc » in « Etudes sociologiques sur le Maroc ». Publ. du B.E.S.M. « Sociologie ». Nouv. éd. Rabat 1978. pp. 3-15.

Le Tourneau Roger

« Un sociologue du Maghreb, Robert Montagne ». Le Monde du 1^{er} déc. 1954. p. 4.

Lévy Roger

« Robert Montagne » in Politique Etrangère. n° 1. Février 1955. (20^e année), pp.4-8.

Milou Jean-Paul

« Un idéologue du colonialisme nord-africain : Robert Montagne » in. La Pensée, n° 56. Juillet-août 1954. pp. 41-55.

Nicolas Georges

« La sociologie rurale au Maroc pendant les cinquante dernières années. Evolution des thèmes de recherche » in. *Tiers-Monde*, II, 8 ; octobre-décembre 1961, pp. 527-543.

Pascon Paul

« Du sacerdoce au négoce. Le commerce de la maison d'Illigh, d'après le registre comptable de Hussein B. Hachem (Tasevralt, 1850-1875). *Annales Economies, sociétés, civilisations*. 35^e année. n° 3-4. Mai-août 1980, p. 700 et suiv. tableaux.

Terrasse Henri

Nécrologie : « Robert Montagne 1893-1954 » in. *Hesperis*. 1^{er} et 2^e tr. 1955, pp. 7-13

Table des matières

INTRODUCTION	11
I. Actualité de la sociologie politique coloniale	11
II. Le rôle capital de Robert Montagne	15
III. Idéologie et méthode	18
Première partie :	
<i>Les structures de base en tribu</i>	
Chapitre I. – <i>Les unités politiques</i>	37
Section I. Structures du « Canton »	37
§ I. Définition des niveaux de structuration sociale	37
§ II. L'organisation des unités politiques	43
Section II. L' « Etat »	49
§ I. Conception de l'Etat	49
§ II. La vision globale	55
Chapitre II. – <i>théorie des « Leff »s</i>	63
Section I. Présentation de la théorie	63
§ I. Consistance des « leff »s	64
§ II. Explication des « leffs »	67
Section II. Limites de la théorie des leffs	69
§ I. Problèmes de généralisation	69
§ II. Problèmes de cohérence	72

Deuxième partie :	
<i>La domination politique</i>	
Chapitre I. – <i>Les formes du despotisme</i>	85
Section I. Ebauche de la domination	85
§ I. Les « Amighars » despotes locaux	85
§ II. Structure sociale et despotisme	89
Section II. La concentration du pouvoir politique	92
§ I. Les « Grands Seigneurs »	93
§ II. Le Makhzen	97
Chapitre II. – <i>La question de la féodalité</i>	107
Section I. La référence au modèle européen	108
§ I. Les rapports de production	108
§ II. L'ordre politique féodal	112
Section II. L'interprétation du système marocain	114
§ I. Des spécificités « invariables »	114
§ II. « Silences » et pré-supposés	117
CONCLUSION	129
I. Paradoxes conceptuels	129
II. « Calcul » politique et idéologie	134
BIBLIOGRAPHIE	142
I. Œuvres de Robert Montagne	142
II. Autres références	145
A. Ouvrages	145
B. Articles	147

Achévé d'imprimer
le 8 février 2012
à Casablanca

Mohamed Berdouzi

Structures du Maroc précolonial

Critique de Robert Montagne

Né en 1948 à Boumalne Dadès (province de Ouarzazate) et décédé le 11 août 2011, Mohamed Berdouzi était titulaire d'un doctorat d'Etat en droit public et en sciences politiques, professeur universitaire et conseiller de plusieurs ministres.

Emprisonné au début des années 1970 – il était l'un des fondateurs de l'extrême gauche –, il rompt très vite avec les dogmatismes de cette première école politique sans renoncer pour autant à son idéal démocratique. C'est ainsi qu'il poursuit le combat pour le respect des droits humains au sein du Conseil consultatif des droits de l'Homme (CCDH), puis comme membre de l'Instance Équité et Réconciliation (IER). Il y tient un rôle essentiel, notamment dans l'élaboration des recommandations de réformes institutionnelles, reprises quasi intégralement dans la nouvelle Constitution. En même temps, il occupe une place centrale dans la rédaction du rapport sur le cinquantenaire, piloté par le Conseiller de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le défunt Abdelaziz Meziane Belfqih. Membre de la Commission consultative sur la régionalisation avancée et de la Commission consultative pour la réforme de la Constitution, Mohamed Berdouzi était habité par une autre passion : la réforme de l'enseignement. Il fut à ce titre l'un des principaux contributeurs à la rédaction de la Charte nationale d'éducation et de formation, et siège au Conseil supérieur de l'enseignement. Tous ses travaux témoignent de cette obsession pour la réforme du secteur de l'éducation, inséparable à ses yeux de l'idéal de justice sociale et de la quête du développement.

En hommage à l'un des artisans de l'ombre des grands chantiers de réformes, le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) entreprend la réédition de ses principaux travaux.

ISBN : 978-9954-1-0383-8

D.L. : 2012 MO / 0369



9 789954 103838

Prix : 80 dhs / 16 €